

CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL LOIRE HAUTE-LOIRE

Etablissement de crédit et courtage d'assurance, société coopérative à capital variable régie par le Livre V du Code monétaire et financier au capital de 30 982 912,20 €

Siège social : 94 rue Bergson, 42000 Saint Etienne

Inscription au registre du commerce de St Etienne 380 386 854 00018, Code NAF - 6419 Z

Caisse cotée sur l'Eurolist d' Euronext Paris, compartiment C.

SOMMAIRE

PARTIE A - RAPPORT D'ACTIVITE SUR LE PREMIER SEMESTRE 2018	4
I. PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS.....	4
II. RESULTATS CONSOLIDES.....	4
a. Environnement économique et financier.....	4
b. Résultats consolidés	5
III. STRUCTURE FINANCIERE	7
a. Les Fonds propres consolidés.....	7
b. Les ratios prudentiels	7
c. Les parties liées.....	8
IV. RESULTATS PAR SECTEUR D'ACTIVITE.....	8
a. Définition des secteurs d'activité	8
b. Analyse des résultats par secteur d'activité	8
V. LES FACTEURS DE RISQUES.....	9
5.1. LE RISQUE CREDIT.....	10
5.1.1. Objectifs et politique	13
5.1.2. Gestion du risque de crédit.....	14
5.1.3. Exposition	20
5.1.4. Le risque pays.....	24
5.2. RISQUES DE PRIX.....	24
5.3. RISQUES DE MARCHE.....	24
5.3.1. Objectifs et politique	24
5.3.2. Gestion du risque	25
5.3.3. Méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marchés.....	27
5.3.4. Risque Action.....	27
5.4. GESTION DU BILAN.....	28
5.4.1. La gestion du bilan – Les risques financiers structurels	28
5.4.2. Le risque de taux d'intérêt global.....	29
5.4.3. Le risque de change	31
5.4.4. Les risques de liquidité et de financement	31
5.4.5. Politique de couverture	34
5.5. RISQUES OPERATIONNELS	35
5.5.1 Objectifs et politique	36
5.5.2. Gestion du risque : organisation, dispositif de surveillance.....	36
5.5.3. Méthodologie.....	37
5.5.4. Assurance et couverture des risques opérationnels.....	38
5.6. RISQUES DE NON-CONFORMITE.....	38
5.7. RISQUES JURIDIQUE	39
PARTIE B : COMPTES CONSOLIDES INTERMEDIAIRES RESUMES AU 30 JUIN 2018	40
COMPTE DE RESULTAT	40
RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	41
BILAN ACTIF	41
BILAN PASSIF.....	43
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES.....	44
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE	45
NOTES ANNEXES SUR LES EFFETS DE L'APPLICATION DE LA NORME IFRS 9 AU 1ER JANVIER 2018.....	47
Transition du bilan du 31 décembre 2017 au 1^{er} janvier 2018.....	47
Transition entre les dépréciations ou provisions constituées selon IAS 39 et les corrections de valeur pour pertes constituées selon IFRS 9.....	49
Actifs financiers ayant fait l'objet d'un reclassement du fait de la mise en application d'IFRS 9.....	50
Impact sur les capitaux propres de l'application de la norme IFRS 9 au 1^{er} janvier 2018.....	51

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES INTERMEDIAIRES RESUMES	52
1.	PRINCIPES ET METHODES APPLICABLES DANS LE GROUPE, JUGEMENTS ET ESTIMATIONS UTILISEES 52
1.1	<i>Normes applicables et comparabilité</i> 52
1.2	<i>Principes et méthodes comptables</i> 55
2.	PRINCIPALES OPERATIONS DE STRUCTURE ET EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE LA PERIODE 78
3.	RISQUE DE CREDIT 78
4.	NOTES RELATIVES AU RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES 86
4.1.	<i>Produits et Charges d'intérêts</i> 86
4.2.	<i>Produits et charges de commissions</i> 87
4.3.	<i>Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat</i> 88
4.4.	<i>Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres</i> 89
4.5.	<i>Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti</i> .. 90
4.6.	<i>Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers vers la juste valeur par résultat</i> 91
4.7.	<i>Produits (charges) nets des autres activités</i> 92
4.8.	<i>Charges générales d'exploitation</i> 92
4.9.	<i>Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles</i> 92
4.10.	<i>Coût du risque</i> 93
4.11.	<i>Gains ou pertes nets sur autres actifs</i> 95
4.12.	<i>Impôts</i> 95
4.13.	<i>Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</i> 97
5.	INFORMATIONS SECTORIELLES 102
6.	NOTES RELATIVES AU BILAN 104
6.1	<i>Actifs et Passifs financiers à la juste valeur par résultat</i> 104
6.2	<i>Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres</i> 108
6.3	<i>Actifs financiers au coût amorti</i> 111
6.4	<i>Exposition au risque souverain</i> 114
6.5	<i>Passifs financiers au coût amorti</i> 115
6.6	<i>Immeubles de placement</i> 116
6.7	<i>Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)</i> 117
6.8	<i>Écarts d'acquisition</i> 117
6.9.	<i>Provisions</i> 117
6.10	<i>Dettes subordonnées</i> 118
6.11	<i>Capitaux propres</i> 119
7.	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES 121
8.	RECLASSEMENTS D'INSTRUMENTS FINANCIERS 123
9.	JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS 123
9.1.	<i>Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût amorti</i> 123
9.2.	<i>Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur</i> 127
10.	PARTIES LIEES 134
11.	PERIMETRE DE CONSOLIDATION AU 30 JUIN 2018 134
12.	ÉVENEMENTS POSTERIEURS AU 30 JUIN 2018 135
PARTIE C - DECLARATION DES PERSONNES PHYSIQUES ASSUMANT LA RESPONSABILITE DES RAPPORTS FINANCIERS	
135	
PARTIE D - RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIERE SEMESTRIELLE 2018.....	
136	

PARTIE A - Rapport d'activité sur le premier semestre 2018

I. Présentation des Etats Financiers

Changements de principes et méthodes comptables

Les comptes consolidés semestriels résumés sont établis conformément aux normes IAS/IFRS telles que décrites dans la note 1 de l'annexe aux états financiers.

II. Résultats consolidés

a. Environnement économique et financier

France : La croissance conserve une cadence solide, dans un contexte international plus incertain

Après avoir connu une période d'accélération en 2017, l'économie se situe désormais dans une phase d'expansion. En 2016, pour la troisième année consécutive la croissance française avait avoisiné 1%. En 2017, elle a nettement accéléré et a atteint 2,3%. En 2018 et 2019, nous prévoyons la poursuite d'une croissance soutenue, de respectivement 1,8% et 1,7%.

Le PIB du premier trimestre témoigne d'un ralentissement de la croissance. Celui-ci était anticipé est en cohérence avec les signaux envoyés par le recul des enquêtes depuis le début de l'année. Ce ralentissement ne présage pas d'un retournement de l'économie française. Il était en partie prévisible après une fin d'année 2017 caractérisée par une croissance très vigoureuse. Par ailleurs, les enquêtes d'activité portant sur le mois de juin suggèrent une petite amélioration au deuxième semestre.

Les hypothèses d'environnement international et financier que nous retenons suggèrent un cadre propice à la poursuite de la reprise mais leur soutien à la croissance sera un moins marqué. La croissance mondiale connaît une expansion à un rythme proche de 4% l'an. Concernant les hypothèses financières, le prix du baril resterait relativement stable autour de 75 dollars. Les conditions de financement des agents resteraient favorables avec des taux courts proches de zéro et un taux long OAT dix ans encore bas (1,35% fin 2019, contre 0,65% en juillet 2018). L'appréciation de l'euro se prolongerait mais celle-ci serait assez modérée (euro-dollar à 1,30 fin 2019, contre 1,17 en juillet 2018)

Compte tenu de cet environnement, quelles seraient les composantes de la croissance en France ?

Les perspectives de la consommation des ménages demeurent assez mitigées. Le revenu disponible des ménages reste porté par des créations d'emplois solides et de modeste hausses des salaires. Le taux de chômage refluerait peu à peu, à 8,6% en moyenne en 2018 et 8,2% en 2019, après 9,1% en 2017 (chiffre Insee, France métropolitaine), dans le sillage de la reprise économique. Toutefois une inflation plus élevée (+1,7% d'inflation en moyenne annuelle en 2018 et 1,5% en 2019, chiffre Insee, inflation totale) limite les gains de pouvoir d'achat et un niveau de confiance des ménages encore mitigé constitue un frein. La consommation des ménages progresserait de 1,2% en 2018 et 1,6% en 2019, après 1,1% en 2017.

L'investissement poursuivrait sa progression pour la cinquième année consécutive. L'amélioration des marges et des profits des entreprises, combinée à une hausse du taux d'utilisation des capacités de production, suggère la poursuite de la reprise. On retient une hausse de 3,8% de l'investissement des entreprises en 2018, puis 4,2% en 2019, après 5,2% en 2017. L'investissement des ménages, qui a connu un net rebond en 2017 (+5,6%) en raison de la hausse passée des ventes de logements neufs, connaîtrait un ralentissement en 2018 (+2,6%), du fait notamment du recentrage du dispositif Pinel et du PTZ.

La contribution nette du commerce extérieur à la croissance serait ponctuellement positive en 2018 (+0,4 point) compte tenu d'un moindre dynamisme des importations sur la période récente, et légèrement négative en 2019 (-0,2 point), les importations retrouvant une progression dynamique, dans le sillage d'une demande interne qui reste nourrie notamment par les dépenses d'investissement. Concernant les exportations, l'effet défavorable de la hausse du taux de change effectif nominal annulerait partiellement les effets positifs de la reprise du commerce mondial. De plus, en dépit des politiques mises en place depuis 2014 afin d'endiguer le déficit structurel de compétitivité (prix et qualité) de l'économie française, les exportations continuent de progresser à un rythme inférieur à celui de la demande mondiale adressée à la France au premier semestre 2017, la France continuant à perdre des parts de marché.

Au global, nous retenons comme perspective en 2018 une reprise encore soutenue en France mais sans accélération par rapport à 2017. Toutefois, des incertitudes pèsent sur ce scénario. On peut citer notamment le risque d'un retournement conjoncturel aux Etats-Unis, après une expansion de près de 9 années, l'incertitude liée au contexte électoral en Europe (Italie, Allemagne) et l'incertitude liée aux tensions commerciales.

b. Résultats consolidés

À mi-parcours, une trajectoire 2018 bien tracée pour le Crédit Agricole Loire Haute-Loire

Un premier semestre marqué par la stabilité du Produit Net Bancaire et du Résultat Net Social dans un contexte de taux bas

Les encours de collecte sont en progression de +3,4% sur un an à 13 Mds. Cette croissance est portée par une bonne progression de la collecte bilan (+5,7%) tirée par les dépôts à vue (+11,8%) et l'épargne logement (+5,6%). La collecte hors bilan recule sur la période (-0,3 %) en lien avec le recul des OPCVM et des encours obligataires du fait de tombées d'échéances d'emprunts obligataires supérieures aux émissions.

Les encours de crédits clientèle (hors interbancaire) continuent de progresser (+5,3%) pour atteindre 7,8 Mds€. Leur croissance résulte du dynamisme des prêts habitat (+5,4%, du crédit à la consommation (+15,2%) et des encours de crédits entreprises et aux professionnels et agriculteurs (+5,2%).

Le bon dynamisme des activités d'assurance de biens et de personnes (+7%) se poursuit avec une progression significative de la production des assurances multi risques habitation (+12,9%) et automobiles (+14,6 %). Les contrats d'assurance santé s'accroissent de +7,8%.

Enfin, la Caisse régionale a enregistré durant ce premier semestre près de 13 500 entrées en relation avec de nouveaux clients.

Au 30 juin 2018, le Produit Net Bancaire s'établit à 157,7 millions d'euros (base individuelle), en quasi-stabilité (-0.1%).

La marge d'intermédiation s'inscrit en retrait de 1,3% sur 1 an marquée par la persistance d'un contexte de taux d'intérêt toujours bas et de l'impact des réaménagements de crédits habitat.

La baisse des charges de fonctionnement de 1,5% résulte principalement de la baisse des dotations aux amortissements en lien avec la fin du programme de rénovation du réseau d'agences.

Des indicateurs de risques bien orientés et une solvabilité renforcée

Le coût du risque (base sociale) s'établit à un niveau historiquement bas à 5.9 M€.

Le taux de créances dépréciées est en baisse à 2,4% (2,6% à fin juin 2017) et le taux de couverture demeure stable à 70.6 à fin juin 2018 contre 70,5% à fin juin 2017.

Le taux de défaut, au sens de la réglementation Bâloise (EAD défaut/EAD), à 2,1% s'inscrit également en amélioration par rapport à fin juin 2017.

Après prise en compte de la fiscalité, le résultat net social s'établit à 62,2 millions d'euros, en recul de 0,97 %.

Le résultat net consolidé part du Groupe atteint 51.4 millions en intégrant 16 millions d'euros de contribution du Groupe COFAM, filiale à 100% de la Caisse Régionale et qui déploie son activité dans les métiers des financements spécialisés.

Un dividende de 2,91 euros par Certificat Coopératif d'Investissement a été versé le 1^{er} juin 2018, soit un rendement de 3,58 % par rapport au cours de fin 2017. Par rapport à cette même date le cours du CCI a progressé de 11.8 % et de 14.8 % par rapport à juin 2017.

Chiffres clés en millions d'euros	06-2018	Variation
Base individuelle		
Encours de collecte(PJ8)	13 002	+3,4 %
Encours de crédit clientèle	7 874	+5,3 %
PNB	157,7	-0,15%
Charge de fonctionnement	(80,2)	-1,5 %
Résultat brut d'exploitation	77,5	+1,3 %
Résultat net social	62,2	-0,97 %

Chiffres clés en millions d'euros	06-2018	Variation
Base consolidée		
PNB	221,8	-0,7%
Charge de fonctionnement	(133,3)	-1,1 %
Résultat brut d'exploitation	88,6	0 %
Résultat net consolidé - part du groupe	51,4	-10,3 %

Le ratio de liquidité à 1 mois (LCR) atteint 105 % à fin juin 2018.

La Caisse régionale renforce son niveau de solvabilité avec un ratio de solvabilité Bâle3 au 31/03/2018 à 23.93 % contre 22.14 % au 31/03/2017 pour un minimum règlementaire de 9,875 %.

Les capitaux propres consolidés à 2 milliards d'euros représentent 17,4 % du bilan qui s'élève à fin juin 2018 à 11,7 milliards d'euros.

Les dépôts à vue et à terme des clients, représentent 29,8 % du bilan, tandis que les dettes envers les établissements de crédit, essentiellement vis-à-vis de Crédit Agricole S.A., représentent 49,1 % du bilan.

L'actif du bilan consolidé est quant à lui constitué à 73,5 % par les prêts et créances à la clientèle, reflétant le rôle de la Caisse régionale dans le financement de l'économie de son territoire.

Perspectives :

Une banque de proximité qui accompagne véritablement tous ses clients au quotidien

La poursuite des preuves d'innovations au 1^{er} semestre 2018 se matérialise par les nouveaux usages suivants mis à la disposition de l'ensemble des clients :



Création de « Conseil mobile » : Avec 3 camions itinérants, un nouveau type de proximité crée par le Crédit Agricole Loire Haute-Loire



Paylib sans contact : Règlement de ses achats avec un smartphone.



L'Appli Ma banque qui permet l'agrégation de tous ses comptes quelle que soit la banque



Le compte EKO by CA lancé en 2017.

III. Structure financière

a. Les Fonds propres consolidés

Les capitaux propres atteignent 2,03Md€ au 30 juin 2018 contre 2,01M€ au 31/12/2017 soit une progression de +0.8 %.

Cette évolution est présentée dans le tableau de variation des capitaux propres de l'annexe aux comptes consolidés.

b. Les ratios prudentiels

Pour le groupe Crédit Agricole Loire Haute-Loire, les fonds propres consolidés, évalués suivant les normes prudentielles bancaires en vigueur, s'élèvent à 1,2 Mds d'euros à fin mars 2018. Ainsi, la Caisse Régionale affiche sur ces comptes consolidés, un ratio Bâle III (phasé) de 23,93 % à fin mars 2018.

Le groupe représente une structure financière solide et dispose des capitaux propres nécessaires pour assurer ses propres ambitions de développement ainsi que celle du groupe Crédit Agricole SA.

c. Les parties liées

Les principales parties liées sont présentées dans la partie - Comptes consolidés intermédiaires résumés au 30 juin 2018 – Paragraphe 10. Parties liées

IV. Résultats par secteur d'activité

a. Définition des secteurs d'activité

Du fait de l'organisation interne du groupe crédit Agricole, et compte tenu des éléments réglementaires, les activités de chaque entité « élémentaire » peuvent se rattacher pour l'essentiel à deux secteurs pour la Caisse Régionale de Loire Haute-Loire :

- banque de proximité en France
- activité de financement locatif

b. Analyse des résultats par secteur d'activité

Analyse du Groupe COFAM.

- **Une activité commerciale bien orientée**

Le groupe COFAM (Locam et Sircam) a enregistré une progression de l'activité, percevant ainsi les fruits de leur investissement dans un réseau commercial largement implanté dans toutes les métropoles régionales.

La production (nouveaux financements accordés et mis en place sur le premier semestre 2018) s'inscrit à 265 M€ à fin juin.

- **Un coût du risque qui marque une inflexion**

Après deux années de baisse significative du coût du risque, ce dernier enregistre une inflexion à la hausse. Cette tendance ne traduit pas une dégradation globale du risque mais une détérioration concentrée sur quelques situations spécifiques. Le taux de couverture reste très élevé à plus de 80% sur le Groupe.

Pour le second semestre 2018, la dynamique de développement devrait être consolidée du fait des projets d'affaires en cours de concrétisation.

Positionnées sur le marché des équipements à usage professionnel, dont la demande s'avère généralement moins sensible à la conjoncture, le groupe anticipe un accroissement du rythme de progression de son activité, grâce à l'intensification de la prospection commerciale et à la montée en puissance de son réseau commercial.

- **Principales évolutions à venir**

Si le contexte de taux et son impact sur les coûts de refinancement restent tendanciellement favorables, la gestion des nouvelles contraintes du ratio de liquidité et l'exacerbation de la concurrence sur certains segments de marché devraient peser sur les marges.

L'innovation produit et l'enrichissement des services à destination d'une clientèle de Grands Comptes notamment doivent permettre de renforcer les éléments de différenciation et de valoriser les éléments de l'offre.

V. Les facteurs de risques

Cette partie du rapport de gestion présente la nature des risques auxquels le Groupe est exposé, leur ampleur et les dispositifs mis en œuvre pour les gérer.

L'information fournie au titre de la norme IFRS 7 relative aux instruments financiers couvre les types de risques suivants :

- Les risques de crédit : risques de pertes liés à la défaillance d'une contrepartie entraînant l'incapacité de faire face à ses engagements vis-à-vis de l'entité.
- Les risques de marché : risques de pertes liés à la variation des paramètres de marché (taux d'intérêt, taux de change, prix, spread de crédit).
- Les risques structurels de gestion de bilan : risques de pertes liés à la variation des taux d'intérêt (Risque de Taux d'Intérêt Global) ou des taux de change (risque de change) et risque de ne pas disposer des ressources nécessaires pour faire face à ses engagements (risque de liquidité) ; y compris les risques du secteur de l'assurance.
- Les risques induits par la crise financière.

Afin de couvrir l'ensemble des risques inhérents à l'activité bancaire, des informations complémentaires sont fournies concernant :

- Les risques opérationnels : risques de pertes résultant principalement de l'inadéquation ou de la défaillance des processus, des systèmes ou des personnes en charge du traitement des opérations.
- Les risques juridiques : risques d'exposition potentielle du groupe à des procédures civiles ou pénales.
- Les risques de non-conformité : risques liés au non-respect des dispositions légales et réglementaires des activités bancaires et financières exercées par le Groupe.

Au niveau de Crédit Agricole S.A.

La gestion des risques, inhérente à l'exercice des activités bancaires, est au cœur du dispositif de contrôle interne du Groupe, mis en œuvre par tous les acteurs intervenant de l'initiation des opérations jusqu'à leur maturité finale.

La responsabilité de la mesure des risques et de leur surveillance est assurée par une fonction dédiée, la ligne métier Risques et Contrôles Permanents (DRG - Direction des Risques Groupe), indépendante des métiers et rapportant directement à la Direction Générale.

Si la maîtrise des risques relève en premier lieu de la responsabilité des pôles métiers qui assurent le développement de leur activité, la DRG a pour mission de garantir que les risques auxquels est exposé le Groupe sont conformes aux stratégies risques définies par les métiers (limites globales et individualisées, critères de sélectivité) et compatibles avec les objectifs de croissance et de rentabilité du Groupe.

La DRG assure un suivi consolidé des risques à l'échelle du Groupe, s'appuyant sur un réseau de Responsables des risques et des Contrôles permanents, rattachés hiérarchiquement au Directeur des Risques et des Contrôles permanents et fonctionnellement à l'organe exécutif de l'entité ou du pôle métier.

Afin d'assurer une vision homogène des risques au sein du Groupe, la DRG assure les missions suivantes :

- définit et/ou valide les méthodes et les procédures d'analyse, de mesure et de suivi des risques de crédit, de marché et des risques opérationnels,

- contribue à l'analyse critique des stratégies commerciales de développement des pôles métier, en s'attachant aux impacts de ces stratégies en termes de risques encourus,
- fournit des avis indépendants à la Direction Générale sur l'exposition aux risques induite par les prises de position des pôles métiers (opérations de crédit, fixation des limites des risques de marché) ou anticipées par leur stratégie risques,
- assure le recensement et l'analyse des risques des entités collectés dans les systèmes d'informations risques.

La gestion des risques structurels de gestion de bilan (taux, change, liquidité), ainsi que la politique de refinancement et le pilotage des besoins en capital, est assuré par le département Gestion Financière de la Direction des Finances Groupe (DFG).

La surveillance de ces risques par la Direction Générale s'exerce dans le cadre des Comités actif-passif, auxquels participe la DRG.

5.1. LE RISQUE CREDIT

Le risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la Caisse Régionale. L'engagement peut être constitué de prêts, titres de créances ou de propriété ou contrats d'échange de performance, garanties données ou engagements confirmés non utilisés.

La politique de gestion et de suivi des risques de crédit

Les crédits sont mis en gestion par des services spécialisés qui s'assurent de la bonne réalisation des conditions fixées et ce en fonction des délégations accordées aux différents métiers « instructeurs » : taux, garanties, contreparties.

Le suivi et le recouvrement des risques s'appuient sur le dispositif suivant :

- Le traitement préventif du risque est organisé à partir d'un repérage des situations en anomalie sur la base des données Bâle 2 (défaut, dégradation de notation, EL...) et de critères de détection spécifiques (utilisation d'oc, documents comptables, dire d'expert ...) et des revues périodiques.
 - Le diagnostic et le traitement du risque sont réalisés :
 - en Agence/Bureau
 - au sein des services gestionnaires
 - au sein de la Direction Financière et Risques,
 - par le Comité Mensuel des Risques au Quotidien,
 - par le Comité Paritaire Semestriel Recouvrement Amiable/Recouvrement Contentieux
- Le recouvrement contentieux choisit la procédure adaptée.

La gestion du risque de crédit est assurée au niveau du siège par la filière risques crédit rattachée à la Direction financière et des risques de la Caisse Régionale. La filière risques crédit est composée d'unités spécialisées qui interviennent sur les différents marchés : recouvrement amiable particulier ; recouvrement amiable professionnel, entreprises et agriculture ; recouvrement contentieux et juridique.

Le dispositif de revue de portefeuille

La Direction Financière et Risques dans le cadre du dispositif risques annuel, organise régulièrement des revues de portefeuille en association avec les directions des crédits et des entreprises. Ces revues font partie du dispositif risques présenté chaque année en comité des

risques et qui énonce les actions risques qui seront conduites dans le courant de l'année. Ces revues portent sur les risques latents détectés à partir des indicateurs bâle 2 et/ou d'encours en anomalies, mais aussi à partir d'activités considérées comme sensibles. Ces revues font systématiquement l'objet d'un reporting au comité des risques de la Caisse Régionale.

Le dispositif de surveillance

Des règles de division des risques, de fixation des limites, des processus spécifiques d'engagements et de critères d'octroi sont mises en place dans le but de prévenir toute concentration excessive du portefeuille et de limiter l'impact de toute dégradation éventuelle.

Le dispositif de surveillance par le Contrôle Permanent et Risques comprend notamment un cycle de quatre revues de portefeuille réglementaires par an. Elles s'appuient sur les indicateurs Bâlois, permettant de sélectionner les contreparties par segment de notation avec notations dégradées et encours significatifs.

- Deux revues portent sur les principaux encours par contrepartie ou groupe de contreparties de la Caisse Régionale dont les résultats font l'objet d'une communication à la Direction Générale et au Comité des Risques qui rapporte ses travaux au Conseil d'Administration.
- Deux revues portent sur les principaux encours dégradés. Leurs conclusions font l'objet d'une communication à la Direction Générale.

Des contrôles permettent la réalisation d'analyses périodiques sur différents thèmes (Qualité de la production LBO/FSA / niveaux de risques, qualité des garanties par génération prêts,...) qui font l'objet d'une communication à la Direction Générale.

Un contrôle renforcé sur les filières économiques potentiellement dégradées permet la mise en place de revues d'analyses complémentaires.

Le Contrôle Permanent et Risques réalise annuellement en liaison avec la Direction Risques Groupe, une simulation de crise (stress tests) sur le portefeuille crédit de la Caisse régionale (stress macro-économique, stress sectoriel, stress de concentration individuelle et de sensibilité). Les résultats font l'objet d'une communication à la Direction Générale.

La démarche ICAAP (Internal Capital Adequacy and Assessment Process) qui s'inscrit dans le pilier 2 de Bâle 2 est présentée annuellement à la Direction Générale et au Comité des Risques qui rapporte ses travaux au Conseil d'Administration.

Il s'agit de déterminer le capital économique nécessaire au regard des activités du Groupe et des entités.

Le dispositif ICAAP comprend un volet quantitatif destiné à mesurer les risques non pris en compte dans le pilier 1 de Bâle 2 et un volet qualitatif lié à la maîtrise des risques et à l'identification des actions prioritaires dans ce domaine.

Le système de notation

Les systèmes de notation interne couvrent l'ensemble des méthodes, des procédés et des contrôles qui permettent l'évaluation du risque de crédit, la notation des emprunteurs ainsi que l'évaluation des pertes en cas de défaut de l'emprunteur.

Sur le périmètre de la clientèle de détail, la Caisse régionale dispose de modèles communs du Groupe Crédit Agricole SA permettant d'évaluer les risques gérés. Les modèles internes utilisés au sein du Groupe sont fondés sur des modèles statistiques établis sur des variables explicatives

comportementales (ex : solde moyen du compte courant) et signalétiques (ex : secteur d'activité). La notation s'effectue nativement au niveau du client (partenaire). La probabilité de défaut à 1 an estimée associée à une note est actualisée chaque mois.

Sur le périmètre de la grande clientèle, une échelle de notation unique sur quinze positions permet de disposer d'une vision homogène du risque de défaillance. Elle est constituée de treize notes (A+ à E-) qualifiant les contreparties qui ne sont pas en défaut et de deux notes (F et Z) qualifiant les contreparties en défaut.

La grande clientèle regroupe principalement les États souverains et Banques centrales, les entreprises, les collectivités publiques, les financements spécialisés, ainsi que les banques, les assurances, les sociétés de gestion d'actifs et les autres sociétés financières.

Chaque type de grande clientèle bénéficie d'une méthode de notation interne propre, adaptée à son profil de risque, s'appuyant sur des critères d'ordre financier et qualitatif. Concernant la grande clientèle, la Caisse régionale dispose de méthodologies de notation interne communes aux entités du Groupe Crédit Agricole SA. La notation des contreparties s'effectue au plus tard lors d'une demande de concours et est actualisée à chaque renouvellement ou lors de tout événement susceptible d'affecter la qualité du risque. Elle est revue au minimum annuellement.

Le dispositif de surveillance mis en œuvre par la Caisse régionale sur les périmètres de la clientèle de détail et de la grande clientèle couvre l'ensemble du processus de notation et porte notamment sur :

- les règles d'identification et de mesure des risques, en particulier les méthodes ;
- l'uniformité de mise en œuvre de la gestion du défaut ;
- la correcte utilisation des méthodologies de notation interne ;
- la fiabilité des données support de la notation interne.

Et s'intègre aux travaux du Groupe Crédit Agricole SA.

Le provisionnement des créances

La politique de gestion et de suivi des risques de crédit

Le provisionnement des risques de crédits est coordonné par la DFIR (Direction Financière et des Risques). Il implique les services en charge du contrôle permanent, du contrôle comptable, du contrôle de gestion, du recouvrement amiable, du contentieux et les Directions de marché.

Il s'effectue conformément aux normes IFRS9.

Le processus de provisionnement du risque de crédit s'établit dès l'octroi et se ventile désormais à partir de 3 catégories de risques (Buckets) :

- Bucket 1 : Il s'agit d'encours sains, non sensible. Les provisions se basent sur la perte attendue à 1 an.

- Bucket 2 : Il s'agit de niveau de risque détérioré de manière significative. Les provisions se basent sur la perte attendue à maturité.

- Bucket 3 : Il s'agit de créances douteuses qui suivent la dégradation significative du risque crédit (dégradation de note en douteux). Les provisions sont affectées individuellement.

Le provisionnement des créances 'Bucket 3' fait l'objet d'une revue semestrielle organisée par la Direction Financière et des Risques. En outre la Direction Financière et des Risques effectue un reporting régulier au conseil d'administration et au comité d'audit sur les principales dotations aux provisions effectuées. Une information sur les plus grosses dotations est aussi effectuée auprès du comité d'audit et du comité des risques. La Caisse Régionale pratique une couverture prudente de ses risques.

5.1.1. Objectifs et politique

La Direction Générale propose la stratégie et les politiques risques et intervient, via le pré comité grands risques (PCGR) notamment en arbitrage sur les dossiers ne respectant pas la stratégie ou les politiques risques.

Le Conseil d'Administration valide la stratégie et les politiques proposées.

Les directions, services et collaborateurs du siège et du réseau doivent respecter ces directives.

L'encadrement de la stratégie risques s'appuie sur la mise en place de limites globales et opérationnelles. La distribution est encadrée par un système de délégation décliné par marchés et par métiers pour tenir compte des différents risques.

Toute dérogation est du ressort de la Direction Générale.

Le contrôle

Le respect de la stratégie et des politiques crédit est contrôlé par:

- l'encadrement des réseaux,
- les différentes Directions,
- le service Risque et Contrôle Permanent qui procède à des contrôles sur pièces et sur échantillon,
- le Contrôle périodique lors de ses missions siège ou réseau,
- - Le Comité des risques crédits et assurances trimestriel au travers de l'analyse du stock et du flux.

Le Conseil d'Administration de la Caisse Régionale de Crédit Agricole est informé trimestriellement sur la situation des risques crédits.

La division et les règles de partage du risque

La division et le partage du risque sont à privilégier dans toutes les opérations de crédit d'un montant significatif quel que soit le marché.

Sur le marché des entreprises, le partage du risque est la règle au-delà d'un certain seuil sachant que le partage peut être réalisé avec un établissement bancaire, une ou plusieurs caisses régionales, ou tout organisme spécialisé de type BPI - France (ex OSEO) et Foncaris. En tant qu'établissement de crédit soumis à la loi bancaire, la Caisse Régionale de Loire Haute Loire assume la responsabilité des opérations qu'elle initie. Toutefois, au titre de ses missions d'organe central du réseau des Caisses Régionales, Crédit Agricole SA garantit la liquidité et la solvabilité des Caisses Régionales. Ainsi, en cas de risques importants dépassant les limites contractualisées, la Caisse Régionale de Loire Haute-Loire présente ses dossiers à Foncaris, établissement de crédit filiale à 100% de Crédit Agricole SA.

Après examen, au sein d'un comité ad hoc, Foncaris peut décider de garantir la Caisse Régionale de Loire Haute-Loire (en général, à hauteur de 50%).

Le Crédit Agricole de Loire Haute-Loire détermine pour une période de 3 ans le seuil d'éligibilité de ses engagements au mécanisme de couverture mis en place par Foncaris. Ce choix a été validé par le Conseil d'Administration.

Les seuils ont été revus suite à l'évolution du corpus Foncaris. La réforme intervenue chez Foncaris permet notamment aux Caisses Régionales d'opter pour la couverture de risques à partir d'un certain seuil, la notion d'obligation de transmission des dossiers persistant au-delà de ce seuil. En cas de défaut effectif, la Caisse Régionale de Loire Haute-Loire est indemnisée de sa perte résiduelle après mise en jeu des sûretés et épuisement de tous les recours.

5.1.2. Gestion du risque de crédit

Principes généraux de prise de risque

Les intervenants

Les différents acteurs opérationnels dans l'activité de distribution du crédit et donc dans la maîtrise du risque associé sont :

- les réseaux commerciaux,
- les technico-commerciaux qui assistent les réseaux,
- les services d'instruction dans le cadre de leurs délégations,
- l'analyste crédit qui pour les dossiers importants des marchés spécialisés assure une seconde lecture des dossiers, rend et consigne un avis indépendant,
- le Pré Comité Grands Risques, composé de cadres de direction et d'experts qui donne un avis pour les dossiers hors stratégie et politique risques crédits,
- le Comité des Prêts,
- le Conseil d'Administration,
- les services de gestion des directions des Entreprises et du Développement - Local et de la Direction Bancaire, des Crédits et des Assurances qui vont mettre en œuvre les crédits selon les conditions définies.
- le Service Recouvrement Contentieux et Juridique qui va intervenir dans la gestion des comptes irréguliers par le recouvrement amiable ou le recouvrement contentieux.
- le service Contrôle Permanent et Risque qui contrôle le respect des règles définies tant au niveau de la stratégie que des politiques risques. Il s'assure que les dispositifs de surveillance apportent une assurance raisonnable de la maîtrise des risques crédit. Dans le cadre de sa fonction, indépendante de toute ligne opérationnelle, le Responsable du Contrôle Permanent et des Risques donne un avis sur tout dossier ou événement sortant de la stratégie risque pour décision par la Direction Générale
- la Direction Générale, via le PCGR (pré comité grands risques) décide des dérogations demandées par rapport à la stratégie et aux politiques risques.

Le schéma délégataire

La distribution du crédit repose sur un système de délégation.

Les différents niveaux de délégation s'appuient sur divers critères tels que le métier exercé, l'encours global, le montant de l'opération, la garantie reçue, la note Bâle 2. Les règles sont définies par ailleurs et font l'objet d'un contrôle régulier dans le cadre du dispositif de contrôle interne de la Caisse Régionale.

Les délégations sont définies et accordées par:

- le Conseil d'Administration pour le Comité des Crédits et le Directeur Général,
- le Directeur Général pour le Directeur Général Adjoint et les cadres de directions bénéficiant des subdélégations.
- les cadres de Directions pour les cadres de leurs directions bénéficiant de subdélégations

Le Conseil d'Administration délègue au Comité des Crédits Caisse Régionale dans les limites opérationnelles :

- 50 M€ pour les Collectivités Publiques et les OLS (Organismes de Logement Social),
- 20 M€ par groupe pour les ETI de bonne qualité du territoire.
- 10 M€ par groupe pour les autres marchés

Des grilles de délégation par marchés sont établies et mises à jour par les Directions concernées.

Les systèmes de notation interne et de consolidation des risques de crédit

Description du dispositif de notation

Depuis fin 2007, l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution) a autorisé le Crédit Agricole et, notamment, la Caisse Régionale, à utiliser les systèmes de notation internes au Groupe pour le calcul des exigences en fonds propres réglementaires au titre du risque de crédit des portefeuilles de détail et d'entreprises.

La gouvernance du système de notation s'appuie sur le Comité des Normes et Méthodologies présidé par le Directeur des Risques et Contrôles Permanents Groupe, qui a pour mission de valider et de diffuser les normes et méthodologies de mesure et de contrôle des risques.

Sur le périmètre de la banque de détail, la Caisse Régionale a la responsabilité de définir, de mettre en œuvre et de justifier son système de notation, dans le cadre des standards Groupe définis par Crédit Agricole S.A. Ainsi, la Caisse Régionale dispose de modèles Groupe d'évaluation du risque. Ainsi chaque client fait l'objet d'une évaluation statistique et prospective, qui est intégrée dans le dispositif de l'instruction du crédit (distribution), de suivi et de maîtrise des risques.

Sur le périmètre de la clientèle Entreprises, la Caisse Régionale dispose de méthodologies de notation Groupe utilisant des critères tant quantitatifs que qualitatifs.

Les règles Bale 2

Les règles Bâle II doivent donner une ampleur supplémentaire à la distribution du crédit.

Les usages de Bâle II concernent donc :

- les scores d'octroi et les pré-attributions de crédit,
- les délégations de crédit,
- la détection, le traitement et le suivi du risque potentiel ou avéré,
- la fixation du niveau de conditions de crédit et de garantie,
- l'évaluation et le calcul des provisions collectives, filières et individuelles,
- la gestion des situations débitrices et le renouvellement des concours court terme,
- le suivi et la qualité des risques sur la production et le portefeuille de crédit.

La Caisse Régionale Loire Haute-Loire veut capitaliser sur le dispositif Bâle II pour bien sûr conforter sa gestion du risque.

Le développement d'un outil centralisé pour l'ensemble du Groupe Crédit Agricole a permis de rationaliser la gestion des tiers et des groupes.

L'outil WorkFlow Tiers et Groupe, maintenant dénommé « AGORA » a pris toute sa dimension en intégrant la composition et la notation des groupes. Cet outil administré par CASA et utilisé par

l'ensemble des composantes du groupe Crédit Agricole permet de formaliser les processus multi intervenants et d'en assurer la traçabilité.

Mesure du risque de crédit

La mesure des expositions au titre du risque de crédit intègre les engagements tirés et les engagements confirmés non utilisés.

Concernant la mesure du risque de contrepartie sur opérations de marché, celle-ci intègre les positions en cash et les dérivés.

Pour les dérivés, l'assiette du risque correspond à la somme de la valeur positive du contrat et d'un coefficient de majoration appliqué au nominal. Ce coefficient add-on représente le risque de crédit potentiel lié à la variation de la valeur de marché des instruments dérivés sur leur durée de vie restant à courir.

Dispositif de surveillance

Des règles de division des risques, de fixation des limites, des processus spécifiques d'engagements et de critères d'octroi sont mises en place dans le but de prévenir toute concentration excessive du portefeuille et de limiter l'impact de toute dégradation éventuelle.

Le dispositif de surveillance des risques du Contrôle Permanent et Risques repose sur un ensemble de mesures et de dispositions prenant en compte le respect des limites globales d'engagement, des limites opérationnelles et des limites réglementaires (« Grands risques »).

Les revues de portefeuille réglementaires prévues à l'arrêté du 3 novembre 2014 contribuent à s'assurer du respect de la stratégie et politiques risque crédit de la Caisse Régionale.

Les déclarations sur les grands risques permettent d'identifier les contreparties éligibles et de s'assurer du respect de la réglementation en vigueur.

Les stress tests crédit permettent de mesurer la capacité de résistance de la Caisse Régionale.

Le dispositif ICAAP (Internal Capital Adequacy and Assessment Process) permet d'apprécier le niveau de couverture des risques par les fonds propres et la qualité du dispositif de maîtrise des risques et contrôle permanent.

Pour les principaux facteurs de risques, il existe un dispositif de limites qui comporte

- des limites globales, des règles de division des risques, par facteur de risque de marché, (etc...), formalisées sous la forme d'une « stratégie et politiques risque crédit » en vigueur. Ces limites ont été validées par les dirigeants effectifs et l'organe de surveillance. Chaque année, la Caisse Régionale fixe le dispositif risque crédit qui détermine les thèmes des revues thématiques à réaliser sur l'année. Ce dispositif risque est abordé avec la Direction Générale en Comité trimestriel des risques crédits et assurances ; il peut faire l'objet d'amendement en cours d'année.
- des limites opérationnelles et des limites individuelles cohérentes avec les précédentes, accordées dans le cadre de procédures strictes : décisions sur la base d'analyses formalisées, notations, délégations, double regard (double lecture et double signature) lorsqu'elles atteignent des montants ou des niveaux de risque le justifiant.

Tout dépassement de limites fait l'objet d'un accord du Conseil d'Administration.

Le contrôle des limites :

- Contrôle des limites globales :

Le respect des limites fixées pour le ratio de solvabilité et le taux d'évolution des encours de crédit de la Caisse Régionale rapporté à la croissance du marché est contrôlé par le service Contrôle Permanent et Risques qui alerte, le cas échéant, la Direction Générale et le Conseil d'Administration.

- Contrôle des limites « réglementaires » :

A partir des déclarations trimestrielles sur les « Grands risques réglementaires », le Contrôle Permanent et Risques s'assure :

-de la présence ou non de « Grands risques ».

-du respect de la limite d'exposition : un rapport maximum de 25% entre l'exposition nette du bénéficiaire et le montant des fonds propres de la Caisse Régionale.

La Direction Générale et le Conseil d'Administration font l'objet d'une information en cas de franchissement de la limite en Caisse Régionale.

Un bilan annuel des déclarations sur les « Grands risques réglementaires » est présenté à la Direction Générale et au Comité des Risques qui restitue ses travaux au Conseil d'Administration.

- Contrôle des limites opérationnelles / individuelles:

A travers le cycle d'investigation des revues de portefeuille crédit (semestrielles) et de contrôles thématiques (trimestriels), le Contrôle Permanent et Risques s'assure du respect des limites opérationnelles / individuelles fixées pour chaque contrepartie ou groupe de risque, les crédits syndiqués, les LBO, la promotion immobilière, les Etablissements de Taille Intermédiaires (ETI). Les résultats font l'objet d'une communication auprès de la Direction Générale et du Conseil d'Administration.

La Direction Générale valide le dispositif de limites et son actualisation puis sont approuvées en Conseil d'Administration.

Les services gestionnaires effectuent des contrôles de niveaux 1 et 2.1. Le Contrôle Permanent et Risques réalise des contrôles de niveau 2.2, notamment dans le cadre des revues de portefeuilles.

Les reportings sont réalisés en Comité des Risques Crédits et Assurances trimestriellement, ainsi qu'auprès du Comité des Risques du Conseil d'Administration semestriellement, lors de la présentation des résultats des revues de portefeuilles réglementaires.

Toute dérogation est du ressort du Conseil d'Administration.

Réexamen des limites

Le Contrôle Permanent et Risques s'assure du réexamen à minima annuel des limites qui sont présentées pour validation à l'organe de surveillance.

Le dernier réexamen en Conseil d'Administration date du 30 juin 2018.

- ICAAP (Internal Capital Adequacy and Assessment Process) :

Le volet quantitatif du dispositif ICAAP (données au 31/12/2017) montre que les fonds propres prudentiels de la Caisse Régionale couvrent l'exigence du pilier 2 de Bâle 2.

Les analyses effectuées dans le cadre de l'ICAAP qualitatif montrent que le dispositif de maîtrise des risques et des contrôles permanents de la Caisse Régionale est satisfaisant. Ce dispositif est maintenu et les actions de prévention poursuivies.

Processus de surveillance des concentrations par contrepartie ou groupe de contreparties liées

Les grandes contreparties font l'objet de revues réglementaires et de revues de portefeuilles régulières dans le cadre du dispositif risques annuel. En outre les contreparties qui entrent dans le périmètre de la filière risques crédit sont suivies individuellement.

Une vision «Groupe» est nécessaire dès lors que la Caisse Régionale se trouve face à plusieurs sociétés quelle que soit leur localisation. La multi bancarisation, le partage du risque et la solidarité de groupe font partie intégrante de la gestion du risque du marché des entreprises.

La définition de «Groupe» retenue est celle définie par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution et utilisée dans le cadre des outils Bâle II. Elle peut être élargie en cas de risque lié identifié.

L'ensemble des engagements quel que soit leur nature fait l'objet d'une centralisation risque par contrepartie et par groupe. Le montant ainsi centralisé est repris de manière expresse sur tous les documents de formalisation du risque. Le montant pris en compte pour le respect des seuils d'intervention est déterminé après couverture de risque intra-groupe.

Pour les marchés spécialisés, des seuils d'engagement sont déterminés en fonction de la notation de contrepartie et du type d'opération financée.

Le dépassement de ces seuils relève d'un processus décisionnel spécifique requérant l'avis de l'analyste, l'avis du Responsable du Contrôle Permanent et des Risques, l'avis du Pré Comité Grands Risques avant décision.

Le Contrôle Permanent et Risques réalise trimestriellement le contrôle des « Grands risques réglementaires». Il permet de limiter les concentrations excessives des engagements sur une contrepartie ou sur un groupe de contrepartie fixant une limite par rapport aux fonds propres prudentiels de l'établissement bancaire.

Une information est réalisée auprès de la Direction Générale et du Conseil d'Administration en cas de franchissement de limites.

Le Contrôle Permanent et Risques réalise semestriellement deux revues sur les principaux encours par contrepartie ou groupe de contreparties de la Caisse Régionale.

Une information est réalisée auprès de la Direction Générale et du Comité des Risques du Conseil d'Administration.

Engagements sur les 10 plus grandes contreparties (hors collectivités publiques) :

Au 31/12/2017, les 10 plus grandes contreparties représentaient 2.09% du portefeuille crédit hors interbancaire de la Caisse Régionale.

Au 30/06/2018, les 10 plus grandes contreparties sont en diminution et représentent 1.93% du portefeuille crédit hors interbancaire de la Caisse Régionale.

La Caisse Régionale de Loire Haute-Loire a recours à Foncaris pour ses grands risques.

Les encours concernés par la garantie Foncaris s'élèvent, au 30 Juin 2018 à 134,8 M€ garantis à hauteur de 67,4 M€ soit un taux de couverture de 50 %.

Processus de revue de portefeuille et de suivi sectoriel

La Caisse Régionale a mis en place un dispositif de suivi de risques de contrepartie par marchés et activités ce qui lui permet de détecter toute dégradation sensible et durable. Les analyses doivent s'appuyer sur des indicateurs traditionnels et privilégier l'usage des critères Bâlois.

En fonction d'analyses effectuées par la Direction financière et des risques sur des secteurs d'activité ou des typologies d'opérations, le comité des risques peut faire évoluer les critères d'instruction voire de délégation sur certains secteurs d'activité ou décider des actions préventives.

Processus de suivi des contreparties défaillantes et sous surveillance

La cellule Pilotage Opérationnel des Risques Crédit réalise entre autre le suivi des risques en fonction du nombre de jours d'anomalie. Cette unité réalise ponctuellement des revues de risques latents dans le but de détecter des créances douteuses potentielles et de réduire les retards ou encours en anomalie. Ces revues peuvent être effectuées sur tous les réseaux, y compris les réseaux spécialisés.

Cette cellule pilote le suivi des risques jusqu'à un certain nombre de jours de retard : une information synthétique hebdomadaire est transmise à la Direction générale sur les retards et encours en anomalies. Cette cellule assure le suivi des relances auprès des unités opérationnelles en cas de dérapage constaté sur le suivi. La direction des crédits et du Bancaire vient en appui de la Direction Financière et Risques pour s'assurer de la régularisation de ces dossiers ou aider le réseau à enclencher les actions de régularisation.

Dans le cadre du process de gestion du risque de la Caisse Régionale, les unités recouvrement amiable et recouvrement contentieux gèrent individuellement les contreparties défaillantes dépendant de leur univers de décision. Des revues de portefeuille sont réalisées régulièrement dans ces unités et permettent un suivi précis et actualisé des dossiers.

Processus de suivi des risques sur base consolidée

Objet du Comité Risques

Le Comité Risques a pour objet d'examiner l'évolution des risques de contrepartie à travers le risque potentiel ou le risque né ainsi que les dispositifs visant à améliorer et sécuriser le suivi et le pilotage des engagements et des risques crédits. Les données sont restituées par marché et par réseau permettant ainsi un suivi précis et pluri annuel.

Fonctionnement

Le comité se réunit chaque trimestre sous la présidence du Directeur Général.

L'ordre du jour est établi sur proposition commune du Responsable de la Direction Financière & Risques et du Contrôle Permanent et des Risques.

Le compte-rendu du comité est assuré par la filière risques crédit et est adressé par mail aux participants.

Rôle

Le rôle du Comité Risque consiste, en l'élaboration et au suivi de la politique risques de la Caisse Régionale, au suivi des encours sains et risqués de la Caisse Régionale, au suivi des marchés et des secteurs, en l'élaboration et au suivi de la politique de provisionnement. Il décide des mesures préventives ou correctives à appliquer pour juguler les risques crédits de la Caisse Régionale, que les risques soient potentiels ou qu'ils soient nés.

Mécanismes de réduction du risque de crédit

Garanties reçues et sûretés

L'objectif de cette politique générale de garantie est de sécuriser au mieux les engagements et de contribuer à conforter la rentabilité sans entraver le développement commercial. La politique de garanties décrit les objectifs de couverture qu'il est recommandé d'atteindre dans la généralité des cas, sur l'ensemble des marchés.

La règle est la prise de garantie, celle-ci ne fondant jamais le crédit et devant être adaptée aux impératifs commerciaux et proportionnée au risque estimé. Les préconisations de garantie prennent en compte la notation de la contrepartie dans le dispositif Bâle II.

La Caisse Régionale reste vigilante et exigeante sur le formalisme des garanties reçues dans l'octroi de ses concours.

Les garanties reçues peuvent être complétées par des sûretés de type assurance décès invalidité, garantie BPI.

Utilisation de contrats de compensation

La Caisse Régionale n'utilise pas ce type de contrat.

Utilisation de dérivés de crédit

La Caisse Régionale n'a pas de dérivés de crédit en direct à l'achat comme à la vente.

5.1.3. Exposition

Concentration

Diversification du portefeuille par zone géographique

La Caisse Régionale n'est pas concernée.

Diversification du portefeuille par filière d'activité économique

Les crédits interbancaires de la Caisse Régionale sont concentrés sur sa filiale COFAM (LOCAM & SIRCAM) inclus dans le périmètre de surveillance consolidée. Du fait de cette intégration le niveau de risque est apprécié différemment de celui de l'ensemble de la clientèle.

A fin juin 2018, les encours interbancaires représentent 6.88% des encours de crédit de la Caisse Régionale.

La répartition du portefeuille hors encours interbancaires par filière d'activité économique est globalement stable par rapport à décembre 2017.

Le portefeuille se caractérise par trois principales filières qui représentent 66.9% des encours (stable par rapport à fin 2017 à 66.7%).

La filière Immobiliers est la principale filière d'activité avec 28% des encours de crédit. Suit l'Agroalimentaire et les Services marchands (collectivités publiques) qui représentent respectivement 23.3% et 15.6% des encours de crédit. Les 9 filières d'activité complémentaires portent unitairement plus de 1% des encours de crédit, et totalisent 29.6% du portefeuille (contre 30.9% à fin 2017).

Répartition du portefeuille du Crédit Agricole Loire Haute-Loire par filière d'activité économique

	décembre 2017	juin 2018
FILIERES	Répartition en %	Répartition en %
IMMOBILIER	28,72%	28,02%
AGROALIMENTAIRE	22,67%	23,32%
SERVICES NON MARCHANDS / SECTEUR PUBLIC / COLLECTIVITES	15,30%	15,57%
DIVERS	6,27%	6,02%
DISTRIBUTION / INDUSTRIES DE BIEN DE CONSOMMATION	5,14%	5,13%
SANTE / PHARMACIE	4,17%	4,14%
BTP	3,90%	3,96%
INDUSTRIE LOURDE	3,61%	3,47%
AUTOMOBILE	2,07%	2,10%
TOURISME / HÔTELS / RESTAURATION	2,07%	2,09%
ENERGIE	1,64%	1,63%
AUTRES TRANSPORTS	1,02%	1,03%
AUTRES INDUSTRIES	1,02%	-
Filières dont la répartition est < 1%	2,39%	3,52%
TOTAL FILIERES	100,00%	100,00%

Source : Base Risques Locale (exclusion de la clientèle des particuliers et des crédits interbancaires)
Répartition du portefeuille sur 22 filières

Ventilation des encours de prêts et créances par agent économique

La ventilation des prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par agent économique (hors opérations internes au Crédit Agricole) n'est plus produite avec la mise en œuvre de l'IFRS9

Engagements donnés en faveur de la clientèle
(Cf. 6 : Engagements de financement et de garantie)

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2018	31/12/2017
Engagements donnés	3 327 143	3 176 678
Engagements de financement	711 623	730 274
. Engagements en faveur des établissements de crédit	871	
. Engagements en faveur de la clientèle	710 752	730 274
Ouverture de crédits confirmés	240 991	291 248
- Ouverture de crédits documentaires	12 087	12 288
- Autres ouvertures de crédits confirmés	228 904	278 960
Autres engagements en faveur de la clientèle	469 761	439 026
Engagements de garantie	2 615 520	386 381
. Engagements d'ordre des établissements de crédit	2 411 426	171 167
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires		
Autres garanties (1)	2 411 426	171 167
. Engagements d'ordre de la clientèle	204 094	215 214
Cautions immobilières	26 568	40 919
Autres garanties d'ordre de la clientèle	177 526	174 295
Engagements sur titres	0	
. Titres à livrer		
Engagements reçus	2 666 967	2 129 241
Engagements de financement	25 784	37 068
. Engagements reçus des établissements de crédit	25 784	37 068
. Engagements reçus de la clientèle		
Engagements de garantie	2 641 183	2 092 173
. Engagements reçus des établissements de crédit	269 989	6 592
. Engagements reçus de la clientèle	2 371 194	2 085 581
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	178 421	182 368
Autres garanties reçues	2 192 773	2 085 581
Engagements sur titres	0	
. Titres à recevoir		

(1) Dont 170 233 milliers d'euros relatifs à la garantie Switch Assurance mise en place le 1er juillet 2016, en amendement de la garantie précédente octroyée depuis le 2 janvier 2014 pour 442 236 milliers d'euros.

Qualité des encours

Actif financier en souffrance

Selon l'IFRS 7, un actif financier est en souffrance lorsqu'une contrepartie n'a pas effectué un paiement à la date d'échéance contractuelle.

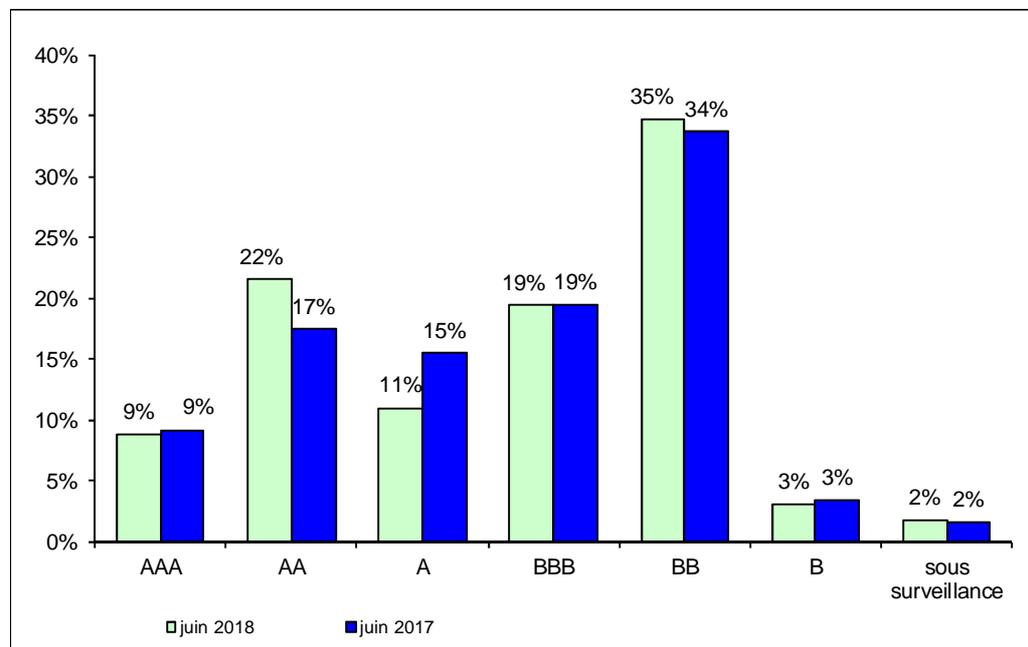
Analyse des encours par notation interne

La politique de notation interne vise à couvrir l'ensemble du portefeuille « Corporate » (entreprises, promotion immobilière, Administrations et Collectivités publiques).

Au 30 juin 2018, les emprunteurs notés par les systèmes de notation interne représentent 99.6% des encours portés par la Caisse Régionale, hors banque de détail.

Le périmètre ventilé dans le graphique ci-après est celui des engagements accordés par la Caisse Régionale à ses clients sains, hors banque de détail, soit 1.66 Milliards d'euros. La répartition par rating est présentée en équivalent notation Standard & Poors.

Répartition du portefeuille sain du CORPORATE par équivalent S&P du Crédit Agricole Loire Haute-Loire



Source : BRL requête Microstrategy (exclusion des crédits interbancaires)

Les crédits interbancaires de la Caisse Régionale sont concentrés sur sa filiale COFAM (LOCAM & SIRCAM) intégrée comptablement. Du fait de cette intégration, le niveau de risque est apprécié différemment de celui de l'ensemble de la clientèle.

Dépréciation et couverture du risque

Politique de dépréciation et couverture des risques

Le provisionnement des risques de crédits s'effectue conformément aux normes IFRS9.

Il s'établit dès l'octroi et se ventile désormais à partir de 3 catégories de risques (Buckets):

- Bucket 1 : Il s'agit d'encours sains, non sensible. Les provisions se basent sur la perte attendue à 1 an.
- Bucket 2 : Il s'agit de niveau de risque détérioré de manière significative. Les provisions se basent sur la perte attendue à maturité.
- Bucket 3 : Il s'agit de créances douteuses qui suivent la dégradation significative du risque crédit (dégradation de note en douteux). Les provisions sont affectées individuellement.

Coût du risque

Le coût du risque du Groupe Crédit Agricole Loire Haute-Loire s'élève à 17,9 M€ à fin juin 2018.

5.1.4. Le risque pays

Le risque pays est le risque que les conditions économiques, financières, politiques ou sociales dans un pays étranger affectent les intérêts financiers de la Caisse Régionale.

La Caisse Régionale n'est pas exposée au risque pays.

5.2. RISQUES DE PRIX

Le risque de prix résulte de la variation de prix et de volatilité des actions, taux, des matières premières, des paniers d'actions ainsi que des indices sur actions.

La Caisse Régionale est soumise au risque de prix par son activité de placement de Fonds Propres. Ce risque est mesuré selon les dispositions internes.

5.3. RISQUES DE MARCHE

Le risque de marché représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marchés notamment : les taux d'intérêts, les taux de change, le cours des actions, le prix des matières premières, ainsi que de leur volatilité implicite.

5.3.1. Objectifs et politique

La Caisse Régionale est exposée au risque de marché sur les éléments de son portefeuille de titres et de dérivés lorsque ces instruments sont comptabilisés en juste valeur (au prix de marché).

La politique financière de la Caisse régionale est encadrée par une charte de gestion financière qui couvre en particulier les activités relevant de la gestion de bilan, le placement des excédents de fonds propres et la gestion des participations.

L'objectif de la Charte de gestion financière est de formaliser dans un document de synthèse:

- les missions,
- les fonctions et modalités d'encadrement,
- les systèmes de décision, de gestion et de contrôle de l'activité financière,
- les principes d'organisation

La charte de gestion financière, mise à jour au moins une fois par an par la Direction Financière, est présentée chaque année en Comité Financier et validée en Conseil d'Administration.

Dans le cadre du respect de la charte de gestion financière validée par le Conseil d'Administration, la direction financière propose au Comité Financier un plan d'activité financière annuel pour approbation.

La politique financière de la Caisse Régionale comporte deux grandes activités principales et interdépendantes.

La gestion globale de bilan qui, déclinée à travers un plan annuel et pluriannuel, reprend, la politique de refinancement et le pilotage des risques de taux et liquidité.

La gestion des excédents de fonds propres proposée sous la forme d'un plan annuel repose sur une gestion privilégiant la sécurité et la récurrence des revenus.

Ainsi, le plan d'activité financière de gestion de portefeuille annuel fixe :

- le cadre d'intervention (clef de répartition entre titres à revenus / titres à capitalisation)

- les objectifs d'encours, d'allocations d'actifs et de rendement attendus après validation des prévisions (taux et autres marchés financiers) sur l'ensemble des activités de marchés (Fonds Propres, gestion Actif/passif)

Les organes exécutifs et délibérant de la Caisse Régionale assurent chacun à leur niveau une surveillance effective de la gestion financière et plus particulièrement de la gestion du risque de taux d'intérêt global, de liquidité et des opérations pour Compte Propre ; en outre un processus de contrôle interne et d'audit indépendant est garanti.

La politique de provisionnement et de couverture des risques

Les titres classés en titre de placement (Norme Française) ou en juste valeur par résultat (Norme Internationale) font l'objet d'un provisionnement au 1^{er} euro.

La Caisse Régionale privilégie la diversification des actifs par type de marché, allocation géographique, approche sectorielle, nombres et antériorités des lignes pour minimiser la survenance d'un risque

Les variations en terme d'exposition au risque et de politique et gestion du risque

Les portefeuilles sont valorisés tous les jours (hors titres obligataires CAM qui sont valorisés mensuellement). Les performances sont suivies quotidiennement par le service gestion financière.

Le pilotage est assuré en Comité de Trésorerie qui apprécie les évolutions des valorisations du portefeuille afin de gérer le risque au regard des limites validées par le Conseil d'Administration. Le Comité de Trésorerie se réunit sur une fréquence bimensuelle et est présidé par le Directeur Financier.

Les limites de gestion et d'allocation des placements des excédents de fonds propres

Le compartiment placement des excédents de fonds propres (hors participations) a pour objectif d'apporter une contribution régulière et significative au produit net bancaire et au résultat.

La politique financière de la Caisse Régionale repose sur une gestion privilégiant la sécurité et la récurrence des revenus.

A ce titre, il est encadré par des règles visant à limiter les risques portés :

- limites par classe d'actifs,
- limites encours émetteurs,
- limites encours gestionnaires,

5.3.2. Gestion du risque

Dispositif local et central

Le contrôle des risques de marché du groupe Crédit Agricole S.A. est structuré sur trois niveaux distincts mais complémentaires.

- Au niveau central, la Direction des Risques et Contrôles Permanents Groupe assure la coordination sur tous les sujets de pilotage et contrôle des risques de marché à caractère transverse.

Elle norme les données et les traitements afin d'assurer l'homogénéité de la mesure consolidée des risques et des contrôles.

- En local, le Responsable Contrôles Permanents et des Risques pilote et contrôle les risques de marché issus des activités. Ce Responsable est nommé par le Directeur Général de la Caisse Régionale et lui est directement rattaché.

- Pour le sous-groupe COFAM, il n'existe pas de risque de marché. Le refinancement est assuré à 100 % par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Loire Haute-Loire. Les risques de taux et de liquidité sont gérés en consolidé (Caisse Régionale +Cofam).

L'organisation mise en place permet un contrôle indépendant des valorisations.

La Caisse Régionale n'a pas vocation à intervenir sur les marchés de capitaux à des fins spéculatives ou d'arbitrage.

Les opérations de marché résultent de son activité de gestion globale de bilan pour couvrir ses risques de taux et de liquidité et pour assurer le placement de ses excédents de fonds propres dans un environnement de risque limité.

Les Comité de décision et de suivi des risques

Le groupe Crédit Agricole assure le suivi des risques financiers à travers les trois Comités suivants :

- Le Comité des Risques Groupe (CRG)
- Le Comité de suivi des Risques des Caisses régionales (CRCR)
- Le Comité Normes et Méthodologies

Au niveau de la Caisse Régionale, le suivi et la mise en œuvre opérationnelle de la politique financière repose sur plusieurs instances internes :

- le Conseil d'Administration valide les orientations financières proposées par la Direction Générale (périodicité semestrielle) ;
- le Comité Financier, présidé par la Direction Générale, définit et suit la politique financière de la Caisse Régionale. Outre la Direction Générale, participent à ce comité, la direction financière et l'ensemble des directions opérationnelles (périodicité trimestrielle) ;
- le Comité de Trésorerie, suit l'application opérationnelle de la politique financière et décide, par délégation, des supports et méthodes d'investissement / désinvestissement (périodicité bimensuelle).

Le suivi de la politique et le dispositif interne qui en découle est réparti entre différents services :

- le service gestion financière applique les orientations définies et rapporte les résultats des orientations financières aux comités (mesures, analyses). Il propose les outils de placements/emprunts/couvertures adaptés aux stratégies définies. Il effectue les opérations dans le cadre de sa délégation,
- le middle office contrôle principalement les indicateurs de risque liés à l'activité;
- le back-office enregistre dans la comptabilité les opérations de trésorerie et le middle office assure les contrôles 2.1 notamment sur les risques ALM afin d'assurer la cohérence des enregistrements comptables, le contrôle comptable ou le middle-office, effectue des contrôles mensuels sur les activités de trésorerie de manière indépendante.

Enfin, un reporting global trimestriel est effectué auprès du service Contrôle Permanent et des Risques.

Chaque proposition d'investissement fait l'objet d'un avis du RCPR de la Caisse Régionale sur la conformité de l'opération en référence à la politique financière validée par le Conseil d'Administration.

5.3.3. Méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marchés

L'encadrement des risques de marché de la Caisse Régionale repose sur la combinaison de trois indicateurs de risque, donnant lieu à encadrement par des limites et, ou seuils d'alerte : les scénarios de stress et les indicateurs complémentaires (sensibilité aux facteurs de risques).

La politique de gestion des risques du portefeuille de titres de placements trading book et banking book repose sur les éléments suivants :

- Suivi quotidien de la valorisation du portefeuille global ligne / ligne
- Suivi de la valorisation instantanée estimée du portefeuille global
- Mesure de l'impact portefeuille sur les scénarios de stress
- Suivi des limites financières (stop loss/ (limite de perte), rating, classes d'actifs (notation)

Résultat des stress au 31/05/2018 :

Stress	Portefeuille	Impact en M€	% des Fonds Propres
Adverse 1 an	JVR + JCR	-33.3	2.8%
Groupe	JVR + JCR	-20.3	1.7%
Groupe	CAM	-47.7	4.0%

Un reporting semestriel des stress est présenté en Conseil d'Administration.

5.3.4. Risque Action

La Caisse Régionale possède un risque action sur son portefeuille de titres de placement.

Le risque actions regroupe tout le risque action pur, quel que soit le support et l'intention de détention :

- les titres de capital, les parts ou actions d'OPCVM investis sur cette famille d'actifs,
- les titres de dette émis dont la performance est assise sur un indice, un panier ou une composition de performance action, que ces titres soient ou pas à capital garanti ou partiellement garanti,
- les opérations sur marchés organisés dont les sous-jacents sont des actions ou indices actions,
- les opérations de gré à gré dont le sous-jacent est directement ou indirectement lié à un risque action

Le portefeuille action de la Caisse Régionale est limité à un maximum de 15% des placements d'excédents de fonds propres (5,5% à fin mai 2018).

Le portefeuille action de la Caisse Régionale est enregistré en comptabilité à la juste valeur suivant la nature des produits souscrits.

Le portefeuille d'actions cotées représente 22M€ au 31/05/18 (22M€ au 31/12/17) sous la forme d'OPCVM ou d'ETF. La caisse régionale est aussi exposée sur des FCPI, assimilés au risque actions dans les stress, pour 21M€ au 31/05/2018.

Le portefeuille action de la Caisse Régionale s'inscrit dans un souci de diversification de placements et ceci avec un volume limité. Il ne s'agit en aucun cas d'une activité spéculative.

Il s'agit d'investissements de moyen et long terme. Le suivi et la mesure de ce risque sont intégrés à la gestion du risque global du portefeuille de placements de fonds propres dans les paragraphes précédents.

5.3.5 Risques particuliers induits par la crise

La Caisse Régionale ne dispose plus d'un encours comptable sur un titre de type CDO. La direction financière a gelé tout type d'investissement sur les dérivés de crédit depuis fin 2008.

Actions d'autocontrôle

Concernant la partie actions d'autocontrôle, il n'y a pas eu de modification en ce qui concerne le contrat de liquidité depuis le rapport financier annuel 2015 (Cf. <http://www.ca-loirehauteloire.fr/>)

Au titre du contrat confié par la société CRCA Loire Haute-Loire à Kepler Cheuvreux, à la date du 30/06/2018, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- Titres : 5 032
- Cash (€) : 353 649,37

Il est rappelé que lors du dernier bilan du 31/12/2017, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité:

- Titres : 6 801
- Cash (€) : 197 973,01

5.4. GESTION DU BILAN

Ce métier assure la gestion de l'exposition de la Caisse Régionale aux risques de taux, de liquidité et de change au moyen d'instruments financiers.

Cette gestion a pour but de garantir la régularité du PNB à moyen terme et à optimiser les fonds propres alloués, sous contrainte de risque.

Un socle de limites et d'indicateurs est défini par la présente Charte pour la Caisse Régionale.

Les indicateurs et les limites sont intégrés à la fois dans les dossiers de présentation des Comités Financiers et du Conseil d'Administration et dans les suivis établis par le service gestion financière.

Ils permettent une mesure et un benchmarking de la gestion des risques financiers de taux et de liquidité examinés par le Comité Financier.

5.4.1. La gestion du bilan - Les risques financiers structurels

Le Conseil d'Administration valide chaque année les limites de Risque de taux d'Intérêt Global (RTIG) et de liquidité de la Caisse Régionale en plus de limites financières sur le portefeuille de placement.

Le Conseil d'Administration de 18 mai 2018 a validé les limites sur le RTIG.

Un reporting semestriel est assuré par la Direction Financière sur la gestion de bilan auprès du Conseil d'Administration.

Le suivi des limites des risques de taux et liquidité et des positions de bilan sont transmis mensuellement auprès de CASA qui assure également un suivi et effectue une consolidation des entités du groupe Crédit Agricole.

Concernant le pilotage de la gestion de la liquidité, le groupe Crédit Agricole a bâti un système d'encadrement de la gestion de liquidité à travers des limites. Un outil dédié a été mis à disposition des Caisses Régionales. Les limites mises en place doivent permettre au groupe Crédit Agricole ainsi qu'à l'ensemble des entités composant le groupe de pouvoir faire face à ses échéances de liquidité courtes et longues.

L'ensemble des données sont également analysées en interne par le service du Contrôle Permanent et Risque de la Caisse Régionale en plus de la direction financière.

5.4.2. Le risque de taux d'intérêt global

Objectifs et politique

Le Risque de Taux est "le risque encouru en cas de variation des taux d'intérêt du fait de l'ensemble des opérations de bilan et de hors bilan, à l'exception, le cas échéant, des opérations soumises aux risques de marché.

La gestion du risque de taux d'intérêt global vise à protéger la valeur patrimoniale de la Caisse Régionale et ses filiales ainsi qu'à optimiser la marge d'intérêt. La valeur et la marge d'intérêt évoluent du fait de la sensibilité à la variation des taux d'intérêt de la valeur actuelle nette et des flux de trésorerie des instruments financiers composant le bilan et le hors bilan. Cette sensibilité naît dès lors que les actifs et les passifs ont des échéances de refixations de leur taux d'intérêt non synchrones.

L'objectif est de mesurer le risque de taux d'intérêt global. La détermination des positions de taux fixe (excédents ou déficits) par pilier de maturité permet de calculer la sensibilité de la position aux variations de taux.

La Caisse Régionale est soumise au risque de taux d'intérêt global sur l'ensemble de son bilan et hors bilan.

Les gaps de taux sont ventilés par nature de risque (taux fixe, taux variable, inflation). Ils mesurent l'excédent ou le déficit de ressources à taux fixe.

Les méthodes de mesure et les conventions d'écoulement s'inscrivent dans le respect des préconisations de CASA.

La Caisse Régionale calcule un risque de taux consolidé avec sa filiale COFAM incluant Locam et Sircam.

Pour calculer des impasses en taux, tous les postes de bilan doivent être échéancés. Pour les postes non échéancés des modèles d'écoulement ont été définis.

Les hypothèses de Remboursement Anticipés (RA) des crédits s'appuient sur un modèle défini par CASA. Les conventions sont adaptées, si besoin, en fonction du comportement clientèle local.

Le calcul du RTIG est réalisé directement sur l'applicatif groupe Cristaux 2.

Outils utilisés	<i>Cristaux 2 depuis le 31/12/2008</i>
Périodicité des mesures	<i>Mensuelle depuis août 2010</i>
Méthode utilisée	<i>Approche statique</i>
Indicateurs utilisés	<i>Gap taux fixe, Gap inflation, Gap synthétique, VAN</i>

Description du stress scénario	<i>Choc de 2% sur la courbe de taux Hypothèses de remboursement anticipé</i>
---------------------------------------	--

Les limites sont fixées annuellement par le Conseil d'Administration. Les limites validées par le Conseil d'Administration ont été construites dans le cadre des préconisations du groupe.

Gestion du risque

Le périmètre concerné par la gestion du risque de taux d'intérêt global couvre la totalité du bilan et du hors bilan.

Le risque de taux est mesuré mensuellement et en consolidé à travers l'outil groupe «Cristaux 2».

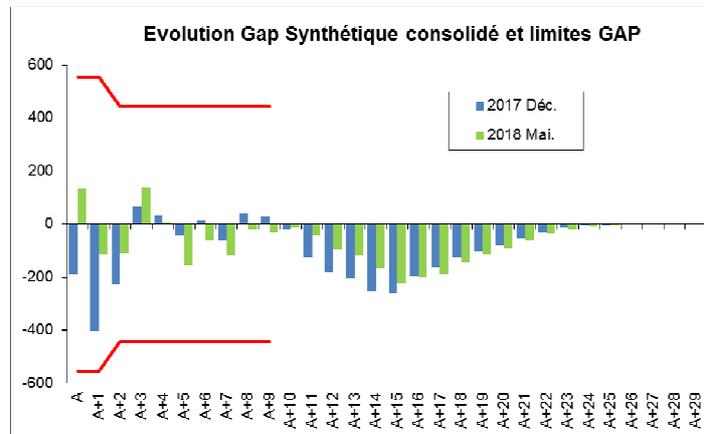
La gestion du risque de taux d'intérêt (dont inflation) est confiée au Comité Financier, présidé par la Direction Générale. Le risque d'exposition aux variations de taux est mesuré selon la méthode des GAPS.

La Direction Générale ainsi que le Responsable du contrôle permanent et de la conformité sont également informés périodiquement par l'intermédiaire des différents comités, lesquels reprennent les principaux éléments d'exposition et de respect des limites en matière de risques de taux.

Par ailleurs, une information au Conseil d'Administration de la Caisse Régionale est assurée au minimum une fois par an, conformément aux prescriptions réglementaires. Le Directeur Financier assure cette information, et présente également la politique annuelle de gestion du risque de taux à chacune de ses révisions.

Exposition

Le Conseil d'Administration de la Caisse Régionale a validé le dispositif d'encadrement du RTIG avec des limites maximum fixées à 10 ans.



La Caisse Régionale a maintenu une position de transformation mesurée et présente une exposition de neutralité à la courbe des taux.

A fin mai 2018, les limites RTIG sont respectées et sont calibrées pour respecter les préconisations CASA :

Limite GAP

Limite années 1 et 2 : 5% du PNB d'activité

Limite années 3 à 10 : 4% du PNB d'activité

	Année 1 et 2	Année 3 à 10
Limite GAP (en M€)	555	445
Limite respectée	OK	OK

Limite VAN : 7% des fonds propres

	Choc -200bp	Choc +200bp
Limite VAN (en M€) (7% FP)	83	83
Impact VAN (en M€)	21	-41
Impact VAN/FP	1.8%	-3.5%
Limite respectée	OK	OK

5.4.3. Le risque de change

Le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise. La Caisse Régionale ne peut pas prendre de positions de change. Le risque de change direct au bilan de la Caisse Régionale est nul.

5.4.4. Les risques de liquidité et de financement

Le risque de liquidité et de financement désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance. Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placements.

Objectifs et politique

Les exigences réglementaires en matière de liquidité sont définies par :

- l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumises et au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution
- l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au processus de surveillance prudentielle et d'évaluation des risques des prestataires de services bancaires et des entreprises d'investissement autres que les sociétés de gestion de portefeuille
- l'arrêté du 5 mai 2009 relatif à l'identification, la mesure, la gestion et le contrôle du risque de liquidité
- l'instruction de l'ACPR 2009-05 du 29 juin 2009 relative à l'approche standard du risque de liquidité
- l'instruction de l'ACPR 2009-08 relative au dossier de demande d'autorisation d'application de l'approche avancée du risque de liquidité
- l'arrêté du 19 décembre 2014 concernant la publication d'informations relatives aux actifs grevés.

La Caisse Régionale est exposée, comme tous les établissements de crédit, au risque de ne pas disposer des fonds nécessaires pour faire face à ses engagements.

Ce risque se réalise, par exemple, en cas de retraits massifs des dépôts de la clientèle.

Crédit Agricole S.A., en tant qu'Organe Central du Groupe assure la liquidité (et la solvabilité) des entités du Groupe.

La Caisse Régionale assure sa gestion de liquidité à travers la définition d'un plan de financement annuel et pluriannuel et du suivi des limites réglementaires et internes au groupe.

Gestion du risque

CASA assure un rôle de refinancement et de contrôle de la liquidité du groupe Crédit Agricole. La Direction de la Gestion Financière de CASA assure une centralisation de la gestion du risque de liquidité et vérifie que le respect des règles prudentielles liées à la liquidité est bien respecté.

Plusieurs sources de refinancement sont accessibles aux Caisses Régionales pour assurer leur mission de fournisseur de crédit.

Les Caisses Régionales de Crédit Agricole peuvent emprunter auprès de CASA à travers les produits suivants :

- Avances globales (refinancement à taux de marché)
- Emprunts en blanc

D'autres sources de financement de marché sont transmises par CASA dans le cadre de l'optimisation de ses coûts de liquidité pour refinancer les Caisses Régionales :

- SFH
- CRH

Enfin, CASA a mis en place des opérations de titrisation afin de diversifier son accès à la liquidité.

La Caisse Régionale a également la possibilité d'intervenir sur le marché pour émettre des NEUCP ou des NEUMTN auprès des investisseurs pour compléter ses sources de financement.

La Caisse Régionale et CASA ont signé une convention de liquidité le 20 janvier 2011 relative à la gestion et à l'encadrement du risque de liquidité.

Les conditions de refinancement 2018

L'année 2018 est dans la poursuite de 2017/2016 avec un accès à la liquidité sur le marché interbancaire toujours favorable : taux négatifs, quantitative easing

La Banque Centrale Européenne (BCE) a poursuivi son discours accommodant et à conforter le marché sur le calendrier d'extinction de sa politique non conventionnelle.

Ainsi, l'année 2018 est dans la continuité des années précédentes avec un accès à la liquidité sur le marché interbancaire toujours favorable.

La Caisse Régionale compte tenu de ses fondamentaux solides tant sur le plan de la liquidité au 31 mai 2018 (ratio crédits/collecte à 102,00% et ratio LCR à 105% au 30/06/18), que de la solvabilité (ratio Bâle 3 à 23,9% au 31/03/2018) a continué sa politique prudente de gestion de la liquidité en diversifiant ses outils de refinancement.

Méthodologie

Conformément à l'arrêté du 3 novembre 2014, la Caisse Régionale pilote son exposition au risque de liquidité.

Le pilotage repose sur plusieurs piliers :

- Plan annuel de pilotage du ratio LCR
- Méthode Avancée : le respect des limites à court et moyen terme de liquidité, pilotage de stress scenarii. Cette méthode avancée s'est matérialisée par une convention de liquidité signée en janvier 2011 entre la Caisse Régionale et CASA.
- la diversification des sources de refinancement (SFH, CRH...),

- la projection des besoins de refinancement à moyen terme et le pilotage des tombées de refinancement à court et moyen terme.

Traduction opérationnelle de la crise financière sur la gestion du risque de liquidité

La traduction opérationnelle est un renforcement du suivi de la liquidité des entités du groupe. La Caisse Régionale en tant qu'entité du groupe, pilote l'ensemble de ses limites internes. La gestion de la liquidité est gérée sur le court et moyen terme tant en volume que de prix en terme d'impact potentiel sur le PNB.

La Caisse régionale a mis en place un reporting dédié à la gestion de la liquidité dans le cadre de ses Comités (Comités de Taux, Trésorerie et Financier).

Exposition

La Caisse Régionale a toujours privilégié dans sa politique commerciale une politique de collecte « bilan » soutenue.

En marge de l'activité clientèle, la gestion de la liquidité s'inscrit dans le cadre d'une politique annuelle qui encadre le montant global du refinancement prévu auprès de CASA et/ou sur les marchés financiers. La Gestion Financière peut ainsi intervenir pour lever des fonds sous différentes formes : NEUCP, Emprunts en Blancs à CASA, NEUMTN.

Toutes ces opérations sont encadrées par des délégations en montant et en taux, et donnent lieu à des reportings réguliers auprès de la Direction Générale et du Responsable du Contrôle permanent et Risques.

CASA assure en tant qu'entité centralisatrice un suivi de la Caisse Régionale.

- Perspectives d'évolution sur 2018.

La situation de liquidité de la Caisse Régionale Loire Haute-Loire lui permet de poursuivre le financement des crédits dans un contexte économique favorable.

Le respect des contraintes réglementaires restera le fil conducteur de la politique de liquidité de la Caisse Régionale

Évolution des réserves de liquidité du groupe Crédit Agricole

La Caisse Régionale comme l'ensemble des établissements bancaires se prépare aux futures exigences réglementaires.

Le ratio réglementaire dit LCR (Liquidity Coverage Ratio) est piloté conformément au cadre de la nouvelle réglementation bancaire Bâle 3. L'applicabilité est intervenue le 1er janvier 2015. Ce ratio mesure la capacité de la Caisse Régionale à résister à une crise de liquidité sévère : fuite des dépôts et fermeture du marché de refinancement, sur une durée d'un mois.

Le montant des réserves doit être supérieur au différentiel entre les sorties et les entrées de Cash à 1 mois.

La Caisse Régionale respecte le seuil réglementaire (>100%) ainsi que le seuil fixé par le Conseil d'Administration à travers la matrice d'appétence au risque (>102%).

Au 30/06/2018, le montant des réserves s'élève à 561M€ (566M€ à fin 2017).

Actifs Grevés

Au 31/05/2018, aucune opération du portefeuille de la CR ne fait l'objet d'un grevage.

Ratios de liquidité

- LCR

Au 30/06/2018, le ratio LCR s'élève à 105% pour une exigence réglementaire à 100% depuis le 1er janvier 2018.

- Ratio NSFR

Le NSFR (Net stable Fund Ratio) est un ratio à un an. Il mesure la capacité des banques à résister à une crise spécifique à l'établissement.

Son principe est le suivant : le montant des besoins en ressources stables (required stable funding) doit être inférieur au montant des ressources disponibles (available stable funding)

La CR se prépare au pilotage du ratio NSFR par une politique de refinancement prudente et une position en ressources stables excédentaires.

5.4.5. Politique de couverture

Par rapport au dernier rapport financier 2017, la politique de couverture des risques financiers n'a pas évolué.

Pour la Caisse Régionale, l'utilisation d'instruments de dérivés répond à 2 objectifs :

- Apporter une réponse aux besoins des clients de la Caisse Régionale ;
- Gérer les risques financiers de la Caisse Régionale ;

Lorsque les dérivés ne sont pas détenus à des fins de couverture (au sens de la norme IFRS 9), ils sont comptabilisés dans le trading book (portefeuille de négociation) et font, dès lors, l'objet d'un suivi au titre des risques de marché, en plus du suivi du risque de contrepartie éventuellement porté. Il est à noter que certains instruments dérivés peuvent être détenus à des fins de couverture économique des risques financiers, sans toutefois respecter les critères posés par la norme IFRS 9. Ils sont alors également comptabilisés dans le trading book. Dans tous les cas, l'intention de couverture est documentée dès l'origine et vérifiée trimestriellement par la réalisation des tests appropriés (prospectifs, rétrospectifs).

Couverture de juste valeur (Fair Value Hedge)

La protection de la valeur patrimoniale de la Caisse Régionale, suppose d'adosser les postes du bilan/hors bilan sensibles à la variation des taux d'intérêt (postes à taux fixe) à des instruments à taux fixe également, afin de neutraliser les variations de juste valeur observées en cas de variation des taux.

Lorsque cet adossement est fait au moyen d'instruments dérivés (principalement des swaps de taux fixes), ceux-ci sont considérés comme des dérivés de couverture de juste valeur (Fair Value Hedge) dès lors que les instruments identifiés (micro FVH) ou les groupes d'instruments identifiés (Macro FVH) comme éléments couverts sont éligibles au sens des normes IFRS 9 (à défaut, ces dérivés sont classés en trading). En vue de vérifier l'adéquation de la couverture, les instruments de couverture et les éléments couverts sont échancés par bande de maturité en utilisant les caractéristiques des contrats ou, pour certains postes du bilan (collecte notamment) des hypothèses qui se basent sur les caractéristiques des produits. La comparaison des deux échanciers permet de documenter la couverture de manière prospective.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Loire Haute-Loire applique les préconisations « Groupe », c'est-à-dire traitement de la macro-couverture selon la méthode de juste valeur.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Loire Haute-Loire utilise la couverture en juste valeur pour la couverture risque de taux d'intérêt global, avec des swaps prêteurs taux fixe pour couvrir des passifs à taux fixe (DAV, DAT/NEUCP/NEUMTN à TF, autres collecte à TF...). Ces éléments de couverture sont comparés aux éléments à couvrir par périodes successives.

Au 31/05/2018, la Caisse Régionale dispose de 1 363 M€ de swaps de macro couverture.

Couverture de flux de trésorerie (Cash-Flow Hedge)

La protection de la marge d'intérêt, suppose de neutraliser la variation des futurs cash-flow associés d'instruments ou de postes du bilan liés à la refixation dans le futur du taux d'intérêt de ces instruments, soit parce qu'ils sont indexés sur des indices de taux qui fluctuent, soit parce qu'ils seront refinancés à taux de marché à un certain horizon de temps.

Lorsque cette neutralisation est effectuée au moyen d'instruments dérivés (swaps de taux d'intérêt principalement), ceux-ci sont considérés comme des dérivés de couverture des flux de trésorerie (cash-flow hedge). Dans ce cas également, cette neutralisation peut être effectuée pour des postes de bilan ou des instruments identifiés individuellement (micro CFH) ou des portefeuilles de postes ou instruments (macro CFH). Cette méthode n'est pas utilisée par la Caisse Régionale Loire Haute-Loire.

Couverture de l'investissement net en devise (Net Investment Hedge)

Au 31/05/2018, la Caisse Régionale n'est pas concernée.

5.5. RISQUES OPERATIONNELS

Le risque opérationnel correspond au risque de perte résultant de l'inadéquation ou de la défaillance des processus internes, des personnes, des systèmes ou d'évènements extérieurs. Il inclut le risque de non-conformité, le risque juridique et également les risques générés par le recours à des Prestations de Service essentielles Externalisées (PSEE).

Le dispositif de gestion des risques opérationnels déployé au niveau de la Caisse régionale comprend les composantes suivantes :

- une cartographie des événements de risques, réactualisée périodiquement pour intégrer les évolutions d'organisation, les nouvelles activités, voire les évolutions du coût du risque. Elle est construite à partir d'un découpage des activités en processus et des 7 catégories de risques de la nomenclature Bâle II. Les impacts à la fois financiers et non-financiers (réglementaire, image) de ces événements de risques identifiés, qu'ils soient avérés ou potentiels, sont évalués ainsi que leur probabilité d'occurrence, en s'appuyant sur les experts métiers. L'appréciation du contrôle interne à travers notamment les résultats des contrôles aux différents niveaux du plan de contrôle local et des contrôles consolidés définis par la Direction des risques groupe Crédit Agricole S.A., et de ceux du contrôle périodique, permet de mettre en exergue les risques nets les plus critiques et de prioriser les plans d'actions visant à leur réduction ;
- un processus de collecte des incidents et des pertes opérationnelles, complété par un dispositif d'alertes, afin de suivre les risques avérés, et de les exploiter pour mettre en place les mesures de remédiation et s'assurer de la cohérence avec la cartographie.

5.5.1 Objectifs et politique

Description des composantes du dispositif de gestion du risque opérationnel

Le dispositif de gestion des risques opérationnels, harmonisé au sein du Groupe, est décliné dans les entités du Groupe et comprend les composantes suivantes :

- La gouvernance de la fonction de gestion des risques opérationnels : la Direction Générale supervise le dispositif des risques opérationnels et est informée du niveau des risques opérationnels par l'intermédiaire du volet risques opérationnels du comité de contrôle interne.
- La cartographie des risques opérationnels permet l'identification et l'évaluation qualitative des risques.
- Le suivi des indicateurs fixés dans le cadre de la politique ROP est réalisé chaque trimestre avec la constitution des tableaux de pilotage présentés en comité de contrôle interne.
- La collecte des pertes liées aux risques opérationnels est consolidée dans une base de données permettant la mesure et le suivi du coût du risque global, ainsi que le calcul de l'allocation des fonds propres réglementaires au titre des risques opérationnels au niveau de l'entité et au niveau consolidé.
- Un dispositif d'alerte pour les incidents sensibles et significatifs.
- Crédit Agricole SA adresse à la Caisse régionale un tableau de bord consolidé des risques opérationnels permettant de se positionner par rapport aux autres Caisses régionales.

5.5.2. Gestion du risque : organisation, dispositif de surveillance

L'organisation de la gestion des risques opérationnels s'intègre dans l'organisation globale de la ligne métier Risques et Contrôles Permanents du Groupe : le Responsable des Risques Opérationnels de la Caisse régionale est rattaché au Responsable des Risques et Contrôles Permanents de la Caisse Régionale.

Le Manager du Risque Opérationnel rapporte trimestriellement sur son activité et sur le niveau d'exposition auprès du Comité de Contrôle Interne dont la Présidence est assurée par le Directeur Général de la Caisse régionale.

L'organe exécutif est informé à minima trimestriellement par un tableau de bord après intégration des dernières collectes des incidents et pertes avérées du risque opérationnel dans le cadre du dispositif de recensement de la Caisse régionale. Les tableaux de Bord sont mis à disposition sous intranet, ainsi, l'information est accessible par l'ensemble des acteurs de la Caisse régionale et reprennent les plans d'action.

L'organe délibérant est informé semestriellement de l'évolution du coût du risque et des événements marquants de la période.

Le dispositif de gestion du risque opérationnel couvre intégralement le périmètre opérationnel et fonctionnel de la Caisse régionale. CA Technologie - CA Services et le groupe COFAM, filiale de la Caisse régionale, sont dotés de leurs propres dispositifs de gestion et de surveillance.

5.5.3. Méthodologie

Méthodologie utilisée pour le calcul des exigences de fonds propres

La Caisse régionale met en œuvre la méthode de mesure avancée (AMA) pour l'évaluation de l'exigence en fonds propres au titre du risque opérationnel.

La méthode AMA de calcul des fonds propres au titre du risque opérationnel a pour objectifs principaux :

- d'inciter à une meilleure maîtrise du coût du risque opérationnel ainsi qu'à la prévention des risques exceptionnels des différentes entités du Groupe ;
- de déterminer le niveau de fonds propres correspondant aux risques mesurés;
- de favoriser l'amélioration de la qualité des contrôles permanents dans le cadre du suivi de plans d'actions.

Ce dispositif respecte l'ensemble des critères qualitatifs (intégration de la mesure des risques dans la gestion quotidienne, indépendance de la fonction risques, déclaration périodique des expositions au risque opérationnel...) et des critères quantitatifs Bâle II requis (intervalle de confiance de 99,9 % sur une période d'un an ; prise en compte des données internes, des données externes, des analyses de scénarios et des facteurs reflétant l'environnement).

Le modèle AMA de calcul des fonds propres repose sur un modèle actuariel de type "Loss Distribution Approach" (LDA) spécifique au Groupe Crédit Agricole SA.

Ce modèle LDA est mis en œuvre d'une part, sur les données internes collectées mensuellement dans la Caisse régionale (constituant l'historique de pertes), et d'autre part, sur les scénarios majeurs qui permettent d'envisager des situations non observées dans l'entité et ayant une probabilité de survenance au-delà de l'horizon d'un an. Ce travail d'analyse est mené dans la Caisse régionale à partir d'une liste Groupe de scénarios applicables à la banque de détail, piloté et contrôlé par Crédit Agricole SA. Cette liste de scénarios majeurs fait l'objet d'une révision annuelle et a pour objectif de couvrir l'ensemble des catégories de Bâle, ainsi que toutes les zones de risques majeurs identifiés susceptibles d'intervenir dans l'activité « banque de détail ».

Pour les Caisses régionales, un principe de mutualisation des données internes est mis en œuvre. Ce principe de mutualisation du calcul de l'Exigence de Fonds Propres pour l'ensemble des Caisses régionales concerne la partie de l'Exigence de Fonds Propres issue de l'historique de pertes. Ainsi les historiques de pertes de l'ensemble des Caisses régionales sont concaténés. Cette méthode permet de disposer d'une profondeur d'historique d'incidents accrus et d'un profil de risque plus complet.

La mutualisation des données lors de la détermination de la charge en capital implique de réaliser une répartition de cette charge par Caisse régionale. Pour ce faire, Crédit Agricole SA utilise une clé de répartition prenant en compte les caractéristiques des Caisses Régionales (basée sur le coût du risque et PNB de l'année écoulée).

Un mécanisme de diversification du risque est mis en œuvre dans le modèle LDA du Groupe. Pour ce faire, un travail d'experts est mené à Crédit Agricole S.A afin de déterminer les corrélations de fréquence existantes entre les différentes catégories de risque de Bâle et les scénarios majeurs. Ce travail d'expert a fait l'objet d'une formalisation accrue, visant à structurer l'argumentation autour de différents critères qualitatifs (corrélation conjoncturelle, corrélation structurelle, étude des fréquences historiques, matrice d'incertitude...).

La méthode de calcul standard (TSA) est également utilisée et appliquée à la filiale de la Caisse régionale, le groupe COFAM. L'exigence en fonds propres de ces entités suit la méthodologie de ventilation du PNB de l'entité par ligne métier sur les trois derniers exercices. Le périmètre de consolidation fait l'objet d'une revue de validation périodique afin de détecter toutes entrées, modifications ou sorties du périmètre. La part d'exigence en fonds propres standard (TSA) vient s'ajouter à la part AMA pour déterminer l'exigence en fonds propres finale au titre du risque opérationnel.

5.5.4. Assurance et couverture des risques opérationnels

La protection de notre bilan et du compte de résultat par le moyen de l'assurance passe par quatre types de polices :

1. Police perte d'exploitation qui vise à assurer la réalisation d'une partie de notre PNB en cas d'arrêt d'activité,
2. Police globale de banque qui vise à prendre en charge les sinistres de types détournement, escroquerie, vol,
3. Police de responsabilités qui visent à prendre en charge des sinistres envers des tiers lésés,
4. Police de dommages qui visent à prendre en charge les sinistres sur notre patrimoine immobilier et matériel.

Par ailleurs, en méthode avancée, la Caisse régionale peut prendre en compte les effets de l'assurance pour diminuer l'exigence en fonds propres dans la limite de 20% du total des fonds propres alloués aux risques opérationnels.

Cet effet réducteur peut être pris en compte par la Caisse Régionale dans la mesure où son assureur répond aux exigences réglementaires. Dans la méthodologie Groupe appliquée à la Caisse Régionale, l'effet assurance est pris en compte au niveau d'un scénario majeur de destruction du site névralgique. Pour déterminer le montant de l'Exigence en Fonds Propres prenant en compte l'effet réducteur de l'assurance, il est nécessaire de déterminer un certain nombre de paramètres calculés par l'assureur à savoir le taux de couverture, le taux d'assurabilité, la franchise globale du sinistre. La détermination de ces paramètres se fait en étudiant conjointement le scénario majeur de la Caisse Régionale et les polices d'assurance susceptibles d'intervenir.

La prise en compte de la part d'exigence en fonds propres mutualisée liée à l'historique de pertes, de la part d'exigence en fonds propres relatives aux scénarios majeurs et les caractéristiques de l'assurance permettent ensuite de déterminer le montant total de l'exigence en fonds propres AMA.

5.6. RISQUES DE NON-CONFORMITE

La mission de la fonction Conformité est d'assurer le respect de la réglementation et de la déontologie applicables aux activités bancaires et financières, par la Caisse Régionale, les dirigeants et l'ensemble des collaborateurs.

La conformité veille à éviter à la Caisse Régionale de se trouver en situation de risque de non-conformité.

Le « risque de non-conformité » est défini comme le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière significative ou d'atteinte à la réputation, qui naît du non-respect de dispositions propres aux activités bancaires et financières de la Caisse Régionale, qu'elles soient de nature législative ou réglementaire, ou qu'il s'agisse de normes professionnelles et déontologiques, ou d'instructions de la Direction.

Les plans de contrôles mis en place permettent de s'assurer du respect :

- des règles de déontologie des Dirigeants et des collaborateurs,

- des obligations à l'égard de la clientèle,
- des obligations relatives à la sécurité financière,
- des obligations relatives à la lutte contre la fraude et l'évasion fiscale,
- des obligations relatives à l'intégrité et transparence des marchés.

Dans le cadre du plan OFAC, la Caisse Régionale poursuit ses travaux, notamment en matière de remédiation des données clients dans son système d'information.

Enfin, dans le cadre de l'entrée en vigueur au 25 mai 2018 du règlement européen sur la protection des données personnelles des clients personnes physiques, la Caisse Régionale a nommé un délégué à la protection des données, en charge de la déclinaison opérationnelle du dispositif.

Pour cette partie, il convient de se reporter au rapport financier annuel 2017 de la Caisse Régionale Loire Haute-Loire page 32 (<http://www.ca-loirehauteloire.fr/>).

5.7. RISQUES JURIDIQUE

À la connaissance de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Loire Haute-Loire, il n'existe, au 30 juin 2018, aucune procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage susceptible d'avoir, ou ayant eu récemment, des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Caisse Régionale et du groupe Crédit Agricole.

Par ailleurs, comme indiqué dans son communiqué du 29 mai 2017, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Loire Haute-Loire a été assignée par quelques porteurs de CCI en vue d'obtenir le rachat de leurs titres. Cette action est initiée par l'Association de défense des actionnaires minoritaires (ADAM). Les arguments qu'elle développe sont sans fondement et la Caisse régionale de Loire Haute-Loire est donc très confiante sur l'issue de cette procédure.

Partie B : COMPTES CONSOLIDES INTERMEDIAIRES RESUMES AU 30 JUIN 2018

Ayant fait l'objet d'un examen limité.

Examinés par le Conseil d'administration de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Loire Haute-Loire en date du 20 juillet 2018

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Compte de résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	30/06/2018	31/12/2017	30/06/2017
Intérêts et produits assimilés	4.1	229 225	470 619	236 006
Intérêts et charges assimilées	4.1	-82 720	-178 386	-87 795
Commissions (produits)	4.2	60 851	121 776	61 890
Commissions (charges)	4.2	-9 754	-21 844	-10 322
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4.3	422	519	299
<i>Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction</i>		-49		
<i>Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat</i>		471		
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	4.4	18 085		
<i>Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables</i>				
<i>Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)</i>		18 085		
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	4.4		25 277	18 577
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	4.5			
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financiers à la juste valeur par résultat	4.6			
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres en actifs financiers à la juste valeur par résultat	4.6			
Produits des autres activités	4.7	5 857	9 716	4 857
Charges des autres activités	4.7	-134	-1 599	-149
PRODUIT NET BANCAIRE		221 832	426 078	223 363
Charges générales d'exploitation	4.8	-128 776	-256 184	-129 025
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	4.9	-4 474	-12 938	-5 753
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		88 582	156 956	88 585
Coût du risque	4.1	-17 907	-8 380	-10 620
RESULTAT D'EXPLOITATION		70 675	148 576	77 965
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence				
Gains ou pertes nets sur autres actifs	4.11	21	89	-12
Variations de valeur des écarts d'acquisition	6.9			
RESULTAT AVANT IMPOTS		70 696	148 665	77 953
Impôts sur les bénéfices		-19 311	-44 704	-20 654
Résultat net d'impôts des activités abandonnées	6.6			
RESULTAT NET		51 385	103 961	57 299
Participations ne donnant pas le contrôle		0	1	1
RESULTAT NET PART DU GROUPE		51 385	103 960	57 298

(1) Correspond au résultat y compris Résultat net des activités abandonnées.

Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

(en milliers d'euros)	Notes	30/06/2018	31/12/2017	30/06/2017
Résultat net		51 385	103 961	57 299
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	4.12	0	185	
Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre (1)	4.12			
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (1)	4.12	-31 939		
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, hors entreprises mises en équivalence	4.12	-31 939	185	0
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, des entreprises mises en équivalence	4.12			
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.12	963	-220	
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	4.12			
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées	4.12			
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	4.12	-30 976	-35	0
Gains et pertes sur écarts de conversion	4.12			
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	4.12		27 456	6 685
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	4.12	-13		
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	4.12			
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables, hors entreprises mises en équivalence	4.12	-13	27 456	6 685
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	4.12			
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.12	3		-293
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	4.12		-908	
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées	4.12			
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	4.12	-10	26 548	6 392
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres	4.12	-30 986	26 513	6 392
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		20 399	130 474	63 691
Dont part du Groupe		20 399	130 473	63 690
Dont participations ne donnant pas le contrôle		0	1	1
(1) Montant du transfert en réserves d'éléments non recyclables	4.12			

Bilan actif

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Notes</i>	30/06/2018	01/01/2018	31/12/2017
Caisse, banques centrales		30 816	33 757	33 757
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	6.1-6.4	223 717	277 043	4 002
<i>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</i>		3 176	4 002	
<i>Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat</i>		220 541	273 041	
Instruments dérivés de couverture		4 102	5 610	5 610
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	3.1-6.2-6.4	952 106	984 090	
<i>Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables</i>		1 455	1 500	
<i>Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables</i>		950 651	982 590	
Actifs financiers disponibles à la vente	3.1-6.2-6.4			1 072 413
Actifs financiers au coût amorti	3.1-6.3-6.4	10 178 867	9 784 970	
<i>Prêts et créances sur les établissements de crédit</i>		1 037 940	803 748	803 751
<i>Prêts et créances sur la clientèle</i>		8 604 027	8 424 501	8 448 855
<i>Titres de dettes</i>		536 900	556 721	
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		1 969	-789	-789
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	3.1-6.3-6.4			567 826
Actifs d'impôts courants et différés		19 346	13 202	12 178
Comptes de régularisation et actifs divers		187 391	217 777	217 777
Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	6.6			
Participation aux bénéfices différée				
Participation dans les entreprises mises en équivalence				
Immeubles de placement	6.7	203	214	214
Immobilisations corporelles	6.8	65 920	62 880	62 880
Immobilisations incorporelles	6.8	35 104	34 939	34 939
Ecarts d'acquisition	6.9			
TOTAL DE L'ACTIF		11 699 541	11 413 693	11 263 413

Bilan passif

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	30/06/2018	01/01/2018	31/12/2017
Banques centrales				
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	6.1	3 290	4 070	4 070
<i>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</i>		3 290	4 070	
<i>Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</i>				
Instruments dérivés de couverture		17 776	16 356	16 356
Passifs financiers au coût amorti		9 270 211	9 010 717	
<i>Dettes envers les établissements de crédit</i>	6.5	5 743 800	5 538 814	5 544 226
<i>Dettes envers la clientèle</i>	3.1-6.5	3 490 707	3 455 974	3 455 974
<i>Dettes représentées par un titre</i>	6.5	35 704	15 929	15 929
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		3 791	3 426	3 426
Passifs d'impôts courants et différés		21 904	4 279	4 132
Comptes de régularisation et passifs divers		284 364	292 332	292 332
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	6.6			
Provisions techniques des contrats d'assurance				
Provisions	6.1	52 054	52 088	52 088
Dettes subordonnées	6.11	12 821	12 552	12 552
Total dettes		9 666 211	9 395 820	9 401 085
Capitaux propres		2 033 330	2 017 873	1 862 328
Capitaux propres part du Groupe		2 033 324	2 017 867	1 862 322
Capital et réserves liées		341 753	334 671	334 671
Réserves consolidées		1 496 915	1 508 938	1 387 225
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		143 272	174 258	36 466
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur activités abandonnées				
Résultat de l'exercice		51 385		103 960
Participations ne donnant pas le contrôle		6	6	6
TOTAL DU PASSIF		11 699 541	11 413 693	11 263 413

Tableau des flux de trésorerie

(en milliers d'euros)	Notes	30/06/2018	31/12/2017	30/06/2017
Résultat avant impôts		70 696	148 665	77 953
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles		4 474	12 938	5 753
Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	6.9			
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions		17 679	4 473	5 979
Quote-part de résultat liée aux entreprises mises en équivalence				
Résultat net des activités d'investissement		-21	892	7
Résultat net des activités de financement		275	873	456
Autres mouvements		15 994	23 789	13 229
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et des autres ajustements		38 401	42 965	25 424
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit		59 293	110 622	206 610
Flux liés aux opérations avec la clientèle		-173 355	-224 612	-190 842
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers		72 623	36 899	5 864
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers		16 929	-72 931	-3 230
Dividendes reçus des entreprises mises en équivalence (1)				
Impôts versés		-6 864	-34 393	-12 015
Variation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles		-31 374	-184 415	6 387
Flux provenant des activités abandonnées				
Total Flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle (A)		77 723	7 215	109 764
Flux liés aux participations (2)		-225	-1 308	98
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles		-7 658	-31 679	-16 894
Flux provenant des activités abandonnées				
Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement (B)		-7 883	-32 987	-16 796
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires (3)		-4 940	-5 201	-7 751
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement (4)		19 769	5 032	17 786
Flux provenant des activités abandonnées				
Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement (C)		14 829	-169	10 035
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)				
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B + C + D)		84 669	-25 941	103 003
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture		90 875	116 818	116 818
Solde net des comptes de caisse et banques centrales		33 757	32 830	32 830
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit		57 118	83 988	83 988
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture		175 543	90 875	219 822
Solde net des comptes de caisse et banques centrales		30 816	33 757	29 588
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit		144 727	57 118	190 234
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE		84 668	-25 943	103 004

(*) Composé du solde net des postes "Caisse, banques centrales", hors intérêts courus (y compris trésorerie des entités reclassées en actifs non courants destinés à être cédés)

(**) Composé du solde des postes "Comptes ordinaires débiteurs non douteux" et "Comptes et prêts au jour le jour non douteux" tels que détaillés en note 6.3 et des postes "Comptes ordinaires

créditeurs" et "Comptes et emprunts au jour le jour" tels que détaillés en note 6.5 (hors intérêts courus et y compris opérations internes au Crédit Agricole)

(1) Le flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires comprend le paiement des dividendes versés par Crédit Agricole Loire Haute-Loire à ses actionnaires, à hauteur de 12 022 milliers d'euros pour le premier semestre 2018 et l'augmentation de capital des Caisses locales à hauteur de 7 082 milliers d'euros.

(2) Provenant des opérations liées aux emprunts obligataires liés aux titrisations réalisées en 2017 et 2018 pour 19 768 milliers d'euros.

NOTES ANNEXES SUR LES EFFETS DE L'APPLICATION DE LA NORME IFRS 9 AU 1er JANVIER 2018

Transition du bilan du 31 décembre 2017 au 1er janvier 2018

Actifs financiers

Actifs financiers	31/12/2017		01/01/2018												
	IAS 39		Actifs financiers à la juste valeur par résultat					Reclassements au titre d'IFRS 9						Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	Participation dans les entreprises mises en équivalence
	Valeur au bilan selon IAS 39	Banques Centrales	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat				Instruments dérivés de couverture	Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres		Actifs financiers au coût amorti					
Actifs financiers détenus à des fins de transaction			Instruments de capitaux propres	Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	Prêts et créances sur les établissements de crédit	Prêts et créances sur la clientèle	Titres de dettes			
<i>(en milliers d'euros)</i>															
Banques Centrales	5 099	5 099													
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	4 002		4 002	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	4 002		4 002												
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option ⁽¹⁾															
Instruments dérivés de couverture	5 610						5 610								
Actifs disponibles à la vente	1 072 413			127	258 697				1 500	811 093				996	
Prêts et créances sur les établissements de crédit	803 751										803 751				
Prêts et créances sur la clientèle	8 448 855				1 672							8 447 183			
Titres détenus jusqu'à l'échéance	567 826				11 325									556 501	
Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées															
Participation dans les entreprises mises en équivalence															
Solides comptables selon les critères de valorisation d'IAS 39	10 907 556														
Retraitement de la valeur comptable au titre d'IFRS 9					1 220					1	171 497	-3	-22 682	-776	
01/01/2018 Solides comptables selon les critères de valorisation d'IFRS 9		5 099	4 002	127	272 914	0	0	5 610	1 501	982 590	803 748	8 424 501	556 721	0	0

(1) Les reclassements liés aux actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option se décomposent comme suit :

	IAS 39	Reclassement au titre d'IFRS 9	
	Valeur comptable selon IAS 39	Dont actifs financiers reclassés hors de la catégorie juste valeur par résultat sur option sous IFRS 9	
		Reclassement imposé par les dispositions d'IFRS 9	Reclassement effectué par choix
<i>(en milliers d'euros)</i>			
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	0	0	0
Instruments de dette			
Instruments de capitaux propres			

Etats BFC R-FTA007

Passifs financiers

Passifs financiers		31/12/2017	01/01/2018						
		IAS 39	Reclassements au titre d'IFRS 9						
(en milliers d'euros)		Valeur au bilan selon IAS 39	Passifs financiers à la juste valeur par résultat		Instruments dérivés de couverture	Passifs financiers au coût amorti			Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées
			Passifs financiers détenus à des fins de transaction	Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		Dettes envers les établissements de crédit	Dettes envers la clientèle	Dettes représentées par un titre	
IAS 39	Passifs financiers à la juste valeur par résultat	4 070	4 070	0	0	0	0	0	
	Passifs financiers détenus à des fins de transaction	4 070	4 070						
	Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option ⁽²⁾								
	Instruments dérivés de couverture	16 356			16 356				
	Dettes envers les établissements de crédit	5 544 226				5 544 226			
	Dettes envers la clientèle	3 455 974					3 455 974		
	Dettes représentées par un titre	15 929							
	Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées								15 929
Soldes comptables selon les critères de valorisation d'IAS 39		9 036 555							
Retraitement de la valeur comptable au titre d'IFRS 9						-5 412			
01/01/2018 Soldes comptables selon les critères de valorisation d'IFRS 9			4 070	0	16 356	5 538 814	3 455 974	0	15 929

(1) Les reclassements liés aux passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option se décomposent comme suit :

(en milliers d'euros)	IAS 39	Reclassement au titre d'IFRS 9	
	Valeur comptable selon IAS 39	Dont passifs financiers reclassés hors de la catégorie juste valeur par résultat sur option sous IFRS 9	
		Reclassement imposé par les dispositions d'IFRS 9	Reclassement effectué par choix
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	0	0	0

Transition entre les dépréciations ou provisions constituées selon IAS 39 et les corrections de valeur pour pertes constituées selon IFRS 9

Au titre de l'application d'IFRS 9 au 1^{er} janvier 2018, les modalités de provisionnement évoluent de manière significative. Le tableau suivant présente l'évolution des dépréciations ou provisions passives comptabilisées au 31/12/2017 (selon les dispositions d'IAS 39) vers les corrections de valeur pour pertes comptabilisées au 1^{er} janvier (selon les dispositions d'IFRS 9) :

Dépréciations sur actifs financiers		31/12/2017	01/01/2018								
			IFRS 9 - Reclassement des montants de dépréciations					Actifs financiers au coût amorti			
		IAS 39 - Montant de la dépréciation	Banques Centrales	Actifs financiers à la juste valeur par résultat			Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres		Actifs financiers au coût amorti		
				Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat		Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	Prêts et créances sur les établissements de crédit	Prêts et créances sur la clientèle	Titres de dettes
				Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI							
<i>(en milliers d'euros)</i>											
Dépréciations selon IAS 39	Banques Centrales										
	Actifs disponibles à la vente	-18 682					-16 615				
	Prêts et créances sur les établissements de crédit	-14							-14		
	Prêts et créances sur la clientèle	-238 580								-238 580	
	Titres détenus jusqu'à l'échéance	-666									-666
Soldes comptables de dépréciations selon les dispositions d'IAS 39		-257 942									
Retraitements des dépréciations selon IFRS 9											
<i>Dont retraitements sur actifs reclassés depuis la catégorie juste valeur par résultat sous IAS 39</i>						2 067		16 615	-1	-3	-22 682
<i>Dont retraitements sur actifs reclassés depuis la catégorie actifs disponibles à la vente sous IAS 39</i>											
<i>Dont retraitements sur actifs reclassés depuis la catégorie prêts et créances sous IAS 39</i>						2 067		16 615	-1	-3	-22 682
<i>Dont retraitements sur actifs reclassés depuis la catégorie titres détenus jusqu'à l'échéance sous IAS 39</i>											-776
01/01/2018	Soldes comptables de dépréciations selon les dispositions d'IFRS 9		0	0	0	0	0	0	-1	-17	-261 262

Provisions sur engagements de hors bilan	31/12/2017	Retraitements des provisions selon IFRS 9	01/01/2018
	IAS 39 - Montant de provisions		IFRS 9 - Montant de provisions
<i>(en milliers d'euros)</i>			
Engagements de financement			
Engagements de garantie	6 900		6 900
Soldes comptables de provisions	6 900	0	6 900

La répartition entre dépréciations collectives et dépréciations individuelles sous IAS 39 au 31/12/2017 est la suivante :

Ventilation des dépréciations des actifs financiers sous IAS 39 <i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2017	
	Dépréciations collectives	Dépréciations individuelles
Soldes comptables de dépréciations selon les dispositions d'IAS 39	35 986	221 956

La répartition des dépréciations par étapes de dépréciation (ou buckets) sous IFRS 9 au 1^{er} janvier est la suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	-1	0	0
<i>Prêts et créances sur les établissements de crédit</i>			
<i>Prêts et créances sur la clientèle</i>			
<i>Titres de dettes</i>	-1		
Actifs financiers au coût amorti	-21 354	-39 100	-202 267
<i>Prêts et créances sur les établissements de crédit</i>	-21 354	-38 601	-14
<i>Prêts et créances sur la clientèle</i>		-499	-201 587
<i>Titres de dettes</i>			-666
Total	-21 355	-39 100	-202 267
Engagements hors bilan	01/01/2018		
<i>(en milliers d'euros)</i>	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
Engagements de financement			
Engagements de garantie	769		6 131
Total	769	0	6 131

Actifs financiers ayant fait l'objet d'un reclassement du fait de la mise en application d'IFRS 9

Actifs - Reclassements à la date de première application <i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2018				
	Comptabilisation selon les dispositions d'IFRS 9		Comptabilisation selon les dispositions d'IFRS 9 si le reclassement n'avait pas eu lieu		
	Valeur au bilan	Produits/charges d'intérêts comptabilisés	Juste valeur	Gain/Pertes comptabilisés en résultat net	Gain/Pertes comptabilisés directement en capitaux propres
Actifs financiers à la juste valeur par résultat reclassés en actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	0	0	0	0	
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables					
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables					
Actifs financiers à la juste valeur par résultat reclassés en actifs financiers au coût amorti	0	0	0	0	
Prêts et créances sur les établissements de crédit					
Prêts et créances sur la clientèle					
Titres de dettes					
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres reclassés en actifs financiers au coût amorti	996	0	996	0	0
Prêts et créances sur les établissements de crédit					
Prêts et créances sur la clientèle					
Titres de dettes	996		996		
Total	996	0	996	0	0

Impact sur les capitaux propres de l'application de la norme IFRS 9 au 1^{er} janvier 2018

	Impact de 1ère application d'IFRS 9 au 1er janvier 2018 (1)		
	Capitaux propres consolidés	Capitaux propres part du Groupe	Capitaux propres - Participations ne donnant pas le contrôle
<i>(en milliers d'euros)</i>			
Capitaux propres au 31/12/2017 - Norme IAS 39	1 862 328		
Incidence sur les réserves	17 753		
Réévaluation liée au risque de crédit propre sur passifs à la Juste valeur par résultat sur option			
Reclassement depuis Actifs disponibles à la vente vers Juste valeur par résultat (y compris annulation de la provision le cas échéant ; en cas de couverture de juste valeur, reclassement uniquement de la portion non couverte)	8 182		
Reclassement depuis Actifs disponibles à la vente vers Juste valeur par capitaux propres non recyclables : Impact de l'annulation de la dépréciation durable (le cas échéant)	20 046		
Reclassement depuis Actifs disponibles à la vente vers Juste valeur par capitaux propres non recyclables : reclassement de la portion couverte en juste valeur (le cas échéant)			
Reclassement depuis coût amorti vers Juste valeur par résultat (y compris frais d'acquisition restant à étaler, en cas de couverture de juste valeur reclassement uniquement de la portion non couverte)	831		
Actifs (vers Juste valeur par résultat)	831		
Passifs (vers Juste valeur par résultat)			
Reclassement depuis Juste valeur par résultat vers Juste valeur par capitaux propres recyclables			
Reclassement depuis Juste valeur par résultat vers coût amorti (y compris commissions restant à étaler)	0		
Actifs (depuis Juste valeur par résultat par nature et sur option)			
Passifs (depuis Juste valeur par résultat sur option)			
Impact des arrêts de couverture hors couverture de juste valeur			
Comptabilisation des pertes de crédit attendues (sur actifs financiers, actifs entrant dans le champs d'IAS 17 et IFRS 15, engagements hors bilan)	-14 900		
Reclassement des instruments de capitaux propres Juste valeur par résultat sur option vers Juste valeur par capitaux propres non recyclables			
Impact des modifications sur actifs/passifs financiers évalués au coût amorti	3 594		
Réserves - hors entreprises mises en équivalence	17 753		
Réserves - entreprises mises en équivalence			
Réserves - activités abandonnées			
Incidence sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	-40 483		
Reclassement depuis Actifs disponibles à la vente vers Juste valeur par résultat (en cas de couverture de juste valeur, reclassement uniquement de la portion non couverte)	-8 182		
Reclassement depuis Actifs disponibles à la vente vers Coût amorti (en cas de couverture de juste valeur, reclassement uniquement de la portion non couverte)			
Reclassement depuis Coût amorti vers Juste valeur par capitaux propres recyclables (en cas de couverture de juste valeur, reclassement uniquement de la portion non couverte)			
Reclassement des instruments de capitaux propres depuis Actifs disponibles à la vente vers Juste valeur par capitaux propres non recyclables	-32 302		
Reclassement depuis Juste valeur par résultat vers Juste valeur par capitaux propres recyclables			
Impact des arrêts de couverture hors couverture de juste valeur			
Comptabilisation des pertes de crédit attendues sur actifs financiers à la Juste valeur par capitaux propres recyclables	1		
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables (nets d'impôt) - hors entreprises mises en équivalence	-40 483		
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables (nets d'impôt) - entreprises mises en équivalence			
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées			
Incidence sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	178 275		
Réévaluation liée au risque de crédit propre sur passifs à la Juste valeur par résultat sur option			
Reclassement des instruments de capitaux propres depuis Actifs disponibles à la vente vers Juste valeur par capitaux propres non recyclables	178 275		
Reclassement des instruments de capitaux propres à la Juste valeur par résultat sur option vers Juste valeur par capitaux propres non recyclables			
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables (nets d'impôts) - hors entreprises mises en équivalence	178 275		
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables (nets d'impôts) - entreprises mises en équivalence			
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées			
Total - Impact sur les capitaux propres lié à la mise en application d'IFRS 9	155 545	0	0
Capitaux propres au 01/01/2018 - Norme IFRS 9	2 017 873	0	0

(1) Les montants présentés sont nets d'impôts

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES INTERMEDIAIRES RESUMES

1. Principes et Méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisés

1.1 Normes applicables et comparabilité

Les comptes consolidés intermédiaires résumés de Crédit Agricole Loire Haute-Loire au 30 juin 2018 ont été préparés et sont présentés en conformité avec la norme IAS 34 relative à l'information financière intermédiaire, qui définit le contenu minimum de l'information, et qui identifie les principes de comptabilisation et d'évaluation devant être appliqués à un rapport financier intermédiaire.

Les normes et interprétations utilisées pour la préparation des comptes consolidés intermédiaires résumés sont identiques à celles utilisées par le groupe Crédit Agricole sur l'élaboration des comptes consolidés au 31 décembre 2017 établis, en application du règlement CE n°1606/2002, conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite « *carve out* »), en utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 30 juin 2018 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2018.

Celles-ci portent sur :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1ère application : exercices ouverts à compter du	Applicable dans le Groupe
IFRS 9 Instruments financiers Remplacement d'IAS 39 - Instruments financiers : classification et évaluation, dépréciation, couverture	22 novembre 2016 (UE 2016/2067)	1 ^{er} janvier 2018	Oui
Amendement à IFRS 4 Contrats d'assurance / IFRS 9 Instruments financiers Proposition d'approches optionnelles permettant aux entreprises ayant des activités d'assurance de gérer le décalage d'application entre la norme IFRS 9 et IFRS 4	3 novembre 2017 (UE 2017/1988)	1 ^{er} janvier 2018	Oui
IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients Remplacement d'IAS 11 sur la reconnaissance des contrats de construction et d'IAS 18 sur la reconnaissance des produits ordinaires	22 septembre 2016 (UE 2016/1905)	1 ^{er} janvier 2018	Oui
Amendement à IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients Clarifications à IFRS 15	31 octobre 2017 (UE 2017/1987)	1 ^{er} janvier 2018	Oui

Améliorations des IFRS cycle 2014-2016 : - IFRS 12 <i>Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités</i> - IAS 28 <i>Participations dans des entreprises associées et des coentreprises</i> - IFRS 1 Première adoption des normes internationales d'information financière	7 février 2018 (UE 2018/182)	1 ^{er} janvier 2017	Oui
		1 ^{er} janvier 2018	Oui
		1 ^{er} janvier 2018	Non
Amendement à IFRS 2 <i>Classement et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions</i> Clarifications à IFRS 2	26 février 2018 (UE 2018/289)	1 ^{er} janvier 2018	Oui
Amendement à IAS 40 <i>Immeubles de placement</i> Clarification du principe de transfert, entrée ou sortie, de la catégorie Immeubles de placement	14 mars 2018 (UE 2018/400)	1 ^{er} janvier 2018	Oui
IFRIC 22 <i>Transactions en monnaies étrangères et contrepartie anticipée</i> Clarifications à IAS 21 <i>Effets des variations des cours des monnaies étrangères</i>	3 avril 2018 (UE 2018/519)	1 ^{er} janvier 2018	Oui

Ainsi, le groupe Crédit Agricole publie pour la première fois à compter du 1^{er} janvier 2018 ses états financiers IFRS en application de la norme IFRS 9 *Instruments financiers* et de la norme IFRS 15 *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* (cf. chapitre 1.2 Principes et méthodes comptables).

La norme IFRS 9 *Instruments Financiers* remplace la norme IAS 39 *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*. Elle définit de nouveaux principes en matière de classement et d'évaluation des instruments financiers, de dépréciation du risque de crédit et de comptabilité de couverture, hors opérations de macro-couverture.

La norme IFRS 9 est d'application rétrospective et obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2018 en ajustant le bilan d'ouverture en date de première application, sans l'obligation de retraiter les états financiers de la période comparative 2017. En conséquence, les actifs et passifs relatifs aux instruments financiers 2017 sont comptabilisés et évalués selon l'application de la norme IAS 39 telle que décrite dans les principes et méthodes comptables présentés dans les états financiers 2017.

La norme IFRS 15 *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* remplace les normes IAS 11 *Contrats de construction*, IAS 18 *Produits des activités ordinaires*, ainsi que toutes les interprétations liées IFRIC 13 *Programmes de fidélisation de la clientèle*, IFRIC 15 *Contrats de construction de biens immobiliers*, IFRIC 18 *Transferts d'actifs provenant de clients* et SIC 31 *Produits des activités ordinaires - opérations de troc impliquant des services de publicité*.

Pour la première application de la norme IFRS 15, le groupe Crédit Agricole a choisi la méthode rétrospective modifiée sans comparatif au niveau de l'exercice 2017. L'application de la norme IFRS 15 n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat et les capitaux propres.

Par ailleurs, il est rappelé que lorsque l'application anticipée de normes et interprétations adoptées par l'Union européenne est optionnelle sur une période, l'option n'est pas retenue par le Groupe, sauf mention spécifique.

Ceci concerne en particulier :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1ère application obligatoire : exercices ouverts à compter du	Applicable dans le Groupe
Amendement à IFRS 9 <i>Instruments financiers</i> Options de remboursement anticipé avec pénalité négative	22 mars 2018 (UE 2018/498)	1 ^{er} janvier 2019 (1)	Oui
IFRS 16 <i>Contrats de location</i> Remplacement d'IAS 17 sur la comptabilisation des contrats de location	31 octobre 2017 (UE 2017/1986)	1 ^{er} janvier 2019	Oui

(1) Le Groupe a décidé d'appliquer de manière anticipée l'amendement à IFRS 9 à compter du 1^{er} janvier 2018

La norme IFRS 16 *Contrats de location* remplacera la norme IAS 17 et toutes les interprétations liées (IFRIC 4 *Déterminer si un accord contient un contrat de location*, SIC 15 *Avantages dans les contrats de location* et SIC 27 *Evaluation de la substance des transactions impliquant la forme juridique d'un contrat de location*). Elle sera applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019.

La principale évolution apportée par la norme IFRS 16 concerne la comptabilité des locataires. IFRS 16 imposera pour les locataires un modèle visant à comptabiliser au bilan tous les contrats de location, avec la reconnaissance au passif d'une dette locative représentative des engagements sur toute la durée du contrat, et à l'actif un droit d'utilisation à amortir.

Le groupe Crédit Agricole s'est organisé pour mettre en œuvre la norme IFRS 16 dans les délais requis, en y intégrant les fonctions comptables, finances, risques et achats. Une première étude d'impact de la mise en œuvre de la norme dans le Groupe a été réalisée au second semestre 2017. À ce stade de l'avancement du projet, le Groupe reste entièrement mobilisé sur la définition et le choix des options structurantes liées à l'interprétation de la norme et sur les travaux d'adaptation des systèmes d'information impliquant des travaux de spécification des outils Finance. L'ensemble de ces travaux se poursuivent sur 2018 et intégreront au second semestre des chiffrages d'impacts sur la base des états financiers au 31 décembre 2017.

Les normes et interprétations publiées par l'IASB au 30 juin 2018 mais non encore adoptées par l'Union européenne ne sont pas applicables par le Groupe. Elles n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de la date prévue par l'Union européenne et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 30 juin 2018.

Par ailleurs, plusieurs amendements et une interprétation à des normes existantes ont été publiés par l'IASB, sans enjeu majeur pour le Groupe qui s'appliquent sous réserve de leur adoption par l'Union européenne. Il s'agit d'une part des amendements à IAS 12 *Impôt sur le résultat*, IAS 23 *Coût*

d'emprunt, IFRS 3/IFRS 11 Regroupement d'entreprises, IAS 19 Avantages au personnel et d'un deuxième amendement à IAS 28 Participations dans des entreprises associées applicable au 1^{er} janvier 2019. D'autre part, il s'agit de l'interprétation IFRIC 23 Positions fiscales incertaines applicable au 1^{er} janvier 2019.

Les comptes consolidés intermédiaires résumés sont destinés à actualiser les informations fournies dans les comptes consolidés au 31 décembre 2017 de Crédit Agricole Loire Haute-Loire et doivent être lus en complément de ces derniers. Aussi, seules les informations les plus significatives sur l'évolution de la situation financière et des performances de Crédit Agricole Loire Haute-Loire sont mentionnées dans ces comptes semestriels.

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des comptes consolidés exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur. Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations réalisées pour les instruments financiers évalués à leur juste valeur, les participations non consolidées, la valorisation des entreprises mises en équivalence, les régimes de retraites et autres avantages sociaux futurs, les dépréciations de créances irrécouvrables, les provisions, la dépréciation des écarts d'acquisition et les actifs d'impôts différés.

1.2 Principes et méthodes comptables

➤ Instruments financiers (IFRS 9, IAS 39 et IAS 32)

✓ Définitions

La norme IAS 32 définit un instrument financier comme tout contrat qui donne lieu à un actif financier d'une entité et à un passif financier ou à un instrument de capitaux propres d'une autre entité, c'est-à-dire tout contrat représentant les droits ou obligations contractuels de recevoir ou de payer des liquidités ou d'autres actifs financiers.

Les instruments dérivés sont des actifs ou passifs financiers dont la valeur évolue en fonction de celle d'un sous-jacent, qui requièrent un investissement initial faible ou nul, et dont le règlement intervient à une date future.

Les actifs et passifs financiers sont traités dans les états financiers selon les dispositions de la norme IFRS 9 telle qu'adoptée par l'Union européenne y compris pour les actifs financiers détenus par les entités d'assurance du Groupe.

La norme IFRS 9 définit les principes en matière de classement et d'évaluation des instruments financiers, de dépréciation du risque de crédit et de comptabilité de couverture, hors opérations de macro-couverture.

Il est toutefois précisé que Crédit Agricole Loire Haute-Loire utilise l'option de ne pas appliquer le modèle général de couverture d'IFRS 9. L'ensemble des relations de couverture reste en conséquence dans le champ d'IAS 39 en attendant les futures dispositions relatives à la macro-couverture.

✓ Conventions d'évaluation des actifs et passifs financiers

- Evaluation initiale

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur telle que définie par IFRS 13.

La juste valeur telle que définie par IFRS 13 correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, sur le marché principal ou le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

- Evaluation ultérieure

Après la comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués en fonction de leur classification soit au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE), soit à leur juste valeur telle que définie par IFRS 13. Pour les instruments dérivés, ils sont toujours évalués à leur juste valeur.

Le coût amorti correspond au montant auquel est évalué l'actif financier ou le passif financier lors de sa comptabilisation initiale, en intégrant les coûts de transaction directement attribuables à leur acquisition ou à leur émission, diminué des remboursements en principal, majoré ou diminué de l'amortissement cumulé calculé par la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE) de toute différence (décote ou prime) entre le montant initial et le montant à l'échéance. Dans le cas d'un actif financier, le montant est ajusté si nécessaire au titre de la correction pour pertes de valeur.

Le taux d'intérêt effectif (TIE) est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs prévus sur la durée de vie attendue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

✓ Actifs financiers

- Classement et évaluation des actifs financiers

Les actifs financiers non dérivés (instruments de dette ou de capitaux propres) sont classés au bilan dans des catégories comptables qui déterminent leur traitement comptable et leur mode d'évaluation ultérieur. Ces actifs financiers sont classés dans l'une des trois catégories suivantes :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- actifs financiers au coût amorti ;
- actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres.

Les critères de classement et d'évaluation des actifs financiers dépendent de la nature de l'actif financier, selon qu'il est qualifié :

- d'instruments de dette (i.e. prêts et titres à revenu fixes ou déterminables) ; ou
- d'instruments de capitaux propres (i.e. actions).

- Instruments de dette

Le classement et l'évaluation d'un instrument de dette dépend de deux critères réunis : le modèle de gestion et l'analyse des caractéristiques contractuelles sauf utilisation de l'option à la juste valeur.

- Les trois modèles de gestion :

Le modèle de gestion est représentatif de la stratégie que suit le management de Crédit Agricole Loire Haute-Loire pour la gestion de ses actifs financiers, dans l'atteinte de ses objectifs. Le modèle de gestion est spécifié pour un portefeuille d'actifs et ne constitue pas une intention au cas par cas pour un actif financier isolé.

On distingue trois modèles de gestion :

- Le *modèle de pure collecte* dont l'objectif est de collecter les flux de trésorerie contractuels sur la durée de vie des actifs ; ce modèle n'implique pas systématiquement de détenir la totalité des actifs jusqu'à leur échéance contractuelle ; toutefois, les ventes d'actifs sont strictement encadrées ;
- Le *modèle mixte* dont l'objectif est de collecter des flux de trésorerie sur la durée de vie et de céder les actifs ; dans ce modèle, la vente d'actifs financiers et la perception de flux de trésorerie sont toutes les deux essentielles ; et
- Le *modèle de pure cession* dont l'objectif principal est de céder les actifs.

Il concerne notamment les portefeuilles dont l'objectif est de collecter des flux de trésorerie via les cessions, les portefeuilles dont la performance est appréciée sur la base de sa juste valeur, les portefeuilles d'actifs financiers détenus à des fins de transaction.

- Les caractéristiques contractuelles (test '*Solely Payments of Principal & Interests*' ou test 'SPPI') :

Le test 'SPPI' regroupe un ensemble de critères, examinés cumulativement, permettant d'établir si les flux de trésorerie contractuels respectent les caractéristiques d'un financement simple (remboursements de nominal et versements d'intérêts sur le nominal restant dû).

Le test est satisfait lorsque le financement donne droit seulement au remboursement du principal et lorsque le versement des intérêts perçus reflète la valeur temps de l'argent, le risque de crédit associé à l'instrument, les autres coûts et risques d'un contrat de prêt classique ainsi qu'une marge raisonnable, que le taux d'intérêt soit fixe ou variable.

Dans un financement simple, l'intérêt représente le coût du passage du temps, le prix du risque de crédit et de liquidité sur la période, et d'autres composantes liées au coût du portage de l'actif (ex : coûts administratifs...).

Dans certains cas, cette analyse qualitative ne permettant pas de conclure, une analyse quantitative (ou Benchmark test) est effectuée. Cette analyse complémentaire consiste à comparer les flux de trésorerie contractuels de l'actif étudié et les flux de trésorerie d'un actif de référence.

Si la différence entre les flux de trésorerie de l'actif financier et celui de référence est jugée non significative, l'actif est considéré comme un financement simple.

Par ailleurs, une analyse spécifique sera menée dans le cas où l'actif financier est émis par des entités ad hoc établissant un ordre de priorité de paiement entre les porteurs des actifs financiers en liant de multiples instruments entre eux par contrat et créant des concentrations de risque de crédit (des « tranches »).

Chaque tranche se voit attribuer un rang de subordination qui précise l'ordre de distribution des flux de trésorerie générés par l'entité structurée.

Dans ce cas le test SPPI nécessite une analyse des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif concerné et des actifs sous-jacents selon l'approche « *look-through* » et du risque de crédit supporté par les tranches souscrites comparé au risque de crédit des actifs sous-jacents.

Le mode de comptabilisation des instruments de dette résultant de la qualification du modèle de gestion couplée au test 'SPPI' peut être présenté sous la forme du diagramme ci-après :

Instruments de dette		Modèles de gestion		
		Pure collecte	Mixte	Pure cession
Test SPPI	Satisfait	Coût amorti	Juste valeur par capitaux propres recyclables	Juste valeur par résultat
	Non satisfait	Juste valeur par résultat	Juste valeur par résultat	Juste valeur par résultat

❖ Instruments de dette au coût amorti

Les instruments de dette sont évalués au coût amorti s'ils sont éligibles au modèle collecte et s'ils respectent le test 'SPPI'.

Ils sont enregistrés à la date de règlement- livraison et leur évaluation initiale inclut également les coupons courus et les coûts de transaction.

Cette catégorie d'actifs financiers fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le paragraphe spécifique « Provisionnement pour risque de crédit ».

❖ Instruments de dette à la juste valeur par capitaux propres recyclables

Les instruments de dette sont évalués à la juste valeur par capitaux propres recyclables s'ils sont éligibles au modèle mixte et s'ils respectent le test 'SPPI'.

Ils sont enregistrés à la date de négociation et leur évaluation initiale inclut également les coupons courus et les coûts de transaction.

L'amortissement des éventuelles surcotes/décotes et des frais de transaction des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Ces actifs financiers sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées en capitaux propres recyclables en contrepartie du compte d'encours (hors intérêts courus comptabilisés en résultat selon la méthode du TIE).

En cas de cession, ces variations sont transférées en résultat.

Cette catégorie d'instruments financiers fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le paragraphe spécifique « Provisionnement pour risque de crédit » (sans que cela n'affecte la juste valeur au bilan).

❖ Instruments de dette à la juste valeur par résultat

Les instruments de dette sont évalués en juste valeur par résultat dans les cas suivants :

- Les instruments sont classés dans des portefeuilles constitués d'actifs financiers détenus à des fins de transaction ou dont l'objectif principal est la cession;

Les actifs financiers détenus à des fins de transaction sont des actifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de les céder à court terme ou qui font partie d'un portefeuille d'instruments gérés en commun dans le but de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitragiste. Bien que les flux de trésorerie contractuels soient perçus pendant le temps durant lequel Crédit Agricole Loire Haute-Loire détient les actifs, la perception de ces flux de trésorerie contractuels n'est pas essentielle mais accessoire.

- Les instruments de dette qui ne respectent pas les critères du test 'SPPI'. C'est notamment le cas des OPCVM ;
- Les instruments financiers classés dans des portefeuilles pour lesquels l'entité choisit pour la valorisation à la juste valeur afin de réduire une différence de traitement comptable au compte de résultat. Dans ce cas, il s'agit d'un classement sur option à la juste valeur par résultat.

Les actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction (directement enregistrés en résultat) et coupons courus inclus.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat, en Produit Net Bancaire (PNB), en contrepartie du compte d'encours.

Cette catégorie d'actifs financiers ne fait pas l'objet de dépréciation.

Les instruments de dette évalués à la juste valeur par résultat par nature sont enregistrés à la date de règlement- livraison.

Les instruments de dette évalués à la juste valeur par résultat sur option sont enregistrés à la date de négociation.

➤ Instruments de capitaux propres

Les instruments de capitaux propres sont par défaut comptabilisés à la juste valeur par résultat, sauf option irrévocable pour un classement à la juste valeur par capitaux propres non recyclables, sous réserve que ces instruments ne soient pas détenus à des fins de transaction.

❖ Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat

Les actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction (directement enregistrés en résultat). Ils sont enregistrés à la date de règlement - livraison.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat, en Produit Net Bancaire (PNB), en contrepartie du compte d'encours.

Cette catégorie d'actifs financiers ne fait pas l'objet de dépréciation.

❖ Instrument de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (sur option irrévocable)

L'option irrévocable de comptabiliser les instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables est retenue au niveau transactionnel (ligne par ligne) et s'applique dès la date de comptabilisation initiale. Ces titres sont enregistrés à la date de négociation.

La juste valeur initiale intègre les coûts de transaction.

Lors des évaluations ultérieures, les variations de juste valeur sont comptabilisées en capitaux propres non recyclables. En cas de cession, ces variations ne sont pas recyclées en résultat, le résultat de cession est comptabilisé en capitaux propres.

Seuls les dividendes sont reconnus en résultat.

• Reclassement d'actifs financiers

En cas de changement important de modèle économique dans la gestion des actifs financiers (nouvelle activité, acquisition d'entités, cession ou abandon d'une activité significative), un reclassement de ces actifs financiers est nécessaire. Le reclassement s'applique à la totalité des actifs financiers du portefeuille à partir de la date de reclassement.

Dans les autres cas, le modèle de gestion reste inchangé pour les actifs financiers existants. Si un nouveau modèle de gestion est identifié, il s'applique de manière prospective, aux nouveaux actifs financiers, regroupés dans un nouveau portefeuille de gestion.

• Acquisition et cession temporaire de titres

Les cessions temporaires de titres (prêts de titres, titres donnés en pension livrés) ne remplissent généralement pas les conditions de décomptabilisation.

Les titres prêtés ou mis en pension sont maintenus au bilan. Dans le cas de titres mis en pension, le montant encaissé, représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan par le cédant.

Les titres empruntés ou reçus en pension ne sont pas inscrits au bilan du cessionnaire.

Dans le cas de titres pris en pension, une créance à l'égard du cédant est enregistrée au bilan du cessionnaire en contrepartie du montant versé. En cas de revente ultérieure du titre, le cessionnaire enregistre un passif évalué à la juste valeur qui matérialise son obligation de restituer le titre reçu en pension.

Les produits et charges relatifs à ces opérations sont rapportés au compte de résultat *prorata temporis* sauf en cas de classement des actifs et passifs à la juste valeur par résultat.

- Décomptabilisation des actifs financiers

Un actif financier (ou groupe d'actifs financiers) est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie qui lui sont liés arrivent à expiration ;
- ou sont transférés ou considérés comme tels parce qu'ils appartiennent de fait à un ou plusieurs bénéficiaires et lorsque la quasi-totalité des risques et avantages liés à cet actif financier est transférée.

Dans ce cas, tous les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont comptabilisés séparément en actifs et en passifs.

Lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie sont transférés mais que seule une partie des risques et avantages, ainsi que le contrôle, sont conservés, l'entité continue à comptabiliser l'actif financier dans la mesure de son implication continue dans cet actif.

Les actifs financiers renégociés pour raisons commerciales en l'absence de difficultés financières de la contrepartie et dans le but de développer ou conserver une relation commerciale sont décomptabilisés en date de renégociation. Les nouveaux prêts accordés aux clients sont enregistrés à cette date à leur juste valeur à la date de renégociation. La comptabilisation ultérieure dépend du modèle de gestion et du test 'SPPI'.

- Intérêts pris en charge par l'Etat (IAS 20)

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du groupe Crédit Agricole S.A. accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'Etat. En conséquence, ces entités perçoivent de l'Etat une bonification représentative du différentiel de taux existant entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. Ainsi, les prêts qui bénéficient de ces bonifications sont accordés au taux de marché.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'Etat.

Les bonifications perçues de l'Etat sont enregistrées en résultat sous la rubrique Intérêts et produits assimilés et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à la norme IAS 20.

- ❖ Actifs financiers au coût amorti selon IAS 39

Les actifs financiers au coût amorti sont comptabilisés initialement pour leur juste valeur initiale, frais de transaction directement attribuables et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement au coût amorti avec amortissement de la surcote / décote et des frais de transaction selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

❖ Actifs financiers disponibles à la vente selon IAS 39

Les titres classés en Actifs financiers disponibles à la vente sont initialement comptabilisés à la juste valeur initiale, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus. Les titres classés en Actifs financiers disponibles à la vente sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

En cas de cession, ces variations sont transférées en résultat.

L'amortissement des éventuelles surcotes/décotes et des frais de transaction des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

○ Dépréciation selon IAS 39 des actifs financiers désignés

Une dépréciation doit être constatée lorsqu'il existe un indice objectif de perte résultant d'un ou plusieurs événements intervenus après la comptabilisation initiale de l'actif financier.

Constitue un indice objectif de perte une baisse durable ou significative de la valeur du titre pour les titres de capitaux propres, ou l'apparition d'une dégradation significative du risque de crédit matérialisée par un risque de non recouvrement pour les titres de dettes.

Pour les titres de capitaux propres, Crédit Agricole Loire Haute-Loire utilise des critères quantitatifs comme indicateurs de dépréciation potentielle. Ces critères quantitatifs reposent principalement sur une perte de l'instrument de capitaux propres de 30 % au moins de sa valeur sur une période de six mois consécutifs. Crédit Agricole Loire Haute-Loire prend également en considération des facteurs de type difficultés financières de l'émetteur, perspectives à court terme etc.

Au-delà de ces critères, Crédit Agricole Loire Haute-Loire constate une dépréciation en cas de baisse de valeur supérieure à 50 % ou observée pendant plus de trois ans.

✓ **Passifs financiers**

• Classement et évaluation des passifs financiers

Les passifs financiers sont classés au bilan dans les deux catégories comptables suivantes :

- passifs financiers à la juste valeur par résultat, par nature ou sur option ;
- passifs financiers au coût amorti.

➤ Passifs financiers à la juste valeur par résultat par nature

Les instruments financiers émis principalement en vue d'être rachetés à court terme, les instruments faisant partie d'un portefeuille d'instruments financiers identifiés qui sont gérés ensemble et qui présentent des indications d'un profil récent de prise de bénéfice à court terme, et les dérivés (à l'exception de certains dérivés de couverture) sont évalués à la juste valeur par nature.

Les variations de juste valeur de ce portefeuille sont constatées en contrepartie du compte de résultat.

➤ Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

Les passifs financiers répondant à l'une des trois conditions définies par la norme, pourront être évalués à la juste valeur par résultat sur option : pour des émissions hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés séparables, dans une optique de réduction ou d'élimination de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupes de passifs financiers gérés et dont la performance est évaluée à la juste valeur.

Cette option est irrévocable et s'applique obligatoirement à la date de comptabilisation initiale de l'instrument.

Lors des évaluations ultérieures, ces passifs financiers sont évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat pour les variations de juste valeur non liées au risque de crédit propre et en contrepartie des capitaux propres non recyclables pour les variations de valeur liées au risque de crédit propre sauf si cela aggrave la non-concordance comptable.

➤ Passifs financiers évalués au coût amorti

Tous les autres passifs répondant à la définition d'un passif financier (hors dérivé) sont évalués au coût amorti.

Ce portefeuille est enregistré en juste valeur à l'origine (produits et coûts de transaction inclus) puis est comptabilisé ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

➤ Produits de la collecte

Les produits de la collecte sont comptabilisés dans la catégorie des Passifs financiers au coût amorti - Dettes envers la clientèle malgré les caractéristiques du circuit de collecte dans le groupe Crédit Agricole, avec une centralisation de la collecte chez Crédit Agricole S.A. en provenance des Caisses régionales. La contrepartie finale de ces produits de collecte pour le Groupe reste en effet la clientèle.

L'évaluation initiale est faite à la juste valeur, l'évaluation ultérieure au coût amorti.

Les produits d'épargne réglementée sont par nature considérés comme étant à taux de marché.

Les plans d'épargne-logement et les comptes d'épargne-logement donnent lieu le cas échéant à une provision.

- Reclassement de passifs financiers

Le classement initial des passifs financiers est irrévocable. Aucun reclassement ultérieur n'est autorisé.

Seuls des cas de requalification (instrument de dette versus capitaux propres) peuvent intervenir.

- Distinction dettes - capitaux propres

La distinction entre instruments de dette et instruments de capitaux propres est fondée sur une analyse de la substance économique des dispositifs contractuels.

Un passif financier est un instrument de dette s'il inclut une obligation contractuelle :

- de remettre à une autre entité de la trésorerie, un autre actif financier ou un nombre variable d'instruments de capitaux propres ; ou
- d'échanger des actifs et des passifs financiers avec une autre entité à des conditions potentiellement défavorables.

Un instrument de capitaux propres est un instrument financier non remboursable qui offre une rémunération discrétionnaire mettant en évidence un intérêt résiduel dans une entreprise après déduction de tous ses passifs financiers (actif net) et qui n'est pas qualifié d'instrument de dette.

- Rachat d'actions propres

Les actions propres ou instruments dérivés équivalents tels que les options sur actions achetées par Crédit Agricole Loire Haute-Loire présentant une parité d'exercice fixe, y compris les actions détenues en couverture des plans de *stock-options*, ne rentrent pas dans la définition d'un actif financier et sont comptabilisées en déduction des capitaux propres. Elles ne génèrent aucun impact sur le compte de résultat.

- Décomptabilisation et modification des passifs financiers

Un passif financier est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsqu'il arrive à extinction ; ou
- lorsque les analyses quantitative ou qualitative concluent qu'il a été substantiellement modifié en cas de restructuration.

Une modification substantielle d'un passif financier existant doit être enregistré comme une extinction du passif financier initial et la comptabilisation d'un nouveau passif financier (la novation). Tout différentiel entre la valeur comptable du passif éteint et du nouveau passif sera enregistré immédiatement au compte de résultat.

Si le passif financier n'est pas décomptabilisé, le TIE d'origine est maintenu. Une décote/surcote est constatée immédiatement au compte de résultat en date de modification puis fait l'objet d'un étalement au T.I.E. d'origine sur la durée de vie résiduelle de l'instrument.

✓ *Provisionnement pour risque de crédit*

- Champ d'application

Conformément à IFRS 9, Crédit Agricole Loire Haute-Loire comptabilise une correction de valeur au titre des pertes de crédit attendues (*'Expected Credit Losses'* ou *'ECL'*) sur les encours suivants :

- les actifs financiers d'instruments de dette comptabilisés au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables (prêts et créances, titres de dette) ;

- les engagements de financement qui ne sont pas évalués à la juste valeur par résultat;
- les engagements de garantie relevant d'IFRS 9 et qui ne sont pas évalués à la juste valeur par résultat ;
- les créances locatives relevant de la norme IAS 17 ; et
- les créances commerciales générées par des transactions de la norme IFRS 15.

Les instruments de capitaux propres (à la juste valeur par résultat ou à la juste valeur par OCI non recyclables) ne sont pas concernés par les dispositions en matière de dépréciation.

Les instruments dérivés et les autres instruments en juste valeur par contrepartie résultat font l'objet d'un calcul de risque de contrepartie qui n'est pas visé par le modèle ECL. Ce calcul est décrit dans le chapitre 5 'Facteurs de risque et Pilier 3' du Document de référence de Crédit Agricole S.A.

- Risque de crédit et étapes de provisionnement

Le risque de crédit se définit comme le risque de pertes lié au défaut d'une contrepartie entraînant son incapacité à faire face à ses engagements vis-à-vis du Groupe.

Le processus de provisionnement du risque de crédit distingue trois étapes (*Buckets*) :

- 1ère étape (*Bucket 1*) : dès la comptabilisation initiale de l'instrument financier (crédit, titre de dette, garantie ...), l'entité comptabilise les pertes de crédit attendues sur 12 mois ;
- 2ème étape (*Bucket 2*) : si la qualité de crédit se dégrade significativement pour une transaction ou un portefeuille donné, l'entité comptabilise les pertes attendues à maturité;
- 3ème étape (*Bucket 3*) : dès lors qu'un ou plusieurs événements de défaut sont intervenus sur la transaction ou sur la contrepartie en ayant un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés, l'entité comptabilise une perte de crédit avérée à maturité. Par la suite, si les conditions de classement des instruments financiers en *bucket 3* ne sont plus respectées, les instruments financiers sont reclassés en *bucket 2*, puis en *bucket 1* en fonction de l'amélioration ultérieure de la qualité de risque de crédit.

- Définition du défaut

La définition du défaut pour les besoins du provisionnement ECL est identique à celle utilisée en gestion et pour les calculs de ratios réglementaires. Ainsi, un débiteur est considéré en situation de défaut, lorsqu'au moins une des deux conditions suivantes est satisfaite :

- un arriéré de paiement généralement supérieur à quatre-vingt-dix jours sauf si des circonstances particulières démontrent que l'arriéré est dû à des causes non liées à la situation du débiteur ;
- l'entité estime improbable que le débiteur s'acquitte intégralement de ses obligations de crédit sans qu'elle ait recours à d'éventuelles mesures telles que la réalisation d'une sûreté.

La définition de 'défaut' est appliquée uniformément à tous les instruments financiers, à moins que des informations qui deviennent disponibles indiquent qu'une autre définition de 'défaut' convient davantage à un instrument financier particulier.

Un encours en défaut (*Bucket 3*) est dit déprécié lorsque se sont produits un ou plusieurs événements qui ont un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés de cet actif financier. Les indications de dépréciation d'un actif financier englobent les données observables au sujet des événements suivants :

- des difficultés financières importantes de l'émetteur ou de l'emprunteur ;
- un manquement à un contrat, tel qu'une défaillance ou un paiement en souffrance ;
- l'octroi, par le ou les prêteurs à l'emprunteur, pour des raisons économiques ou contractuelles liées aux difficultés financières de l'emprunteur, d'une ou de plusieurs faveurs que le ou les prêteurs n'auraient pas envisagées dans d'autres circonstances ;
- la probabilité croissante de faillite ou de restructuration financière de l'emprunteur ;
- la disparition d'un marché actif pour l'actif financier en raison de difficultés financières ;
- l'achat ou la création d'un actif financier avec une forte décote, qui reflète les pertes de crédit subies.

Il n'est pas nécessairement possible d'isoler un événement en particulier, la dépréciation de l'actif financier pouvant résulter de l'effet combiné de plusieurs événements.

Sur le périmètre Grande clientèle : La contrepartie en défaut ne revient en situation saine qu'après régularisation complète du retard constaté et des autres éléments déclencheurs du défaut (levée du défaut pour la société mère, levée d'une alerte ayant entraîné le défaut, etc.).

Sur le périmètre de la banque de détail : Les encours en défaut ne retournent en encours non en défaut qu'après régularisation intégrale des impayés.

➤ La notion de perte de crédit attendue « ECL »

L'ECL se définit comme la valeur probable espérée pondérée de la perte de crédit (en principal et en intérêts) actualisée. Elle correspond à la valeur actuelle de la différence entre les flux de trésorerie contractuels et les flux attendus (incluant le principal et les intérêts).

L'approche ECL vise à anticiper au plus tôt la comptabilisation des pertes de crédit attendues.

• Gouvernance et mesure des ECL

La gouvernance du dispositif de mesure des paramètres IFRS 9 s'appuie sur l'organisation mise en place dans le cadre du dispositif Bâlois. La Direction des Risques du Groupe est responsable de la définition du cadre méthodologique et de la supervision du dispositif de provisionnement des encours.

Le Groupe s'appuie en priorité sur le dispositif de notation interne et les processus Bâlois actuels pour générer les paramètres IFRS 9 nécessaires au calcul des ECL. L'appréciation de l'évolution du risque de crédit s'appuie sur un modèle d'anticipation des pertes et extrapolation sur la base de scénarios raisonnables. Toutes les informations disponibles, pertinentes, raisonnables et justifiables, y compris les informations de nature prospective, doivent être retenues.

La formule de calcul intègre les paramètres de probabilité de défaut, de perte en cas de défaut et d'exposition au moment du défaut.

Ces calculs s'appuient largement sur les modèles internes utilisés dans le cadre du dispositif prudentiel lorsqu'ils existent, mais avec des retraitements pour déterminer une ECL économique. La norme IFRS 9 préconise une analyse en date d'arrêt (*Point in Time*) tout en tenant compte de données de pertes historiques et des données prospectives macro-économiques (*Forward Looking*), alors que la vue prudentielle s'analyse à travers le cycle (*Through The Cycle*) pour la probabilité de défaut et en bas de cycle (*Downturn*) pour la perte en cas de défaut.

L'approche comptable conduit également à recalculer certains paramètres bâlois, notamment pour neutraliser les coûts internes de recouvrement ou les *floors* qui sont imposés par le régulateur dans le calcul réglementaire de la perte en cas de défaut (*'Loss Given Default'* ou *'LGD'*).

Les modalités de calcul de l'ECL sont à apprécier en fonction des typologies de produits : instruments financiers et instruments hors bilan.

Les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir sont une portion des pertes de crédit attendues pour la durée de vie, et elles représentent les insuffisances de flux de trésorerie pour la durée de vie advenant d'une défaillance dans les 12 mois suivant la date de clôture (ou une période plus courte si la durée de vie attendue de l'instrument financier est inférieure à 12 mois), pondérées par la probabilité qu'il y ait défaillance.

Les pertes de crédit attendues sont actualisées au TIE déterminé lors de la comptabilisation initiale de l'instrument financier.

Les paramètres IFRS 9 sont mesurés et mis à jour selon les méthodologies définies par le Groupe et permettent ainsi d'établir un premier niveau de référence, ou socle partagé, de provisionnement.

Le *backtesting* des modèles et paramètres utilisés est réalisé a minima à fréquence annuelle.

Les données macro-économiques prospectives (*Forward Looking*) sont prises en compte dans un cadre méthodologique applicable à deux niveaux :

- au niveau du Groupe dans la détermination d'un cadre partagé de prise en compte du *Forward Looking* dans la projection des paramètres PD, LGD sur l'horizon d'amortissement des opérations ;
- au niveau de chaque entité au regard de ses propres portefeuilles.

- Dégradation significative du risque de crédit

Toutes les entités du Groupe doivent apprécier, pour chaque instrument financier, la dégradation du risque de crédit depuis l'origine à chaque date d'arrêt. Cette appréciation de l'évolution du risque de crédit conduit les entités à classer leurs opérations par classe de risque (*Buckets*).

Afin d'apprécier la dégradation significative, le Groupe prévoit un processus basé sur 2 niveaux d'analyse :

- un premier niveau dépendant de règles et de critères relatifs et absolus Groupe qui s'imposent aux entités du Groupe ;
- un deuxième niveau lié à l'appréciation, à dire d'expert au titre du *Forward Looking* local, du risque porté par chaque entité sur ses portefeuilles pouvant conduire à ajuster les critères Groupe de déclassement en *Bucket 2* (bascule de portefeuille ou sous-portefeuille en ECL à maturité).

Le suivi de la dégradation significative porte, sauf exception, sur chaque instrument financier. Aucune contagion n'est requise pour le passage de *Bucket 1* à *Bucket 2* des instruments financiers d'une même contrepartie. Le suivi de la dégradation significative doit porter sur l'évolution du risque de crédit du débiteur principal sans tenir compte de la garantie, y compris pour les opérations bénéficiant d'une garantie de l'actionnaire.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Pour mesurer la dégradation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, il est nécessaire de récupérer la notation interne et la PD (probabilité de défaut) à l'origine.

L'origine s'entend comme la date de négociation, lorsque l'entité devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Pour les engagements de financement et de garantie, l'origine s'entend comme la date d'engagement irrévocable.

Pour le périmètre sans modèle de notation interne, le groupe Crédit Agricole retient le seuil absolu d'impayés supérieur à 30 jours comme seuil ultime de dégradation significative et de classement en *Bucket 2*.

Pour les encours (à l'exception des titres) pour lesquels des dispositifs de notation internes ont été construits (en particulier les expositions suivies en méthodes autorisées), le groupe Crédit Agricole considère que l'ensemble des informations intégrées dans les dispositifs de notation permet une appréciation plus pertinente que le seul critère d'impayé de plus de 30 jours.

Si la dégradation depuis l'origine cesse d'être constatée, la dépréciation peut être ramenée à des pertes attendues à 12 mois (*Bucket 1*).

Afin de suppléer le fait que certains facteurs ou indicateurs de dégradation significative ne soient pas identifiables au niveau d'un instrument financier pris isolément, la norme autorise l'appréciation de la dégradation significative pour des portefeuilles, des groupes de portefeuilles ou des portions de portefeuille d'instruments financiers.

La constitution des portefeuilles pour une appréciation de la dégradation sur base collective peut résulter de caractéristiques communes telles que :

- le type d'instrument ;
- la note de risque de crédit (dont la note interne Bâle II pour les entités disposant d'un système de notation interne) ;
- le type de garantie ;
- la date de comptabilisation initiale ;
- la durée à courir jusqu'à l'échéance ;

- le secteur d'activité ;
- l'emplacement géographique de l'emprunteur ;
- la valeur du bien affecté en garantie par rapport à l'actif financier, si cela a une incidence sur la probabilité de défaillance (par exemple, dans le cas des prêts garantis uniquement par sûreté réelle dans certains pays, ou sur la quotité de financement) ;
- le circuit de distribution, l'objet du financement, ...

Une différenciation par marché de la dégradation significative est donc possible (habitat, crédit consommation, crédit aux agriculteurs ou professionnels, crédit aux entreprises, ...).

Le regroupement d'instruments financiers aux fins de l'appréciation des variations du risque de crédit sur une base collective peut changer au fil du temps, au fur et à mesure que de nouvelles informations deviennent disponibles.

Pour les titres, Crédit Agricole Loire Haute-Loire utilise l'approche qui consiste à appliquer un niveau absolu de risque de crédit, conformément à IFRS 9, en-deçà duquel les expositions seront classées en *Bucket 1* et provisionnées sur la base d'un ECL à 12 mois.

Ainsi, les règles suivantes s'appliqueront pour le suivi de la dégradation significative des titres :

- les titres notés « *Investment Grade* », en date d'arrêté, seront classés en *Bucket 1* et provisionnés sur la base d'un ECL à 12 mois ;
- les titres notés « *Non-Investment Grade* » (NIG), en date d'arrêté, devront faire l'objet d'un suivi de la dégradation significative, depuis l'origine, et être classés en *Bucket 2* (ECL à maturité) en cas de dégradation significative du risque de crédit.

La détérioration relative doit être appréciée en amont de la survenance d'une défaillance avérée (*Bucket 3*).

- Restructurations pour cause de difficultés financières

Les instruments de dette restructurés pour difficultés financières sont ceux pour lesquels l'entité a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, maturité) pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, selon des modalités qui n'auraient pas été envisagées dans d'autres circonstances. Ainsi ils concernent tous les instruments de dette, quelle que soit la catégorie de classement du titre en fonction de la dégradation du risque de crédit observée depuis la comptabilisation initiale.

Conformément à la définition de l'ABE (Autorité Bancaire Européenne) précisée dans le chapitre Facteurs de risque du Document de référence de Crédit Agricole S.A., les restructurations de créances correspondent à l'ensemble des modifications apportées à un ou à des contrats de crédit, ainsi qu'aux refinancements accordés en raison des difficultés financières rencontrées par le client.

Cette notion de restructuration doit s'apprécier au niveau du contrat et non au niveau du client (pas de contagion).

La définition des créances restructurées pour cause de difficultés financières répond donc à deux critères cumulatifs :

- Des modifications de contrat ou des refinancements de créance ;
- Un client en situation financière difficile.

Par « modification de contrat », sont visées par exemple les situations dans lesquelles :

- Il existe une différence en faveur de l'emprunteur entre le contrat modifié et les conditions antérieures au contrat ;
- Les modifications apportées au contrat conduisent à des conditions plus favorables pour l'emprunteur concerné que ce qu'auraient pu obtenir, au même moment, d'autres emprunteurs de la banque ayant un profil de risque similaire.

Par « refinancement », sont visées les situations dans lesquelles une dette nouvelle est accordée au client pour lui permettre de rembourser totalement ou partiellement une autre dette dont il ne peut assumer les conditions contractuelles en raison de sa situation financière.

Une restructuration de prêt (sain ou en défaut) indique une présomption d'existence d'un risque de perte avérée (*Bucket 3*). La nécessité de constituer une dépréciation sur l'exposition restructurée doit donc être analysée en conséquence (une restructuration n'entraîne pas systématiquement la constitution de dépréciation pour perte avérée et un classement en défaut).

La qualification de 'créance restructurée' est temporaire.

Dès lors que l'opération de restructuration au sens de l'ABE a été réalisée, l'exposition conserve ce statut de "restructurée" pendant une période a minima de 2 ans si l'exposition était saine au moment de la restructuration, ou de 3 ans si l'exposition était en défaut au moment de la restructuration. Ces périodes sont prolongées en cas de survenance de certains événements prévus par les normes du Groupe (nouveaux incidents par exemple).

En l'absence de décomptabilisation, la réduction des flux futurs accordée à la contrepartie ou le report de ces flux sur un horizon plus lointain lors de la restructuration donne lieu à l'enregistrement d'une décote en coût du risque.

Le calcul de la décote de restructuration est égal à la différence entre :

- La valeur comptable de la créance ;
- Et la somme des flux futurs « restructurés », actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine.

En cas d'abandon d'une partie du capital, ce montant constitue une perte à enregistrer flat en coût du risque.

Lors de la reprise de la décote, la part due à l'effet de l'écoulement du temps est enregistrée en PNB.

- **Irrécouvrabilité**

Lorsqu'une créance est jugée irrécouvrable, c'est-à-dire qu'il n'y a plus d'espoir de la récupérer en tout ou partie, il convient de décomptabiliser du bilan et de passer en perte le montant jugé irrécouvrable.

L'appréciation du délai de passage en perte est basée sur le jugement d'expert. Chaque entité doit donc le fixer, avec sa Direction des Risques, en fonction de la connaissance qu'elle a de son activité. Avant tous passages en perte, un provisionnement en *Bucket 3* aura dû être constitué (à l'exception des actifs à la juste valeur par résultat).

Pour les crédits au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables, le montant passé en perte est enregistré en coût du risque pour le nominal, en PNB pour les intérêts.

✓ **Instruments financiers dérivés**

- Classement et évaluation

Les instruments dérivés sont des actifs ou des passifs financiers classés par défaut en instruments dérivés détenus à des fins de transaction sauf à pouvoir être qualifiés d'instruments dérivés de couverture.

Ils sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur initiale à la date de négociation.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur.

A chaque arrêté comptable, la contrepartie des variations de juste valeur des dérivés au bilan est enregistrée :

- En résultat s'il s'agit d'instruments dérivés détenus à des fins de transaction ou de couverture de juste valeur ;
- En capitaux propres s'il s'agit d'instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie ou d'un investissement net dans une activité à l'étranger, pour la part efficace de la couverture.

- La comptabilité de couverture

- Cadre général

Conformément à la décision du Groupe, Crédit Agricole Loire Haute-Loire n'applique pas le volet « comptabilité de couverture » d'IFRS 9 suivant l'option offerte par la norme. L'ensemble des relations de couverture reste documenté selon les règles de la norme IAS 39, et ce au plus tard jusqu'à la date d'application du texte sur la macro couverture de juste valeur lorsqu'il sera adopté par l'Union européenne. Néanmoins, l'éligibilité des instruments financiers à la comptabilité de couverture selon IAS 39 prend en compte les principes de classement et d'évaluation des instruments financiers de la norme IFRS 9.

Sous IFRS 9, et compte-tenu des principes de couverture d'IAS 39, sont éligibles à la couverture de juste valeur et à la couverture de flux de trésorerie, les instruments de dette au coût amorti et à la juste valeur par capitaux propres recyclables.

- Documentation

Les relations de couverture doivent respecter les principes suivants :

- La couverture de juste valeur a pour objet de se prémunir contre une exposition aux variations de juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non comptabilisé, attribuables au(x) risque(s) couvert(s) et qui peut affecter le résultat (par exemple, couverture de tout ou partie des variations de juste valeur dues au risque de taux d'intérêt d'une dette à taux fixe) ;
- La couverture de flux de trésorerie a pour objet de se prémunir contre une exposition aux variations de flux de trésorerie futurs d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'une transaction prévue hautement probable, attribuables aux risques couverts et qui peut ou pourrait (dans le cas d'une transaction prévue mais non réalisée) affecter le résultat (par exemple, couverture des variations de tout ou partie des paiements d'intérêts futurs sur une dette à taux variable) ;
- La couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger a pour objet de se prémunir contre le risque de variation défavorable de la juste valeur liée au

risque de change d'un investissement réalisé à l'étranger dans une monnaie autre que l'euro, monnaie de présentation de Crédit Agricole Loire Haute-Loire.

Dans le cadre d'une intention de couverture, les conditions suivantes doivent également être respectées afin de bénéficier de la comptabilité de couverture :

- Éligibilité de l'instrument de couverture et de l'instrument couvert ;
- Documentation formalisée dès l'origine, incluant notamment la désignation individuelle et les caractéristiques de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, la nature de la relation de couverture et la nature du risque couvert ;
- Démonstration de l'efficacité de la couverture, à l'origine et rétrospectivement, à travers des tests effectués à chaque arrêté.

Pour les couvertures d'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'actifs financiers ou de passifs financiers, le groupe Crédit Agricole S.A. privilégie une documentation de couverture en juste valeur telle que permise par la norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne (version dite *carve out*). Notamment :

- Le Groupe documente ces relations de couverture sur la base d'une position brute d'instruments dérivés et d'éléments couverts ;
- La justification de l'efficacité de ces relations de couverture s'effectue par le biais d'échéanciers.

Des précisions sur la stratégie de gestion des risques du Groupe et son application sont apportées dans le chapitre 5 'Facteurs de risque et Pilier 3' du Document de référence de Crédit Agricole S.A.

➤ Evaluation

L'enregistrement comptable de la réévaluation du dérivé à sa juste valeur se fait de la façon suivante :

- couverture de juste valeur : la réévaluation du dérivé et la réévaluation de l'élément couvert à hauteur du risque couvert sont inscrites symétriquement en résultat. Il n'apparaît, en net en résultat, que l'éventuelle inefficacité de la couverture ;
- couverture de flux de trésorerie : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte spécifique de gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables pour la partie efficace et la partie inefficace de la couverture est, le cas échéant, enregistrée en résultat. Les profits ou pertes sur le dérivé accumulés en capitaux propres sont ensuite recyclés en résultat au moment où les flux couverts se réalisent ;
- couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte d'écarts de conversion en capitaux propres recyclables et la partie inefficace de la couverture est enregistrée en résultat.

Lorsque les conditions ne sont plus respectées pour bénéficier de la comptabilité de couverture, le traitement comptable qui suit doit être appliqué prospectivement :

- couverture de juste valeur : seul l'instrument de couverture continue à être réévalué en contrepartie du résultat. L'élément couvert est intégralement comptabilisé conformément à sa classification. Pour les instruments de dette à la juste valeur par capitaux

propres recyclables, les variations de juste valeur postérieures à l'arrêt de la relation de couverture, sont enregistrées en capitaux propres en totalité. Pour les éléments couverts évalués au coût amorti, qui étaient couverts en taux, le stock d'écart de réévaluation est amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts ;

- couverture de flux de trésorerie : l'instrument de couverture est valorisé à la juste valeur par résultat. Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres jusqu'à ce que l'élément couvert affecte le résultat. Pour les éléments qui étaient couverts en taux, le résultat est affecté au fur et à mesure du versement des intérêts. Le stock d'écart de réévaluation est donc amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts ;
- couverture d'investissement net à l'étranger : Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres tant que l'investissement net est détenu. Le résultat est constaté lorsque l'investissement net à l'étranger sort du périmètre de consolidation.

- **Dérivés incorporés**

Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat hybride qui répond à la définition d'un produit dérivé. Cette désignation s'applique uniquement aux passifs financiers et aux contrats non financiers. Le dérivé incorporé doit être comptabilisé séparément du contrat hôte si les trois conditions suivantes sont remplies :

- le contrat hybride n'est pas évalué à la juste valeur par résultat ;
- séparé du contrat hôte, l'élément incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé ;
- les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celles du contrat hôte.

✓ **Détermination de la juste valeur des instruments financiers**

La juste valeur des instruments financiers est déterminée en maximisant le recours aux données d'entrée observables. Elle est présentée selon la hiérarchie définie par IFRS 13.

IFRS 13 définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, sur le marché principal ou le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

La juste valeur s'applique à chaque actif financier ou passif financier à titre individuel. Par exception, elle peut être estimée par portefeuille, si la stratégie de gestion et de suivi des risques le permet et fait l'objet d'une documentation appropriée. Ainsi, certains paramètres de la juste valeur sont calculés sur une base nette lorsqu'un groupe d'actifs financiers et de passifs financiers est géré sur la base de son exposition nette aux risques de marché ou de crédit. C'est notamment le cas du calcul de CVA/DVA décrit dans le chapitre 5 'Facteurs de risque et Pilier 3' du Document de référence de Crédit Agricole S.A.

Crédit Agricole Loire Haute-Loire considère que la meilleure indication de la juste valeur est la référence aux cotations publiées sur un marché actif.

En l'absence de telles cotations, la juste valeur est déterminée par l'application de techniques d'évaluation qui maximisent l'utilisation des données observables pertinentes et minimisent celle des données non observables.

Lorsqu'une dette est évaluée à la juste valeur par résultat (par nature ou sur option), la juste valeur tient compte du risque de crédit propre de l'émetteur.

- Risque de contrepartie sur les dérivés

Crédit Agricole Loire Haute-Loire intègre dans la juste valeur l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (*Credit Valuation Adjustment* ou CVA) et, selon une approche symétrique, le risque de non-exécution sur les dérivés passifs (*Debit Valuation Adjustment* ou DVA ou risque de crédit propre).

Le CVA permet de déterminer les pertes attendues sur la contrepartie du point de vue du groupe Crédit Agricole, le DVA les pertes attendues sur le groupe Crédit Agricole du point de vue de la contrepartie.

Le calcul du CVA/DVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée maximise l'utilisation de données d'entrée observables. Elle repose prioritairement sur des paramètres de marché tels que les CDS nominatifs cotés (ou CDS *Single Name*) ou les CDS indiciels en l'absence de CDS nominatif sur la contrepartie. Dans certaines circonstances, les paramètres historiques de défaut peuvent être utilisés.

- Hiérarchie de la juste valeur

La norme classe les justes valeurs selon trois niveaux en fonction de l'observabilité des données d'entrée utilisées dans l'évaluation

- Niveau 1 : justes valeurs correspondant à des cours (non ajustés) sur des marchés actifs

Sont présentés en niveau 1 les instruments financiers directement cotés sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs identiques auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation. Il s'agit notamment des actions et obligations cotées sur un marché actif (tels que la Bourse de Paris, le *London Stock Exchange*, le *New York Stock Exchange*...), des parts de fonds d'investissement cotées sur un marché actif et des dérivés contractés sur un marché organisé, notamment les futures.

Un marché est considéré comme actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sur les actifs et passifs financiers présentant des risques de marché qui se compensent, Crédit Agricole Loire Haute-Loire retient des cours *mid-price* comme base de l'établissement de la juste valeur de ces positions. Pour les positions nettes vendeuses, les valeurs de marché retenues sont celles aux cours acheteurs et pour les positions nettes acheteuses, il s'agit des cours vendeurs.

- Niveau 2 : justes valeurs évaluées à partir de données directement ou indirectement observables, autres que celles de niveau 1

Ces données sont directement observables (à savoir des prix) ou indirectement observables (données dérivées de prix) et répondent généralement aux caractéristiques suivantes : il s'agit de

données qui ne sont pas propres à l'entité, qui sont disponibles / accessibles publiquement et fondées sur un consensus de marché.

Sont présentés en niveau 2 :

- les actions et obligations cotées sur un marché considéré comme inactif, ou non cotées sur un marché actif, mais pour lesquelles la juste valeur est déterminée en utilisant une méthode de valorisation couramment utilisée par les intervenants de marché (tels que des méthodes d'actualisation de flux futurs, le modèle de *Black & Scholes*) et fondée sur des données de marché observables ;
- les instruments négociés de gré à gré pour lesquels la valorisation est faite à l'aide de modèles qui utilisent des données de marchés observables, c'est-à-dire qui peuvent être obtenues à partir de plusieurs sources indépendantes des sources internes et ce de façon régulière. Par exemple, la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux fondées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêté.

Lorsque les modèles utilisés sont fondés notamment sur des modèles standards, et sur des paramètres de marchés observables (tels que les courbes de taux ou les nappes de volatilité implicite), la marge à l'origine dégagée sur les instruments ainsi valorisés est constatée en compte de résultat dès l'initiation.

- Niveau 3 : justes valeurs pour lesquelles une part significative des paramètres utilisés pour leur détermination ne répond pas aux critères d'observabilité

La détermination de la juste valeur de certains instruments complexes de marché, non traités sur un marché actif repose sur des techniques de valorisation utilisant des hypothèses qui ne sont pas étayées par des données observables sur le marché pour le même instrument. Ces produits sont présentés en niveau 3.

Il s'agit pour l'essentiel de produits complexes de taux, de dérivés actions et de produits structurés de crédit dont la valorisation requiert, par exemple, des paramètres de corrélation ou de volatilité non directement comparables à des données de marché.

Le prix de transaction à l'origine est réputé refléter la valeur de marché et la reconnaissance de la marge initiale est différée.

La marge dégagée sur ces instruments financiers structurés est généralement constatée en résultat par étalement sur la durée pendant laquelle les paramètres sont jugés inobservables. Lorsque les données de marché deviennent « observables », la marge restant à étaler est immédiatement reconnue en résultat.

Les méthodologies et modèles de valorisation des instruments financiers présentés en niveau 2 et niveau 3 intègrent l'ensemble des facteurs que les acteurs du marché utilisent pour calculer un prix. Ils doivent être au préalable validés par un contrôle indépendant. La détermination des justes valeurs de ces instruments tient compte notamment du risque de liquidité et du risque de contrepartie.

✓ Compensation des actifs et passifs financiers

Conformément à la norme IAS 32, Crédit Agricole Loire Haute-Loire compense un actif et un passif financier et présente un solde net si et seulement s'il a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de réaliser le passif simultanément.

Les instruments dérivés et les opérations de pension traités avec des chambres de compensation dont les principes de fonctionnement répondent aux deux critères requis par la norme IAS 32 font l'objet d'une compensation au bilan.

✓ Gains ou pertes nets sur instruments financiers

- Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

Pour les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- Les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans les actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- Les variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- Les plus et moins-values de cession réalisées sur des actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- Les variations de juste valeur et les résultats de cession ou de rupture des instruments dérivés n'entrant pas dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie.

Ce poste comprend également l'inefficacité résultant des opérations de couverture.

- Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres

Pour les actifs financiers comptabilisés à la juste valeur en capitaux propres, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- Les dividendes provenant d'instruments de capitaux propres classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur en capitaux propres non recyclables ;
- Les plus et moins-values de cession ainsi que les résultats liés à la rupture de la relation de couverture sur les instruments de dette classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables;
- Les résultats de cession ou de rupture des instruments de couverture de juste valeur des actifs financiers à la juste valeur en capitaux propres lorsque l'élément couvert est cédé.

✓ Engagements de financement et garanties financières donnés

Les engagements de financement qui ne sont pas désignés comme actifs à la juste valeur par résultat ou qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IFRS 9 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IFRS 9.

Un contrat de garantie financière est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser son titulaire d'une perte qu'il subit en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié qui n'effectue pas un paiement à l'échéance selon les conditions initiales ou modifiées d'un instrument de dette.

Les contrats de garantie financière sont évalués initialement à la juste valeur puis ultérieurement au montant le plus élevé entre :

- le montant de la correction de valeur pour pertes déterminée selon les dispositions de la norme IFRS 9, chapitre « Dépréciation » ; ou
- le montant initialement comptabilisé diminué, s'il y a lieu, du cumul des produits comptabilisés selon les principes d'IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients ».

➤ **Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients (IFRS 15)**

Les produits et charges de commissions sont enregistrés en résultat en fonction de la nature des prestations auxquelles ils se rapportent.

Les commissions qui font partie intégrante du rendement d'un instrument financier sont comptabilisées comme un ajustement de la rémunération de cet instrument et intégrées à son taux d'intérêt effectif.

Concernant les autres natures de commissions, leur comptabilisation au compte de résultat doit refléter le rythme de transfert au client du contrôle du bien ou du service vendu :

- le résultat d'une transaction associé à une prestation de services est comptabilisé dans la rubrique Commissions, lors du transfert du contrôle de la prestation de service au client s'il peut être estimé de façon fiable. Ce transfert peut intervenir au fur et à mesure que le service est rendu (service continu) ou à une date donnée (service ponctuel).
 - a) Les commissions rémunérant des services continus (commissions sur moyens de paiement, par exemple) sont enregistrées en résultat en fonction du degré d'avancement de la prestation rendue.
 - b) Les commissions perçues ou versées en rémunération de services ponctuels sont, quant à elles, intégralement enregistrées en résultat lorsque la prestation est rendue.

Les commissions à verser ou à recevoir sous condition de réalisation d'un objectif de performance sont comptabilisées à hauteur du montant pour lequel il est hautement probable que le revenu ainsi comptabilisé ne fera pas ultérieurement l'objet d'un ajustement significatif à la baisse lors de la résolution de l'incertitude. Cette estimation est mise à jour à chaque clôture. En pratique, cette condition a pour effet de différer l'enregistrement de certaines commissions de performance jusqu'à l'expiration de la période d'évaluation de performance et jusqu'à ce qu'elles soient acquises de façon définitive.

2. *Principales opérations de structure et événements significatifs de la période*

Le périmètre de consolidation et ses évolutions au 30 juin 2018 sont présentés de façon détaillée à la fin des notes annexes en note 11 Périmètre de consolidation au 30 juin 2018.

Au 30/06/2018, une nouvelle entité (FCT Crédit Agricole Habitat 2018) a été consolidée au sein du groupe Crédit Agricole, née d'une opération de titrisation réalisée par les 39 Caisses régionales le 26 avril 2018. Cette transaction est le second RMBS français placé dans le marché par le Groupe.

Cette opération s'est traduite par une cession de crédits à l'habitat originés par les 39 Caisses régionales au « FCT Crédit Agricole Habitat 2018 » pour un montant de 1 milliard d'euros. Les titres senior adossés au portefeuille de créances habitat ont été placés auprès d'investisseurs européens (banques, fonds et banques centrales).

Dans le cadre de cette titrisation, Crédit Agricole Loire Haute-Loire a cédé, à l'origine, des crédits habitat pour un montant de 23.667 millions d'euros au FCT Crédit Agricole Habitat 2018. Elle a souscrit pour 3.1 millions d'euros de titres subordonnés.

3. *Risque de crédit*

(Cf. chapitre "Facteurs de risque – Risques de crédit")

Variation des valeurs comptables et des corrections de valeur pour pertes sur la période

Les corrections de valeur pour pertes correspondent aux dépréciations sur actifs et aux provisions sur engagement hors bilan comptabilisées en résultat net (Coût du risque) au titre du risque de crédit.

Les différentes étapes de dépréciations ("Actifs sains" - *Bucket 1* et *Bucket 2* et "Actifs dépréciés" - *Bucket 3*) sont explicitées dans la note 1.2 "Principes et méthodes comptables", chapitre "Instruments financiers – Provisionnement pour risque de crédit".

Les tableaux suivants présentent un rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture des corrections de valeur pour perte comptabilisées en Coût du risque et des valeurs comptables associées, par catégorie comptable et type d'instruments.

Actifs financiers au coût amorti : Titres de dettes

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Bucket 3)		Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur Nette comptable (a) + (b)
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes					
(en milliers d'euros)									
Au 1er janvier 2018	553 261	-277	4 236	-499	666	-666	558 163	-1 442	556 721
Transferts d'actifs en cours de vie d'un bucket à l'autre	0	0	0	78	0	0	0	78	
Transferts de ECL 12 mois (Bucket 1) vers ECL Maturité (Bucket 2)							0	0	
Retour de ECL Maturité (Bucket 2) vers ECL 12 mois (Bucket 1)				78			0	78	
Transferts vers ECL Maturité Dépréciés (Bucket 3)							0	0	
Retour de ECL Maturité Dépréciés (Bucket 3) vers ECL Maturité (Bucket 2) / ECL 12 mois (Bucket 1)							0	0	
Total après transfert	553 261	-277	4 236	-421	666	-666	558 163	-1 364	556 799
Variations des Valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes	-17 435	-9	-998	87	-8	9	-18 441	87	
Nouvelle production : achat, octroi, origination,...	13 566	-17	3	-1			13 569	-18	
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	-31 000	6	-1 002	1	-8	9	-32 010	16	
Passage à perte							0	0	
Modifications des flux ne donnant pas lieu à une décomptabilisation		2		87			0	89	
Evolution des paramètres de risque de crédit sur la période							0	0	
Changements dans le modèle / méthodologie							0	0	
Variations de périmètre							0	0	
Autres	-1		1				0	0	
Total	535 826	-286	3 238	-334	658	-657	539 722	-1 277	538 445
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (1)	-1 592		48		-1		-1 545		
Au 30 juin 2018	534 234	-286	3 286	-334	657	-657	538 177	-1 277	536 900
Encours contractuel des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	0		0		0		0		

(1) Inclut les variations des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les variations relatives à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les variations relatives à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurés (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif)

Actifs financiers au coût amorti : Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes au Crédit Agricole)

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Bucket 3)		Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur Nette comptable (a) + (b)
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes					
<i>(en milliers d'euros)</i>									
Au 1er janvier 2018	55 295	-3			24	-14	55 319	-17	55 302
Transferts d'actifs en cours de vie d'un bucket à l'autre	0	0	0	0	0	0	0	0	
Transferts de ECL 12 mois (Bucket 1) vers ECL Maturité (Bucket 2)							0	0	
Retour de ECL Maturité (Bucket 2) vers ECL 12 mois (Bucket 1)							0	0	
Transferts vers ECL Maturité Dépréciés (Bucket 3)							0	0	
Retour de ECL Maturité Dépréciés (Bucket 3) vers ECL Maturité (Bucket 2) / ECL 12 mois (Bucket 1)							0	0	
Total après transfert	55 295	-3	0	0	24	-14	55 319	-17	55 302
Variations des Valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes	205 552	0	0	0	0	0	205 552	0	
Nouvelle production : achat, octroi, origination,...	251 178						251 178	0	
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	-45 626						-45 626	0	
Passage à perte							0	0	
Modifications des flux ne donnant pas lieu à une décomptabilisation							0	0	
Evolution des paramètres de risque de crédit sur la période							0	0	
Changements dans le modèle / méthodologie							0	0	
Variations de périmètre							0	0	
Autres							0	0	
Total	260 847	-3	0	0	24	-14	260 871	-17	260 854
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (1)	1 408					-10	1 398		
Au 30 juin 2018	262 255	-3	0	0	14	-14	262 269	-17	262 252
Encours contractuel des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	0		0		0		0		

(1) Inclut les variations des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les variations relatives à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les variations relatives à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurées (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif), les variations des créances rattachées.

Actifs financiers au coût amorti : Prêts et créances sur la clientèle

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Bucket 3)		Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur Nette comptable (a) + (b)
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes					
(en milliers d'euros)									
Au 1er janvier 2018	7 918 837	-21 074	498 936	-38 601	267 990	-201 587	8 685 763	-261 262	8 424 501
Transferts d'actifs en cours de vie d'un bucket à l'autre	-228 961	875	207 186	-462	21 775	1 465	0	1 878	
Transferts de ECL 12 mois (Bucket 1) vers ECL Maturité (Bucket 2)	-378 798	4 128	378 798	-7 215			0	-3 087	
Retour de ECL Maturité (Bucket 2) vers ECL 12 mois (Bucket 1)	167 337	-3 326	-167 337	6 569			0	3 243	
Transferts vers ECL Maturité Dépréciés (Bucket 3)	-21 434	85	-8 965	302	30 399	-761	0	-374	
Retour de ECL Maturité Dépréciés (Bucket 3) vers ECL Maturité (Bucket 2) / ECL 12 mois (Bucket 1)	3 934	-12	4 690	-118	-8 624	2 226	0	2 096	
Total après transfert	7 689 876	-20 199	706 122	-39 063	289 765	-200 122	8 685 763	-259 384	8 426 379
Variations des Valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes	189 543	3 887	-5 352	-4 648	-11 249	-6 815	172 942	-7 576	
Nouvelle production : achat, octroi, origination,...	831 558	-1 819	68 358	-2 510			899 916	-4 329	
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	-642 015	10 052	-73 708	9 853	-10 404	11 833	-726 127	31 738	
Passage à perte					-845	6 518	-845	6 518	
Modifications des flux ne donnant pas lieu à une décomptabilisation		-6 190	-2	-1 305		-25 726	-2	-33 221	
Evolution des paramètres de risque de crédit sur la période		1 844		-10 686		-115	0	-8 957	
Changements dans le modèle / méthodologie							0	0	
Variations de périmètre							0	0	
Autres						675	0	675	
Total	7 879 419	-16 312	700 770	-43 711	278 516	-206 937	8 858 705	-266 960	8 591 745
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (1)	25 790		-8 845		-4 663		12 282		
Au 30 juin 2018	7 905 209	-16 312	691 925	-43 711	273 853	-206 937	8 870 987	-266 960	8 604 027
Encours contractuel des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	0		0		0		0		

(1) Inclut les variations des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les variations relatives à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les variations relatives à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurés (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif), les variations des créances rattachées

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres : Titres de dettes

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Bucket 3)		Total	
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes
	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes				
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Au 1er janvier 2018	1 500	-1					1 500	-1
Transferts d'actifs en cours de vie d'un bucket à l'autre	0	0	0	0	0	0	0	0
Transferts de ECL 12 mois (Bucket 1) vers ECL Maturité (Bucket 2)							0	0
Retour de ECL Maturité (Bucket 2) vers ECL 12 mois (Bucket 1)							0	0
Transferts vers ECL Maturité Dépréciés (Bucket 3)							0	0
Retour de ECL Maturité Dépréciés (Bucket 3) vers ECL Maturité (Bucket 2) / ECL 12 mois (Bucket 1)							0	0
Total après transfert	1 500	-1	0	0	0	0	1 500	-1
Variations des Valeurs comptables et des corrections de valeur pour pertes	-13	0	0	0	0	0	-13	0
Réévaluation de juste valeur sur la période	-12						-12	
Nouvelle production : achat, octroi, origination,...							0	0
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...							0	0
Passage à perte							0	0
Modifications des flux ne donnant pas lieu à une décomptabilisation							0	0
Evolution des paramètres de risque de crédit sur la période							0	0
Changements dans le modèle / méthodologie							0	0
Variations de périmètre							0	0
Autres	-1						-1	0
Total	1 487	-1	0	0	0	0	1 487	-1
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (1)	-32						-32	
Au 30 juin 2018	1 455	-1	0	0	0	0	1 455	-1
Encours contractuel des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	0		0		0		0	

(1) Inclut les impacts relatifs à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes)

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres : Prêts et créances sur les établissements de crédit

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Bucket 3)		Total	
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes
	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes				
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Au 1er janvier 2018								
Transferts d'actifs en cours de vie d'un bucket à l'autre	0	0	0	0	0	0	0	0
Transferts de ECL 12 mois (Bucket 1) vers ECL Maturité (Bucket 2)							0	0
Retour de ECL Maturité (Bucket 2) vers ECL 12 mois (Bucket 1)							0	0
Transferts vers ECL Maturité Dépréciés (Bucket 3)							0	0
Retour de ECL Maturité Dépréciés (Bucket 3) vers ECL Maturité (Bucket 2) / ECL 12 mois (Bucket 1)							0	0
Total après transfert	0	0	0	0	0	0	0	0
Variations des Valeurs comptables et des corrections de valeur pour pertes	0	0	0	0	0	0	0	0
Réévaluation de juste valeur sur la période							0	0
Nouvelle production : achat, octroi, origination,...							0	0
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...							0	0
Passage à perte							0	0
Modifications des flux ne donnant pas lieu à une décomptabilisation							0	0
Evolution des paramètres de risque de crédit sur la période							0	0
Changements dans le modèle / méthodologie							0	0
Variations de périmètre							0	0
Autres							0	0
Total	0	0	0	0	0	0	0	0
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (1)								
Au 30 juin 2018	0	0	0	0	0	0	0	0
Encours contractuel des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	0		0		0		0	

(1) Inclut les impacts relatifs à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes)

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres : Prêts et créances sur la clientèle

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Bucket 3)		Total	
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes
	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes				
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Au 1er janvier 2018								
Transferts d'actifs en cours de vie d'un bucket à l'autre	0	0	0	0	0	0	0	0
Transferts de ECL 12 mois (Bucket 1) vers ECL Maturité (Bucket 2)							0	0
Retour de ECL Maturité (Bucket 2) vers ECL 12 mois (Bucket 1)							0	0
Transferts vers ECL Maturité Dépréciés (Bucket 3)							0	0
Retour de ECL Maturité Dépréciés (Bucket 3) vers ECL Maturité (Bucket 2) / ECL 12 mois (Bucket 1)							0	0
Total après transfert	0	0	0	0	0	0	0	0
Variations des Valeurs comptables et des corrections de valeur pour pertes	0	0	0	0	0	0	0	0
Réévaluation de juste valeur sur la période							0	0
Nouvelle production : achat, octroi, origination,...							0	0
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...							0	0
Passage à perte							0	0
Modifications des flux ne donnant pas lieu à une décomptabilisation							0	0
Evolution des paramètres de risque de crédit sur la période							0	0
Changements dans le modèle / méthodologie							0	0
Variations de périmètre							0	0
Autres							0	0
Total	0	0	0	0	0	0	0	0
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (1)								
Au 30 juin 2018	0	0	0	0	0	0	0	0
Encours contractuel des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	0		0		0		0	

(1) Inclut les impacts relatifs à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes)

Engagements de financement (hors opérations internes au Crédit Agricole)

	Engagements sains				Engagements dépréciés (Bucket 3)		Total		
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Montant net de l'engagement (a) + (b)
	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes					
(en milliers d'euros)									
Au 1er janvier 2018	728 972				1 302		730 274		730 274
Transferts d'engagements en cours de vie d'un bucket à l'autre	-20 029	0	18 147	0	1 882	0	0	0	
Transferts de ECL 12 mois (Bucket 1) vers ECL Maturité (Bucket 2)	-22 949		22 949				0	0	
Retour de ECL Maturité (Bucket 2) vers ECL 12 mois (Bucket 1)	4 795		-4 795				0	0	
Transferts vers ECL Maturité Dépréciés (Bucket 3)	-1 876		-9		1 885		0	0	
Retour de ECL Maturité Dépréciés (Bucket 3) vers ECL Maturité (Bucket 2) / ECL 12 mois (Bucket 1)	1		2		-3		0	0	
Total après transfert	708 943	0	18 147	0	3 184	0	730 274	0	730 274
Variations des montants de l'engagement et des corrections de valeur pour pertes	-288 326	0	-10 781	0	-2 064	0	-19 522	0	
Nouveaux engagements donnés	253 175		28 474				281 649	0	
Extinction des engagements	-287 059		-10 781		-2 064		-299 904	0	
Modifications des flux ne donnant pas lieu à une décomptabilisation							0	0	
Evolution des paramètres de risque de crédit sur la période							0	0	
Changements dans le modèle / méthodologie							0	0	
Autres	-1 267						-1 267	0	
Au 30 juin 2018	420 617	0	7 366	0	1 120	0	710 752	0	710 752

Engagements de garantie (hors opérations internes au Crédit Agricole)

	Engagements sains				Engagements dépréciés (Bucket 3)		Total		
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Montant net de l'engagement (a) + (b)
	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes					
(en milliers d'euros)									
Au 1er janvier 2018	207 521	-769			7 902	-6 131	215 423	-6 900	208 523
Transferts d'engagements en cours de vie d'un bucket à l'autre	365	0	-1 021	0	725	0	69	0	
Transferts de ECL 12 mois (Bucket 1) vers ECL Maturité (Bucket 2)	-822		822				0	0	
Retour de ECL Maturité (Bucket 2) vers ECL 12 mois (Bucket 1)	1 706		-1 706				0	0	
Transferts vers ECL Maturité Dépréciés (Bucket 3)	-558		-137		764		69	0	
Retour de ECL Maturité Dépréciés (Bucket 3) vers ECL Maturité (Bucket 2) / ECL 12 mois (Bucket 1)	39				-39		0	0	
Total après transfert	207 886	-769	-1 021	0	8 627	-6 131	215 492	-6 900	208 592
Variations des montants de l'engagement et des corrections de valeur pour pertes	-23 157	769	12 376	0	-502	-754	-11 283	15	
Nouveaux engagements donnés	108 296		19 828				128 124	0	
Extinction des engagements	-131 433		-7 452		-471	620	-139 356	620	
Passage à perte					-42	190	-42	190	
Modifications des flux ne donnant pas lieu à une décomptabilisation						-748	0	-748	
Evolution des paramètres de risque de crédit sur la période						-47	0	-47	
Changements dans le modèle / méthodologie							0	0	
Autres	-20	769			11	-769	-9	0	
Au 30 juin 2018	184 729	0	11 355	0	8 125	-6 885	204 209	-6 885	197 324

Dépréciations des actifs financiers au 31/12/2017 (note supprimée sous IFRS9)

(en milliers d'euros)	31/12/2016	Variations de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2017
Créances sur les établissements de crédit			-14				-14
Créances sur la clientèle	-182 456		-137 265	156 755		-7 567	-170 533
<i>dont dépréciations collectives</i>	-46 723		-100 445	118 748		-7 566	-35 986
Opérations de location-financement	-41 772		-26 097	20 752		-20 930	-68 047
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-710			44			-666
Actifs disponibles à la vente	-19 704		-73	1 095			-18 682
Autres actifs financiers	-4						-4
Total Dépréciations des actifs financiers	-244 646	0	-163 449	178 646	0	-28 497	-257 946

Détail « Autres mouvements » :

- 1) Dont 7 566 milliers d'euros correspondant au reclassement chez Locam de provisions pour risques et charges en provisions collectives en considération de leur nature et de leur mode de calcul.
- 2) Dont 20 930 milliers d'euros correspondant au reclassement de provisions pour dépréciation des en-cours douteux, initialement nettés dans la rubrique d'en-cours.

4. Notes relatives au résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres 4.1. Produits et Charges d'intérêts

(en milliers d'euros)	30/06/2018
Sur les actifs financiers au coût amorti	227 357
Opérations avec les établissements de crédit	540
Opérations internes au Crédit Agricole	11 099
Opérations avec la clientèle	87 022
Opérations de location-financement	122 139
Titres de dettes	6 557
Sur les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	7
Opérations avec les établissements de crédit	
Opérations avec la clientèle	
Titres de dettes	7
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	1 861
Autres intérêts et produits assimilés	
Produits d'intérêts (1) (2)	229 225
Sur les passifs financiers au coût amorti	-79 013
Opérations avec les établissements de crédit	-795
Opérations internes au Crédit Agricole	-35 298
Opérations avec la clientèle	-4 329
Opérations de location-financement	-38 327
Dettes représentées par un titre	4
Dettes subordonnées	-268
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	-3 701
Autres intérêts et charges assimilées	-6
Charges d'intérêts	-82 720

(1) dont 2 804 milliers d'euros sur créances dépréciées (*Bucket 3*) au 30 juin 2018

(2) dont 3 798 milliers d'euros correspondant à des bonifications reçues de l'Etat au 30 juin 2018

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2017	30/06/2017
Sur opérations avec les établissements de crédit	489	210
Sur opérations internes au Crédit Agricole	20 724	10 286
Sur opérations avec la clientèle	187 406	95 795
Intérêts courus et échus sur actifs financiers disponibles à la vente	16	7
Intérêts courus et échus sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	15 119	7 620
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	3 913	1 491
Sur opérations de location-financement	242 951	120 596
Autres intérêts et produits assimilés	1	1
Produits d'intérêts (1) (2)	470 619	236 006
Sur opérations avec les établissements de crédit	-734	-358
Sur opérations internes au Crédit Agricole	-82 368	-39 467
Sur opérations avec la clientèle	-10 794	-6 162
Sur dettes représentées par un titre	0	0
Sur dettes subordonnées	-873	-456
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	-7 596	-3 382
Sur opérations de location-financement	-76 005	-37 960
Autres intérêts et charges assimilées	-16	-10
Charges d'intérêts	-178 386	-87 795

(1) dont 3 531 milliers d'euros sur créances dépréciées individuellement au 31 décembre 2017 et 1 794 milliers d'euros au 30 juin 2017

(2) dont 8 386 milliers correspondant à des bonifications reçues de l'Etat au 31 décembre 2017 et 4 320 milliers d'euros au 30 juin 2017

4.2. Produits et charges de commissions

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2018			31/12/2017			30/06/2017		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	174	-44	130	361	-57	304	226	-43	183
Sur opérations internes au Crédit Agricole	5 390	-6 498	-1 108	11 798	-13 668	-1 870	6 437	-6 895	-458
Sur opérations avec la clientèle	17 163	-350	16 813	32 622	-761	31 861	17 295	-335	16 960
Sur opérations sur titres		-47	-47		-50	-50		-47	-47
Sur opérations de change	29		29	63		63	34		34
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan			0			0			0
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers	36 949	-2 814	34 135	74 833	-7 276	67 557	36 719	-3 001	33 718
Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues	1 146	-1	1 145	2 099	-32	2 067	1 179	-1	1 178
Produits nets des commissions	60 851	-9 754	51 097	121 776	-21 844	99 932	61 890	-10 322	51 568

Les produits de commissions des opérations recensées dans le tableau ci-dessus sont portés exclusivement par l'activité « Banque de Proximité en France ».

4.3. Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2018
Dividendes reçus	
Plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif/passif détenus à des fins de transaction	-56
Plus ou moins values de cessions réalisées sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	1
Plus ou moins values de cessions réalisées sur instruments de dette ne remplissant pas les critères SPPI	312
Gains ou pertes nets sur actifs représentatifs de contrats en unités de compte Plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat sur option (1)	
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	165
Résultat de la comptabilité de couverture	
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	422

(1) Hors spread de crédit émetteur pour les passifs à la juste valeur par résultat sur option concernés

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2017	30/06/2017
Dividendes reçus		
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par nature	35	19
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat sur option		
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	484	280
Résultat de la comptabilité de couverture		
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	519	299

Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit :

(en milliers d'euros)	30/06/2018			31/12/2017			30/06/2017		
	Profits	Pertes	Net	Profits	Pertes	Net	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur	30 377	-30 377	0	35 247	-35 247	0	36 452	-36 452	0
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	15 039	-15 338	-299	15 349	-19 898	-4 549	16 457	-19 995	-3 538
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	15 338	-15 039	299	19 898	-15 349	4 549	19 995	-16 457	3 538
Couvertures de flux de trésorerie	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace									
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace									
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments	11 236	-11 236	0	13 219	-13 219	0	13 868	-13 868	0
Variations de juste valeur des éléments couverts	6 964	-4 272	2 692	7 691	-5 528	2 163	7 565	-6 303	1 262
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	4 272	-6 964	-2 692	5 528	-7 691	-2 163	6 303	-7 565	-1 262
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace									
Total Résultat de la comptabilité de couverture	41 613	-41 613	0	48 466	-48 466	0	50 320	-50 320	0

4.4. Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres

(en milliers d'euros)	30/06/2018
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables (1)	
Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)	18 085
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	18 085

(1) Hors résultat de cession sur instruments de dettes dépréciés (*Bucket 3*) mentionné en note 4.10 "Coût du risque".

Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente au 31/12/2017 et au 30/06/2017

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2017	30/06/2017
Dividendes reçus	23 464	17 457
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente (1)	1 886	1 128
Pertes sur titres dépréciés durablement (titres de capitaux propres) (2)	-73	-8
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et sur prêts et créances		
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	25 277	18 577

(1) Hors résultat de cession sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés durablement mentionnés en note 4.10 "Coût du risque".

(2) Les titres dépréciés durablement au-cours de l'année 2017 sont : Sacam FIA-Net - 66 K€, CA Innove - 4 K€, FCPR Loire Haute-Loire - 2 K€, Thermalisme Montrond - 1K€.

4.5. Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2018
Titres de dettes	
Prêts et créances sur les établissements de crédit	
Prêts et créances sur la clientèle	
Gains résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	0
Titres de dettes	
Prêts et créances sur les établissements de crédit	
Prêts et créances sur la clientèle	
Pertes résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	0
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti (1)	0

(1) Hors résultat sur décomptabilisation d'instruments de dettes dépréciés (Bucket 3) mentionné en note 4.10 "Coût du risque".

4.6. Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers vers la juste valeur par résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2018
Titres de dettes	
Prêts et créances sur les établissements de crédit	
Prêts et créances sur la clientèle	
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financiers à la juste valeur par résultat	0
Titres de dettes	
Prêts et créances sur les établissements de crédit	
Prêts et créances sur la clientèle	
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres en actifs financiers à la juste valeur par résultat	0
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers vers la juste valeur par résultat	0

Un détail des reclassements effectués au cours de la période est présenté en Note 8 "Reclassements d'instruments financiers".

4.7. Produits (charges) nets des autres activités

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2018	31/12/2017	30/06/2017
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation			
Participation aux résultats des assurés bénéficiaires de contrats d'assurance			
Autres produits nets de l'activité d'assurance			
Variation des provisions techniques des contrats d'assurance			
Produits nets des immeubles de placement	-11	-22	-11
Autres produits (charges) nets	5 734	8 139	4 719
Produits (charges) des autres activités	5 723	8 117	4 708

4.8. Charges générales d'exploitation

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2018	31/12/2017	30/06/2017
Charges de personnel	54 218	102 531	52 604
Impôts, taxes et contributions réglementaires (1)	6 167	9 941	7 708
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	68 391	143 712	68 713
Charges générales d'exploitation	128 776	256 184	129 025

(1) Dont 1 234 milliers d'euros comptabilisés au titre du fonds de résolution au 30 juin 2018 contre 608 milliers d'euros comptabilisés en 2017.

4.9. Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2018	31/12/2017	30/06/2017
Dotations aux amortissements	4 474	12 955	5 771
Immobilisations corporelles	4 368	12 820	5 722
Immobilisations incorporelles	106	135	49
Dotations (reprises) aux dépréciations	0	-17	-18
Immobilisations corporelles			
Immobilisations incorporelles		-17	-18
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	4 474	12 938	5 753

4.10. Coût du risque

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2018
Dotations nettes de reprises des dépréciations sur actifs sains (Bucket 1 et Bucket 2)	-194
Bucket 1 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir	4 752
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	0
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	4 752
Engagements par signature	
Bucket 2 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour la durée de vie	-4 946
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	-4 946
Engagements par signature	
Dotations nettes de reprises des dépréciations sur actifs dépréciés (Bucket 3)	-17 103
Bucket 3 : Actifs dépréciés	-17 103
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	-16 970
Engagements par signature	-133
Autres actifs	
Risques et charges	-752
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions	-18 049
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables dépréciés	
Gains ou pertes réalisés sur instruments de dettes comptabilisés au coût amorti dépréciés	
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	-43
Récupérations sur prêts et créances	276
<i>comptabilisés au coût amorti</i>	276
<i>comptabilisés en capitaux propres recyclables</i>	
Décotes sur crédits restructurés	-2
Pertes sur engagements par signature	-42
Autres pertes	-47
Autres produits	
Coût du risque	-17 907

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2017	30/06/2017
Dotations aux provisions et aux dépréciations	-165 969	-95 032
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe		
Prêts et créances	-159 539	-90 148
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Autres actifs		
Engagements par signature	-2 129	-972
Risques et charges	-4 301	-3 912
Reprises de provisions et de dépréciations	158 534	84 181
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe		
Prêts et créances	155 302	80 553
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	44	18
Autres actifs		
Engagements par signature	947	799
Risques et charges	2 241	2 811
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions	-7 435	-10 851
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés		
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	-1 766	-47
Récupérations sur prêts et créances amortis	927	348
Décotes sur crédits restructurés	-62	-51
Pertes sur engagements par signature		
Autres pertes	-44	-19
Autres produits		
Coût du risque	-8 380	-10 620

4.11. Gains ou pertes nets sur autres actifs

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2018	31/12/2017	30/06/2017
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	21	0	0
Plus-values de cession	22		
Moins-values de cession	-1		
Titres de capitaux propres consolidés	0	0	0
Plus-values de cession			
Moins-values de cession			
Produits (charges) nets sur opérations de regroupement			
Gains ou pertes nets sur autres actifs	21	0	0

4.12. Impôts

Charge d'impôt

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2018	31/12/2017	30/06/2017
Charge d'impôt courant	-19 694	-8 999	18 168
Charge d'impôt différé	383	-591	2 486
Total Charge d'impôt	-19 311	-9 590	20 654

Réconciliation du taux d'impôt théorique avec le taux d'impôt constaté

Au 30 juin 2018

<i>(en milliers d'euros)</i>	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisition, activités abandonnées et résultats des entreprises mises en équivalence	70 696	34.43%	-24 341
Effet des différences permanentes		8.72%	6 167
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			
Effet de l'imposition à taux réduit		1.12%	789
Changement de taux		-3.75%	-2 650
Effet des autres éléments		1.02%	724
Taux et charge effectifs d'impôt		27.32%	-19 311

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéfices taxables en France au 30 juin 2018.

Au 31 décembre 2017

<i>(en milliers d'euros)</i>	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisition, activités abandonnées et résultats des entreprises mises en équivalence	148 665	34.43%	51 185
Effet des différences permanentes		-2.22%	-3 298
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			
Effet de l'imposition à taux réduit		-0.70%	-1 048
Changement de taux		1.47%	2 188
Effet des autres éléments		-2.91%	-4 323
Taux et charge effectifs d'impôt		30.07%	44 704

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle sur l'impôt sur les sociétés) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2017.

Au 30 juin 2017

<i>(en milliers d'euros)</i>	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisition, activités abandonnées et résultats des entreprises mises en équivalence	77 953	34.43%	26 839
Effet des différences permanentes		-5.05%	-3 940
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			
Effet de l'imposition à taux réduit		-1.27%	-990
Changement de taux		-0.26%	-201
Effet des autres éléments		-1.35%	-1 054
Taux et charge effectifs d'impôt		26.50%	20 654

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle sur l'impôt sur les sociétés) des bénéfices taxables en France au 30 juin 2017.

4.13. Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

Est présenté ci-dessous le détail des produits et charges comptabilisés de la période.

Détail des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2018
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	
Gains et pertes sur écarts de conversion	0
Ecart de réévaluation de la période	
Transferts en résultat	
Autres variations	
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	-13
Ecart de réévaluation de la période	-12
Transferts en résultat	
Autres variations	-1
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	0
Ecart de réévaluation de la période	
Transferts en résultat	
Autres variations	
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	3
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées	
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	-10
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	
Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre	0
Ecart de réévaluation de la période	
Transferts en réserves	
Autres variations	
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	-31 939
Ecart de réévaluation de la période	-31 939
Transferts en réserves	
Autres variations	
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	963
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées	
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	-30 976
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres	-30 986
Dont part du Groupe	-30 986
Dont participations ne donnant pas le contrôle	0

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2017	30/06/2017
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables		
Gains et pertes sur écarts de conversion	0	0
Ecart de réévaluation de la période		
Transferts en résultat		
Autres variations		
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	27 456	6 685
Ecart de réévaluation de la période	29 351	7 812
Transferts en résultat	-1 885	-1 128
Autres variations	-10	1
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	0	0
Ecart de réévaluation de la période		
Transferts en résultat		
Autres variations		
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence		
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	-908	-293
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence		
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées		
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	26 548	6 392
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables		
Gains et pertes actuariels sur avantages post-emploi	185	
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence		
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	-220	
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence		
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées		
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	-35	0
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres	26 513	6 392
Dont part du Groupe	26 513	6 392
Dont participations ne donnant pas le contrôle	0	

Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et effets d'impôt

	31/12/2017				01/01/2018				Variation				30/06/2018			
	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe
<i>(en milliers d'euros)</i>																
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables																
Gains et pertes sur écarts de conversion			0				0				0		0	0	0	0
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	44 322	-3 809	40 513	40 513												
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables					41	-11	30	30	-13	3	-10	-10	28	-8	20	20
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture			0				0				0		0	0	0	0
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables, hors entreprises mises en équivalence	44 322	-3 809	40 513	40 513	41	-11	30	30	-13	3	-10	-10	28	-8	20	20
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence			0				0				0		0	0	0	0
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées			0				0				0		0	0	0	0
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	44 322	-3 809	40 513	40 513	41	-11	30	30	-13	3	-10	-10	28	-8	20	20
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables																
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	-5 459	1 412	-4 047	-4 047	-5 459	1 412	-4 047	-4 047	0	0	0	0	-5 459	1 412	-4 047	-4 047
Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre							0				0		0	0	0	0
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables					185 314	-7 039	178 275	178 275	-31 939	963	-30 976	-30 976	153 375	-6 076	147 299	147 299
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, hors entreprises mises en équivalence	-5 459	1 412	-4 047	-4 047	179 855	-5 627	174 228	174 228	-31 939	963	-30 976	-30 976	147 916	-4 664	143 252	143 252
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence			0				0				0		0	0	0	0
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées			0				0				0		0	0	0	0
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	-5 459	1 412	-4 047	-4 047	179 855	-5 627	174 228	174 228	-31 939	963	-30 976	-30 976	147 916	-4 664	143 252	143 252
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	38 863	-2 397	36 466	36 466	179 896	-5 638	174 258	174 258	-31 952	966	-30 986	-30 986	147 944	-4 672	143 272	143 272

(en milliers d'euros)	31/12/2016				Variation				31/12/2017			
	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables												
Gains et pertes sur écarts de conversion			0				0		0	0	0	0
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	16 866	-2 901	13 965	13 965	27 456	-908	26 548	26 548	44 322	-3 809	40 513	40 513
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture			0				0		0	0	0	0
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables, hors entreprises mises en équivalence	16 866	-2 901	13 965	13 965	27 456	-908	26 548	26 548	44 322	-3 809	40 513	40 513
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence			0				0		0	0	0	0
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées			0				0		0	0	0	0
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	16 866	-2 901	13 965	13 965	27 456	-908	26 548	26 548	44 322	-3 809	40 513	40 513
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables												
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	-5 644	1 632	-4 012		185	-220	-35		-5 459	1 412	-4 047	0
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, hors entreprises mises en équivalence	-5 644	1 632	-4 012	-4 012	185	-220	-35	-35	-5 459	1 412	-4 047	-4 047
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence			0				0		0	0	0	0
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées			0				0		0	0	0	0
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	-5 644	1 632	-4 012	-4 012	185	-220	-35	-35	-5 459	1 412	-4 047	-4 047
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	11 222	-1 269	9 953	9 953	27 641	-1 128	26 513	26 513	38 863	-2 397	36 466	36 466

5. Informations sectorielles

Information par secteur opérationnel

En application d'IFRS 8, les informations présentées sont fondées sur le reporting interne utilisé par la Direction Générale pour le pilotage de Crédit Agricole Loire Haute-Loire, l'évaluation des performances et l'affectation des ressources aux secteurs opérationnels identifiés.

Les secteurs opérationnels présentés dans le reporting interne correspondant aux métiers de Crédit Agricole Loire Haute-Loire et conformes à la nomenclature en usage au sein du groupe Crédit Agricole S.A., sont les suivants :

- Activité Banque de proximité en France
- Activité de Crédit-bailleur

Les transactions entre les secteurs opérationnels sont conclues à des conditions de marché.

	30/06/2018			
	Banque de proximité en France	Activité Crédit bailleur	Secteur opérationnel 3	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Produit net bancaire	135 738	86 094		221 832
Charges d'exploitation	-81 750	-51 500		-133 250
Résultat brut d'exploitation	53 988	34 594	0	88 582
Coût du risque	-6 486	-11 421		-17 907
Résultat d'exploitation	47 502	23 173	0	70 675
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence				0
Gains ou pertes nets sur autres actifs	21			21
Variations de valeur des écarts d'acquisition				0
Résultat avant impôt	47 523	23 173	0	70 696
Impôts sur les bénéfices	-12 186	-7 125		-19 311
Résultat net d'impôt des activités abandonnées				0
Résultat net	35 337	16 048	0	51 385
Participations ne donnant pas le contrôle	0	0		0
Résultat net part du Groupe	35 337	16 048	0	51 385

	31/12/2017			
	Banque de proximité en France	Activité Crédit bailleur	Secteur opérationnel 3	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Produit net bancaire	254 442	171 636		426 078
Charges d'exploitation	-166 341	-102 781		-269 122
Résultat brut d'exploitation	88 101	68 855	0	156 956
Coût du risque	6 787	-15 167		-8 380
Résultat d'exploitation	94 888	53 688	0	148 576
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence				0
Gains ou pertes nets sur autres actifs	89			89
Variations de valeur des écarts d'acquisition				0
Résultat avant impôt	94 977	53 688	0	148 665
Impôts sur les bénéfices	-29 955	-14 749		-44 704
Résultat net d'impôt des activités abandonnées				0
Résultat net	65 022	38 939	0	103 961
Participations ne donnant pas le contrôle				0
Résultat net part du Groupe	65 022	38 939	0	103 961

	30/06/2017			
	Banque de proximité en France	Activité Crédit bailleur	Secteur opérationnel 3	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Produit net bancaire	138 429	84 934		223 363
Charges d'exploitation	-83 037	-51 741		-134 778
Résultat brut d'exploitation	55 392	33 193	0	88 585
Coût du risque	-3 218	-7 402		-10 620
Résultat d'exploitation	52 174	25 791	0	77 965
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence				0
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-12			-12
Variations de valeur des écarts d'acquisition				0
Résultat avant impôt	52 162	25 791	0	77 953
Impôts sur les bénéfices	-12 799	-7 855		-20 654
Résultat net d'impôt des activités abandonnées				0
Résultat net	39 363	17 936	0	57 299
Participations ne donnant pas le contrôle				0
Résultat net part du Groupe	39 363	17 936	0	57 299

6. Notes relatives au bilan

6.1 Actifs et Passifs financiers à la juste valeur par résultat

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2018
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	3 176
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	220 541
Instruments de capitaux propres	410
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	220 131
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	
Valeur au bilan	223 717
	<i>Dont Titres prêtés</i>

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2017
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	4 002
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	
Valeur au bilan	4 002
	<i>Dont Titres prêtés</i>

Actifs financiers détenus à des fins de transaction

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2018
Intruments de capitaux propres	0
Actions et autres titres à revenu variable	
Titres de dettes	0
Effets publics et valeurs assimilées	
Obligations et autres titres à revenu fixe	
OPCVM	
Prêts et créances	0
Créances sur les établissements de crédit	
Créances sur la clientèle	
Titres reçus en pension livrée	
Valeurs reçues en pension	
Instruments dérivés	3 176
Valeur au bilan	3 176

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2017
Instrumentes de capitaux propres	0
Actions et autres titres à revenu variable	
Titres de dettes	0
Effets publics et valeurs assimilées	
Obligations et autres titres à revenu fixe	
Prêts et avances	0
Créances sur les établissements de crédit	
Créances sur la clientèle	
Titres reçus en pension livrée	
Valeurs reçues en pension	
Instrumentes dérivés	4 002
Valeur au bilan	4 002

Les montants relatifs aux titres reçus en pension livrée comprennent ceux que l'entité est autorisée à redonner en garantie.

Instrumentes de capitaux propres à la juste valeur par résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2018
Actions et autres titres à revenu variable	
Titres de participation non consolidés	410
Total Instrumentes de capitaux propres à la juste valeur par résultat	410

Instrumentes de dettes ne remplissant pas les critères SPPI

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2018
Titres de dettes	220 131
Effets publics et valeurs assimilées	
Obligations et autres titres à revenu fixe	13 891
OPCVM	206 240
Prêts et créances	0
Créances sur les établissements de crédit	
Créances sur la clientèle	
Titres reçus en pension livrée	
Valeurs reçues en pension	
Total Instrumentes de dettes ne remplissant pas les critères SPPI à la juste valeur par résultat	220 131

Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2018
Prêts et créances	0
Créances sur les établissements de crédit	
Créances sur la clientèle	
Titres de dettes	0
Effets publics et valeurs assimilées	
Obligations et autres titres à revenu fixe	
Total Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	0

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2017
Intruments de capitaux propres	0
Actions et autres titres à revenu variable	
Titres de dettes	0
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	
Effets publics et valeurs assimilées	
Obligations et autres titres à revenu fixe	
Prêts et avances	0
Créances sur les établissements de crédit	
Créances sur la clientèle	
Titres reçus en pension livrée	
Valeurs reçues en pension	
Valeur au bilan	0

Passifs financiers à la juste valeur par résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2018	31/12/2017
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	3 290	4 070
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		
Valeur au bilan	3 290	4 070

Passifs financiers détenus à des fins de transaction

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2018	31/12/2017
Titres vendus à découvert		
Titres donnés en pension livrée		
Dettes représentées par un titre		
Dettes envers la clientèle		
Dettes envers les établissements de crédit		
Instruments dérivés	3 290	4 070
Valeur au bilan	3 290	4 070

Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

Passifs financiers dont les variations du spread émetteur sont comptabilisées par capitaux propres non recyclables

	30/06/2018				
	Valeur comptable	Différence entre valeur comptable et montant dû à l'échéance	Montant cumulé de variation de juste valeur liée aux variations du risque de crédit propre	Montant de variation de juste valeur sur la période liée aux variations du risque de crédit propre	Montant réalisé lors de la décomptabilisation ⁽¹⁾
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Dépôts et passifs subordonnés	0	0	0	0	0
Dépôts					
Passifs subordonnés					
Titres de dettes					
Autres passifs financiers					
Total	0	0	0	0	0

(1) Le montant réalisé lors de la décomptabilisation est transféré en réserves consolidées au moment de la décomptabilisation de l'instrument concerné.

En application de la norme IFRS9, Crédit Agricole Loire Haute-Loire calcule les variations de juste valeur imputables aux variations du risque de crédit propre en utilisant une méthodologie permettant de les isoler des variations de valeur attribuables à des variations des conditions de marché.

- *Base de calcul du risque de crédit propre*

La source prise en compte pour le calcul du risque de crédit propre peut varier d'un émetteur à l'autre. Au sein de Crédit Agricole Loire Haute-Loire, il est matérialisé par la variation de son coût de refinancement sur le marché en fonction du type d'émission.

- *Calcul du résultat latent induit par l'OCA (enregistré en OCI)*

L'approche privilégiée par Crédit Agricole Loire Haute-Loire est celle se basant sur la composante liquidité des émissions. En effet, l'ensemble des émissions est répliqué par un ensemble de prêts/emprunts vanille. Les variations de juste valeur imputables aux variations du risque de crédit propre de l'ensemble des émissions correspondent donc à celles des prêts-emprunts. Elles sont égales à la variation de juste valeur du portefeuille de prêts/emprunts générée par la variation du coût de refinancement.

- *Calcul du résultat réalisé induit par le risque de crédit propre (enregistré en réserves consolidées)*

Le choix de Crédit Agricole Loire Haute-Loire est de transférer la variation de juste valeur imputable aux variations du risque de crédit propre lors du dénouement en réserves consolidées. Ainsi lorsqu'un remboursement anticipé total ou partiel intervient, un calcul basé sur les sensibilités est effectué. Il consiste à mesurer la variation de juste valeur imputable aux variations du risque de crédit propre d'une émission donnée comme étant la somme des sensibilités au *spread* de crédit multipliée par la variation de ce *spread* entre la date d'émission et celle du remboursement.

Passifs financiers dont les variations du spread émetteur sont comptabilisées en résultat net

	30/06/2018			
	Valeur comptable	Différence entre valeur comptable et montant dû à l'échéance	Montant cumulé de variation de juste valeur liée aux variations du risque de crédit propre	Montant de variation de juste valeur sur la période liée aux variations du risque de crédit propre
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Dépôts et passifs subordonnés	0	0	0	0
Dépôts				
Passifs subordonnés				
Titres de dettes				
Autres passifs financiers				
Total	0	0	0	0

	31/12/2017	
	Juste valeur au bilan	Différence entre valeur comptable et montant dû à l'échéance
<i>(en milliers d'euros)</i>		
Dépôts et passifs subordonnés	0	0
Dépôts d'établissements de crédit		
Autres dépôts		
Passifs subordonnés		
Titres de dettes		
Autres passifs financiers		
Total	0	0

6.2 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

	30/06/2018		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
<i>(en milliers d'euros)</i>			
Instrument de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	1 455	28	
Instrument de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	950 651	187 846	-34 471
Total	952 106	187 874	-34 471

Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2018		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Effets publics et valeurs assimilées			
Obligations et autres titres à revenu fixe	1 455	28	
Total des titres de dettes	1 455	28	0
Prêts et créances sur les établissements de crédit			
Prêts et créances sur la clientèle			
Total des prêts et créances	0	0	0
Total Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	1 455	28	0
Impôts		-7	
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables (nets d'impôts)		21	0

Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables

Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de capitaux propres non recyclables

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2018			
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Gains/pertes latents sur la période
Actions et autres titres à revenu variable	13 780	1 583	-414	
Titres de participation non consolidés	936 871	186 263	-34 057	-31 939
Total instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	950 651	187 846	-34 471	-31 939
Impôts		-6 182	106	963
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (nets d'impôt)		181 664	-34 365	-30 976

Instruments de capitaux propres ayant été décomptabilisés au cours de la période

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2018		
	Juste Valeur à la date de décomptabilisation	Gains cumulés réalisés ⁽¹⁾	Pertes cumulées réalisées ⁽¹⁾
Actions et autres titres à revenu variable Titres de participation non consolidés			
Total Placements dans des instruments de capitaux propres	0	0	0
Impôts			
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (nets d'impôt)		0	0

(1) Les profits et pertes réalisés sont transférés en réserves consolidées au moment de la décomptabilisation de l'instrument concerné.

Actifs financiers disponibles à la vente au 31/12/2017

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2017		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Effets publics et valeurs assimilées			
Obligations et autres titres à revenu fixe	186 135	181	-194
Actions et autres titres à revenu variable (2)	88 838	13 006	-1 379
Titres de participation non consolidés	797 440	41 753	-9 044
Total des titres disponibles à la vente	1 072 413	54 940	-10 617
Créances disponibles à la vente			
Total des créances disponibles à la vente	0	0	0
Valeur au bilan des actifs financiers disponibles à la vente (1)	1 072 413	54 940	-10 617
Impôts		-4 100	291
Gains et pertes sur actifs financiers disponibles à la vente comptabilisés directement en capitaux propres (nets d'impôt)		50 840	-10 326

(1) Dont 18 682 milliers d'euros comptabilisés au titre de la dépréciation durable sur titres et créances

(2) Par exception, les titres SAS Rue La Boétie sont évalués au coût pour un montant net de dépréciation de 326 656 milliers d'euros au 31 décembre 2017.

6.3 Actifs financiers au coût amorti

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2018
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 037 940
Prêts et créances sur la clientèle	8 604 027
Titres de dettes	536 900
Valeur au bilan	10 178 867

Prêts et créances sur les établissements de crédit

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2018
Etablissements de crédit	
Comptes et prêts	22 911
<i>dont comptes ordinaires débiteurs non douteux (1)</i>	11 605
<i>dont comptes et prêts au jour le jour non douteux (1)</i>	
Valeurs reçues en pension	
Titres reçus en pension livrée	238 785
Prêts subordonnés	207
Autres prêts et créances	366
Valeur brute	262 269
Dépréciations	-17
Valeur nette des prêts et créances auprès des établissements de crédit	262 252
Opérations internes au Crédit Agricole	
Comptes ordinaires	135 413
Titres reçus en pension livrée	
Comptes et avances à terme	640 275
Prêts subordonnés	0
Total prêts et créances internes au Crédit Agricole	775 688
Valeur au bilan	1 037 940

(1) Ces opérations composent pour partie la rubrique "Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit" du Tableau des flux de trésorerie.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2017
Etablissements de crédit	
Titres de dettes	0
Titres non cotés sur un marché actif	
Prêts et avances	55 319
Comptes et prêts	9 111
dont comptes ordinaires débiteurs sains	8 071
dont comptes et prêts au jour le jour sains	
Valeurs reçues en pension	
Titres reçus en pension livrée	45 641
Prêts subordonnés	206
Autres prêts et créances	361
Valeur brute	55 319
Dépréciations	-14
Valeur nette des prêts et créances auprès des établissements de crédit	55 305
Opérations internes au Crédit Agricole	
Titres de dettes	0
Titres non cotés sur un marché actif	
Prêts et avances	748 446
Comptes ordinaires	120 353
Titres reçus en pension livrée	628 093
Comptes et avances à terme	
Prêts subordonnés	
Prêts et créances internes au Crédit Agricole	748 446
Valeur au bilan	803 751

Prêts et créances sur la clientèle

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2018
Opérations avec la clientèle	
Créances commerciales	13 993
Autres concours à la clientèle	7 845 626
Valeurs reçues en pension	
Titres reçus en pension livrée	
Prêts subordonnés	
Créances nées d'opérations d'assurance directe	
Créances nées d'opérations de réassurance	
Avances en comptes courants d'associés	6 476
Comptes ordinaires débiteurs	60 894
Valeur brute	7 926 989
Dépréciations	-179 049
Valeur nette des prêts et créances auprès de la clientèle	7 747 940
Opérations de location-financement	
Location-financement immobilier	
Location-financement mobilier, location simple et opérations assimilées	943 998
Valeur brute	943 998
Dépréciations	-87 911
Valeur nette des opérations de location-financement	856 087
Valeur au bilan	8 604 027

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2017
Opérations avec la clientèle	
Titres de dettes	1 672
Titres non cotés sur un marché actif	1 672
Prêts et avances	7 748 071
Créances commerciales	18 799
Autres concours à la clientèle	7 657 146
Titres reçus en pension livrée	
Prêts subordonnés	
Créances nées d'opérations d'assurance directe	
Créances nées d'opérations de réassurance	
Avances en comptes courants d'associés	6 520
Comptes ordinaires débiteurs	65 606
Valeur brute	7 749 743
Dépréciations	-170 533
Valeur nette des prêts et créances auprès de la clientèle	7 579 210
Opérations de location-financement	
Location-financement immobilier	
Location-financement mobilier, location simple et opérations assimilées	937 692
Valeur brute	937 692
Dépréciations	-68 047
Valeur nette des opérations de location-financement	869 645
Valeur au bilan	8 448 855

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par agent économique au 31 décembre 2017 (hors opérations internes au Crédit Agricole)

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2017				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
Administration générale	506 210	2 649	-1 766	-211	508 187
Banques centrales					0
Etablissements de crédit	55 319	24	-14		55 333
Grandes entreprises	2 044 631	125 491	-103 075	-23 509	2 171 215
Clientèle de détail	6 136 594	142 758	-97 753	-12 266	6 246 613
Total Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle (1)	8 742 754	270 922	-202 608	-35 986	8 504 160

(1) Dont encours restructurés pour 52 020 milliers d'euros

Titres de dettes

(en milliers d'euros)	30/06/2018
Effets publics et valeurs assimilées	258 580
Obligations et autres titres à revenu fixe	279 597
Total	538 177
Dépréciations	-1 277
Valeur au bilan	536 900

6.4 Exposition au risque souverain

Le périmètre des expositions souveraines recensées couvre les expositions à l'Etat, hors collectivités locales. Les créances fiscales sont exclues du recensement.

L'exposition aux dettes souveraines correspond à une exposition nette de dépréciation (valeur au bilan) présentée à la fois brute et nette de couverture.

Les expositions significatives de Crédit Agricole Loire Haute-Loire au risque souverain sont les suivantes :

Activité bancaire

30/06/2018	Expositions nettes de dépréciations						
	Actifs financiers à la juste valeur par détenus à des fins de transaction	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Actifs financiers au coût amorti	Total activité banque brut de couvertures	Couvertures	Total activité banque net de couvertures
(en milliers d'euros)							
Allemagne					0		0
Arabie Saoudite					0		0
Belgique				2 017	2 017		2 017
Brésil					0		0
Chine					0		0
Espagne					0		0
Etats-Unis					0		0
France					0		0
Grèce					0		0
Hong Kong					0		0
Iran					0		0
Irlande				2 095	2 095		2 095
Italie					0		0
Japon				252 829	252 829		252 829
Maroc					0		0
Portugal					0		0
Royaume-Uni					0		0
Russie					0		0
Syrie				1 591	1 591		1 591
Ukraine					0		0
Venezuela					0		0
Yémen					0		0
Total	0	0	0	258 532	258 532	0	258 532

31/12/2017	Expositions nettes de dépréciations							
	Dont portefeuille bancaire				Dont portefeuille de négociation (hors dérivés)	Total activité banque brut de couvertures	Couvertures Actifs financiers disponibles à la vente	Total activité banque net de couvertures
(en milliers d'euros)	Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	Actifs financiers disponibles à la vente	Actifs à la juste valeur par résultat	Prêts et créances				
Allemagne						0		0
Arabie Saoudite						0		0
Belgique						0		0
Brésil						0		0
Chine						0		0
Espagne	2 047					2 047		2 047
Etats-Unis						0		0
France						0		0
Grèce						0		0
Hong Kong						0		0
Irlande	1 556					1 556		1 556
Italie						0		0
Japon						0		0
Maroc						0		0
Portugal						0		0
Royaume-Uni						0		0
Russie						0		0
Syrie						0		0
Ukraine						0		0
Venezuela						0		0
Yémen						0		0
Total	3 603	0	0	0	0	3 603	0	3 603

6.5 Passifs financiers au coût amorti

(en milliers d'euros)	30/06/2018
Dettes envers les établissements de crédit	5 743 800
Dettes envers la clientèle	3 490 707
Dettes représentées par un titre	35 704
Valeur au bilan	9 270 211

Dettes envers les établissements de crédit

(en milliers d'euros)	30/06/2018	31/12/2017
Etablissements de crédit		
Comptes et emprunts	2 676	1 128
<i>dont comptes ordinaires créditeurs (1)</i>	2 354	986
<i>dont comptes et emprunts au jour le jour (1)</i>		
Valeurs données en pension		
Titres donnés en pension livrée	238 865	45 654
Total	241 541	46 782
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires créditeurs	28	70 391
Titres donnés en pension livrée	5 502 231	5 427 053
Comptes et avances à terme		
Total	5 502 259	5 497 444
Valeur au bilan	5 743 800	5 544 226

(1) Ces opérations composent pour partie la rubrique "Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit" du Tableau des flux de trésorerie.

Dettes envers la clientèle

(en milliers d'euros)	30/06/2018	31/12/2017
Comptes ordinaires créditeurs	2 575 646	2 506 603
Comptes d'épargne à régime spécial	36 060	32 471
Autres dettes envers la clientèle	879 001	916 900
Titres donnés en pension livrée		
Dettes nées d'opérations d'assurance directe		
Dettes nées d'opérations de réassurance		
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques		
Valeur au bilan	3 490 707	3 455 974

Dettes représentées par un titre

(en milliers d'euros)	30/06/2018	31/12/2017
Bons de caisse		
Titres du marché interbancaire		
Titres de créances négociables		
Emprunts obligataires	35 704	15 929
Autres dettes représentées par un titre		
Valeur au bilan	35 704	15 929

6.6 Immeubles de placement

(en milliers d'euros)	31/12/2017	01/01/2018	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecart de conversion	Autres mouvements	30/06/2018
Valeur brute	495	495						495
Amortissements et dépréciations	-281	-281		-11				-292
Valeur au bilan (1)	214	214	0	-11	0	0	0	203

(1) Y compris immeubles de placement donnés en location simple

(en milliers d'euros)	31/12/2016	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2017
Valeur brute	497			-2			495
Amortissements et dépréciations	-261		-22	2			-281
Valeur au bilan (1)	236	0	-22	0	0	0	214

(1) Y compris immeubles de placement donnés en location simple

6.7 Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)

	31/12/2017	01/01/2018	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecart de conversion	Autres mouvements	30/06/2018
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Immobilisations corporelles d'exploitation								
Valeur brute	127 084	127 084		7 431	-261			134 254
Amortissements et dépréciations (1)	-64 204	-64 204		-4 368	238			-68 334
Valeur au bilan	62 880	62 880	0	3 063	-23	0	0	65 920
Immobilisations incorporelles								
Valeur brute	56 487	56 487		271				56 758
Amortissements et dépréciations	-21 548	-21 548		-106				-21 654
Valeur au bilan	34 939	34 939	0	165	0	0	0	35 104

(1) Y compris amortissements sur immobilisations données en location simple.

	31/12/2016	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2017
<i>(en milliers d'euros)</i>							
Immobilisations corporelles d'exploitation							
Valeur brute	146 629		31 478	-50 918		-105	127 084
Amortissements et dépréciations (1)	-102 168		-12 821	50 785			-64 204
Valeur au bilan	44 461	0	18 657	-133	0	-105	62 880
Immobilisations incorporelles							
Valeur brute	57 231		441	-1 290		105	56 487
Amortissements et dépréciations	-22 703		-135	1 290			-21 548
Valeur au bilan	34 528	0	306	0	0	105	34 939

(1) Y compris amortissements sur immobilisations données en location simple.

6.8 Ecarts d'acquisition

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Loire Haute-Loire n'a pas comptabilisé d'écart d'acquisition dans son bilan.

6.9 Provisions

	31/12/2017	01/01/2018	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	30/06/2018
<i>(en milliers d'euros)</i>									
Risques sur les produits épargne-logement	10 433	10 433							10 433
Risques d'exécution des engagements par signature	6 900	6 900		501	-190	-326		0	6 885
Risques opérationnels	13 483	13 483			-832	-368			12 283
Engagements sociaux (retraites) et assimilés	5 114	5 114		200	-29				5 285
Litiges divers	4 351	4 351		935	-517	-305		812	5 276
Participations	298	298		6	-2				302
Restructurations									0
Autres risques	11 509	11 509		1 304	-320	-91		-812	11 590
Total	52 088	52 088	0	2 946	-1 890	-1 090	0	0	52 054

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2016	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2017
Risques sur les produits épargne-logement	15 023				-4 591		1	10 433
Risques d'exécution des engagements par signature	6 649		2 129	-930	-948			6 900
Risques opérationnels	11 004		3 485		-1 006			13 483
Engagements sociaux (retraites) et assimilés	5 264		196	-61	-25		-260	5 114
Litiges divers	3 910		2 334	-189	-1 704			4 351
Participations	386		4	-92				298
Restructurations								0
Autres risques	18 593		2 552	-829	-1 242		-7 565	11 509
Total	60 829	0	10 700	-2 101	-9 516	0	-7 824	52 088

6.10 Dettes subordonnées

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2018	31/12/2017
Dettes subordonnées à durée déterminée	12 821	12 552
Dettes subordonnées à durée indéterminée		
Dépôts de garantie à caractère mutuel		
Titres et emprunts participatifs		
Valeur au bilan	12 821	12 552

6.11 Capitaux propres

Composition du capital au 30 juin 2018

Au 30 juin 2018, la répartition du capital et des droits de vote est la suivante :

Répartition du capital de la Caisse régionale	Nombre de titres	% du capital	% des droits de vote
Certificats Coopératifs d'investissements (CCI)	1 003 200	12,37%	0,00%
Dont part du Public	966 735	11,92%	
Dont part Sacam Mutualisation	30 712	0,38%	
Dont part autodétenue	5 753	0,07%	
Certificats Coopératifs d'associés (CCA)	3 291 313	40,58%	0,00%
Dont part du Public	1 263 636	15,58%	
Dont part Crédit Agricole S.A.	239 159	2,95%	
Dont part Sacam Mutualisation	1 788 518	22,05%	
Parts sociales	3 816 197	47,05%	0,00%
Dont 61 Caisses Locales	3 816 144	47,05%	
Dont 15 administrateurs de la Caisse régionale	52	0,00%	
Dont Crédit Agricole S.A.	1	0,00%	
Dont Sacam Mutualisation			
Dont Autres			
Total	8 110 710	100,00%	0,00%

La valeur nominale des titres est de 3.82 euros et le montant du capital est de 30 983 milliers d'euros.

Dividendes

Au titre de l'exercice 2017, l'Assemblée générale du 16 mars 2018 de Crédit Agricole Loire Haute-Loire a approuvé le versement d'un intérêt par part sociale de 2.90% et d'un dividende aux porteurs de CCI de 2.91 euros.

Dividendes

Année de rattachement du dividende	Par CCI	Par CCA	Par part sociale
	Montant Net	Montant Net	Montant Net
2014	2,76	2,76	0,07
2015	2,90	2,90	0,04
2016	2,90	2,90	0,04
2017	2,91	2,91	0,11

Dividendes payés au cours de l'exercice

Les montants relatifs aux dividendes figurent dans le tableau de variation des capitaux propres. Ils s'élèvent à 12 022 milliers d'euros en 2018.

7. Engagements de financement et de garantie et autres garanties

Engagements donnés et reçus

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2018	31/12/2017
Engagements donnés	3 327 143	3 176 678
Engagements de financement	711 623	730 274
. Engagements en faveur des établissements de crédit	871	
. Engagements en faveur de la clientèle	710 752	730 274
Ouverture de crédits confirmés	240 991	291 248
- Ouverture de crédits documentaires	12 087	12 288
- Autres ouvertures de crédits confirmés	228 904	278 960
Autres engagements en faveur de la clientèle	469 761	439 026
Engagements de garantie	2 615 520	386 381
. Engagements d'ordre des établissements de crédit	2 411 426	171 167
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires		
Autres garanties (1)	2 411 426	171 167
. Engagements d'ordre de la clientèle	204 094	215 214
Cautions immobilières	26 568	40 919
Autres garanties d'ordre de la clientèle	177 526	174 295
Engagements sur titres	0	
. Titres à livrer		
Engagements reçus	2 666 967	2 129 241
Engagements de financement	25 784	37 068
. Engagements reçus des établissements de crédit	25 784	37 068
. Engagements reçus de la clientèle		
Engagements de garantie	2 641 183	2 092 173
. Engagements reçus des établissements de crédit	269 989	6 592
. Engagements reçus de la clientèle	2 371 194	2 085 581
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	178 421	182 368
Autres garanties reçues	2 192 773	2 085 581
Engagements sur titres	0	
. Titres à recevoir		

(1) Dont 170 233 milliers d'euros relatifs à la garantie Switch Assurance mise en place le 1er juillet 2016, en amendement de la garantie précédente octroyée depuis le 2 janvier 2014 pour 442 236 milliers d'euros.

Instruments financiers remis et reçus en garantie

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2018	31/12/2017
Valeur comptable des actifs financiers remis en garantie (dont actifs transférés)		
Titres et créances apportées en garanties des dispositifs de refinancement (Banque de France, CRH ...)	2 356 594	2 235 954
Titres prêtés		
Dépôts de garantie sur opérations de marché		
Autres dépôts de garantie		
Titres et valeurs donnés en pension	238 865	45 654
Total de la valeur comptable des actifs financiers remis en garantie	2 595 459	2 281 608
Valeur comptable des actifs financiers reçus en garantie		
Autres dépôts de garantie		
Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés		
Titres empruntés		
Titres et valeurs reçus en pension	238 785	45 547
Titres vendus à découvert		
Total Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés	238 785	45 547

Dans le cadre de la garantie Switch Assurance mise en place le 1er juillet 2016, Crédit Agricole Loire Haute-Loire a versé un dépôt de 57 264 milliers d'euros en amendement des précédents dépôts versés depuis le 2 janvier 2014 pour 149 334 milliers d'euros.

Au 30 juin 2018 Crédit Agricole Loire Haute-Loire a utilisé les titres souscrits auprès du FCT Crédit Agricole Habitat 2015 comme dispositif de refinancement. Afin de continuer à optimiser les coûts de portage liés au pilotage de la liquidité, une opération de repo / reverse repo a été effectuée sur ces titres pour une durée de douze mois.

Créances apportées en garantie

Au cours du premier semestre 2018, Crédit Agricole Loire Haute-Loire a apporté 2 356 594 milliers d'euros de créances en garantie dans le cadre de la participation du groupe Crédit Agricole à différents mécanismes de refinancement, contre 2 235 954 milliers d'euros au 31 décembre 2017. Crédit Agricole Loire Haute-Loire conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

En particulier, Crédit Agricole Loire Haute-Loire a apporté :

- 1 465 728 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre des opérations de refinancement du Groupe auprès de la Banque de France, contre 1 389 462 milliers d'euros au 31 décembre 2017;
- 144 482 milliers d'euros de créances hypothécaires à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du refinancement auprès de la CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat), contre 161 812 milliers d'euros au 31 décembre 2017;
- 746 384 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. ou à d'autres partenaires du Groupe dans le cadre de divers mécanismes de refinancement, contre 684 680 milliers euros au 31 décembre 2017.

8. Reclassements d'instruments financiers

Principes retenus par le groupe Crédit Agricole

Les reclassements ne sont effectués que dans des circonstances rares résultant d'une décision prise par la Direction Générale de l'entité à la suite de changements internes ou externes : changements importants par rapport à l'activité de l'entité.

Reclassements effectués par Crédit Agricole Loire Haute-Loire

Crédit Agricole Loire Haute-Loire n'a pas opéré en 2018 de reclassement au titre du paragraphe 4.4.1 d'IFRS 9.

9. Juste valeur des instruments financiers

9.1. Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût amorti

Les montants présentés incluent les créances et dettes rattachées et sont nets de dépréciation.

Actifs financiers comptabilisés au coût amorti au bilan valorisés à la juste valeur

	Valeur au bilan au 30 juin 2018	Juste valeur au 30 juin 2018	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Instruments de dettes non évalués à la juste valeur au bilan					
Prêts et créances	9641967	9907637	0	1085152	8822485
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1037940	1048771	0	1048771	0
Comptes ordinaires et prêts JJ	147018	147024		147024	
Comptes et prêts à terme	651567	662388		662388	
Valeurs reçues en pension					
Titres reçus en pension livrée	238785	238785		238785	
Prêts subordonnés	207	208		208	
Autres prêts et créances	363	366		366	
Prêts et Créances sur la clientèle	8604027	8858866	0	36381	8822485
Créances commerciales	870080	960281			960281
Autres concours à la clientèle	7693095	7857785			7857785
Valeurs reçues en pension					
Titres reçus en pension livrée					
Prêts subordonnés					
Créances nées d'opérations d'assurance directe					
Créances nées d'opérations de réassurance					
Avances en comptes courants d'associés	6476	6425		6425	
Comptes ordinaires débiteurs	34376	34375		29956	4419
Titres de dettes	536900	581392	489099	92293	0
Effets publics et valeurs assimilées	258532	279031	279031		
Obligations et autres titres à revenu fixe	278368	302361	210068	92293	
Total Actifs financiers dont la juste valeur est indiquée	10178867	10489029	489099	1177445	8822485

<i>(en milliers d'euros)</i>	Valeur au bilan au 31 décembre 2017	Juste valeur au 31 décembre 2017	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Actifs financiers non évalués à la juste valeur au bilan					
Prêts et créances	9 252 606	9 523 632	0	864 236	8 659 396
Créances sur les établissements de crédit	803 751	822 777	0	822 777	0
Comptes ordinaires et prêts JJ	128 424	128 424		128 424	
Comptes et prêts à terme	629 119	648 237		648 237	
Valeurs reçues en pension					
Titres reçus en pension livrée	45 641	45 547		45 547	
Prêts subordonnés	206	208		208	
Titres non cotés sur un marché actif					
Autres prêts et créances	361	361		361	
Créances sur la clientèle	8 448 855	8 700 855	0	41 459	8 659 396
Créances commerciales	888 444	957 403			957 403
Autres concours à la clientèle	7 514 522	7 697 402			7 697 402
Titres reçus en pension livrée					
Prêts subordonnés					
Titres non cotés sur un marché actif	1 672	1 708		1 708	
Créances nées d'opérations d'assurance directe					
Créances nées d'opérations de réassurance					
Avances en comptes courants d'associés	6 520	6 425		5 922	503
Comptes ordinaires débiteurs	37 697	37 917		33 829	4 088
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	567 826	615 111	501 812	113 299	0
Effets publics et valeurs assimilées	271 780	292 138	292 138		
Obligations et autres titres à revenu fixe	296 046	322 973	209 674	113 299	
Total Actifs financiers dont la juste valeur est indiquée	9 820 432	10 138 743	501 812	977 535	8 659 396

Passifs financiers comptabilisés au coût amorti au bilan valorisés à la juste valeur

	Valeur au bilan au 30 juin 2018	Juste valeur au 30 juin 2018	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Passifs financiers non évalués à la juste valeur au bilan					
Dettes envers les établissements de crédit	5743800	5829842	0	5829842	0
Comptes ordinaires et emprunts JJ	2382	2290		2290	
Comptes et emprunts à terme	5502553	5578664		5578664	0
Valeurs données en pension					
Titres donnés en pension livrée	238865	248888		248888	
Dettes envers la clientèle	3490707	3598161	0	3562101	36060
Comptes ordinaires créditeurs	2575646	2575619		2575619	
Comptes d'épargne à régime spécial	36060	36060			36060
Autres dettes envers la clientèle	879001	986482		986482	
Titres donnés en pension livrée					
Dettes nées d'opérations d'assurance directe					
Dettes nées d'opérations de réassurance					
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques					
Dettes représentées par un titre	35704	35423	35423	0	
Dettes subordonnées	12821	12507	12507	0	
Total Passifs financiers dont la juste valeur est indiquée	9283032	9475933	47930	9391943	36060

	Valeur au bilan au 31 décembre 2017	Juste valeur au 31 décembre 2017	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Passifs financiers non évalués à la juste valeur au bilan					
Dettes envers les établissements de crédit	5 544 226	5 610 447	0	5 610 447	0
Comptes ordinaires et emprunts JJ	71 377	71 299		71 299	
Comptes et emprunts à terme	5 427 195	5 488 548		5 488 548	
Valeurs données en pension					
Titres donnés en pension livrée	45 654	50 600		50 600	
Dettes envers la clientèle	3 455 974	3 623 924	0	3 591 453	32 471
Comptes ordinaires créditeurs	2 506 603	2 506 564		2 506 564	
Comptes d'épargne à régime spécial	32 471	32 471			32 471
Autres dettes envers la clientèle	916 900	1 084 889		1 084 889	
Titres donnés en pension livrée					
Dettes nées d'opérations d'assurance directe					
Dettes nées d'opérations de réassurance					
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques					
Dettes représentées par un titre	15 929	15 993	15 992	1	
Dettes subordonnées	12 552	12 507	12 507		
Total Passifs financiers dont la juste valeur est indiquée	9 028 681	9 262 871	28 499	9 201 901	32 471

9.2. Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur

Répartition des instruments financiers à la juste valeur par modèle de valorisation

Les montants présentés incluent les créances et dettes rattachées et sont nets de dépréciation.

Actifs financiers valorisés à la juste valeur

	30/06/2018	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	3 176	0	3 176	0
Créances sur les établissements de crédit	0			
Créances sur la clientèle	0			
Titres reçus en pension livrée	0			
Valeurs reçues en pension	0			
Titres détenus à des fins de transaction	0	0	0	0
Effets publics et valeurs assimilées	0			
Obligations et autres titres à revenu fixe	0			
OPCVM	0			
Actions et autres titres à revenu variable	0			
Instruments dérivés	3 176		3 176	
Autres actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat				
<i>Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat</i>	410	0	410	0
Actions et autres titres à revenu variable	0			
Titres de participation non consolidés	410		410	
<i>Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI</i>	220 131	72 684	145 737	1 710
Créances sur les établissements de crédit	0			
Créances sur la clientèle	0			
Titres de dettes	220 131	72 684	145 737	1 710
Effets publics et valeurs assimilées	0			
Obligations et autres titres à revenu fixe	13 891		12 181	1 710
OPCVM	206 240	72 684	133 556	
<i>Actifs représentatifs de contrats en unités de compte</i>	0	0	0	0
Effets publics et valeurs assimilées	0			
Obligations et autres titres à revenu fixe	0			
Actions et autres titres à revenu variable	0			
OPCVM	0			
<i>Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</i>	0	0	0	0
Créances sur les établissements de crédit	0			
Créances sur la clientèle	0			
Titres à la juste valeur par résultat sur option	0	0	0	0
Effets publics et valeurs assimilées	0			
Obligations et autres titres à revenu fixe	0			
Actifs financiers comptabilisés en capitaux propres	952 106	13 471	938 635	0
Instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	950 651	12 016	938 635	0
Actions et autres titres à revenu variable	13 780	12 012	1 768	
Titres de participation non consolidés	936 871	4	936 867	
Instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	1 455	1 455	0	0
Créances sur les établissements de crédit	0			
Créances sur la clientèle	0			
Titres de dettes	1 455	1 455	0	0
Effets publics et valeurs assimilées	1 455	1 455	0	
Obligations et autres titres à revenu fixe	0			
Instruments dérivés de couverture	4 102		4 102	
Total Actifs financiers valorisés à la juste valeur	1 179 925	86 155	1 092 060	1 710
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques				
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables				
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables				
Total des transferts vers chacun des niveaux		0	0	0

	31/12/2017	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	4 002	0	4 002	0
Créances sur les établissements de crédit	0			
Créances sur la clientèle	0			
Titres reçus en pension livrée	0			
Valeurs reçues en pension	0			
Titres détenus à des fins de transaction	0	0	0	0
Effets publics et valeurs assimilées	0			
Obligations et autres titres à revenu fixe	0			
Actions et autres titres à revenu variable	0			
Instruments dérivés	4 002		4 002	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	1 072 413	248 866	823 547	0
Créances sur les établissements de crédit	0			
Créances sur la clientèle	0			
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	0			
Valeurs reçues en pension	0			
Titres à la juste valeur par résultat sur option	1 072 413	248 866	823 547	0
Effets publics et valeurs assimilées	0			
Obligations et autres titres à revenu fixe	186 135	186 135		
Actions et autres titres à revenu variable	886 278	62 731	823 547	
Actifs financiers disponibles à la vente	0	0	0	0
Effets publics et valeurs assimilées	0			
Obligations et autres titres à revenu fixe	0			
Actions et autres titres à revenu variable (1)	0			
Créances disponibles à la vente	0			
Instruments dérivés de couverture	5 610		5 610	
Total Actifs financiers valorisés à la juste valeur	1 082 025	248 866	833 159	0
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques				
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables				
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables				
Total des transferts vers chacun des niveaux		0	0	0

Passifs financiers valorisés à la juste valeur

	30/06/2018	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	4 824	0	4 824	0
Titres vendus à découvert	0			
Titres donnés en pension livrée	0			
Dettes représentées par un titre	0			
Dettes envers les établissements de crédit	0			
Dettes envers la clientèle	0			
Instruments dérivés	4 824		4 824	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	0			
Instruments dérivés de couverture	15 728		15 728	
Total Passifs financiers valorisés à la juste valeur	20 552	0	20 552	0
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques				
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables				
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables				
Total des transferts vers chacun des niveaux		0	0	0

	31/12/2017	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	4 070	0	4 070	0
Titres vendus à découvert	0			
Titres donnés en pension livrée	0			
Dettes représentées par un titre	0			
Dettes envers les établissements de crédit	0			
Dettes envers la clientèle	0			
Instruments dérivés	4 070		4 070	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	0			
Instruments dérivés de couverture	16 356		16 356	
Total Passifs financiers valorisés à la juste valeur	20 426	0	20 426	0
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques				
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables				
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables				
Total des transferts vers chacun des niveaux		0	0	0

Changements de modèles de valorisation

Crédit Agricole Loire Haute-Loire n'a procédé à aucun changement de modèle de valorisation au cours du 1er semestre 2018.

Instruments financiers valorisés selon un modèle de niveau 3

Variation du solde de instruments financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

Actifs financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

Tableau 1 sur 3 (en milliers d'euros)	Total Actifs financiers valorisés à la Juste Valeur selon le niveau 3	Actifs financiers détenus à des fins de transaction									Instruments dérivés
		Créances sur les établissements de crédit	Créances sur la clientèle	Titres reçus en pension livrée	Valeurs reçues en pension	Titres détenus à des fins de transaction					
						Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe	OPCVM	Actions et autres titres à revenu variable	Titres détenus à des fins de transaction	
Solde d'ouverture (01/01/2018)	1 720									0	
Gains /pertes de la période (1)	-10	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Comptabilisés en résultat	-10									0	
Comptabilisés en capitaux propres	0									0	
Achats de la période	0									0	
Ventes de la période	0									0	
Emissions de la période	0									0	
Dénouements de la période	0									0	
Reclassements de la période	0									0	
Variations liées au périmètre de la période	0									0	
Transferts	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Transferts vers niveau 3	0									0	
Transferts hors niveau 3	0									0	
Solde de clôture (30/6/2018)	1 710	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Tableau 2 sur 3 (en milliers d'euros)	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat																
	Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat		Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI							Actifs représentatifs de contrats en unités de compte				Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option			
	Actions et autres titres à revenu variable	Titres de participation non consolidés	Créances sur les établissements de crédit	Créances sur la clientèle	Titres reçus en pension livrée	Valeurs reçues en pension	Titres de dettes			Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe	Actions et autres titres à revenu variable	OPCVM	Créances sur les établissements de crédit	Créances sur la clientèle	Titres de dettes	
							Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe	OPCVM							Titres de dettes	Effets publics et valeurs assimilées
Solde d'ouverture (01/01/2018)							1 720										0
Gains /pertes de la période (1)	0	0	0	0	0	0	-10	0	-10	0	0	0	0	0	0	0	0
Comptabilisés en résultat									-10								0
Comptabilisés en capitaux propres																	0
Achats de la période																	0
Ventes de la période																	0
Emissions de la période																	0
Dénouements de la période																	0
Reclassements de la période																	0
Variations liées au périmètre de la période																	0
Transferts	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Transferts vers niveau 3																	0
Transferts hors niveau 3																	0
Solde de clôture (30/6/2018)	0	0	0	0	0	0	0	1 710	0	1 710	0	0	0	0	0	0	0

Tableau 3 sur 3 (en milliers d'euros)	Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres						Instruments dérivés de couverture	
	Instruments de capitaux propres comptabilisés en à la juste valeur par capitaux propres non recyclables		Instruments de dettes comptabilisés en à la juste valeur par capitaux propres recyclables					
	Actions et autres titres à revenu variable	Titres de participation non consolidés	Créances sur les établissements de crédit	Créances sur la clientèle	Titres de dettes			Titres de dettes
					Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe		
Solde d'ouverture (01/01/2018)						0		
Gains /pertes de la période (1)	0	0	0	0	0	0	0	
Comptabilisés en résultat						0		
Comptabilisés en capitaux propres						0		
Achats de la période						0		
Ventes de la période						0		
Emissions de la période						0		
Dénouements de la période						0		
Reclassements de la période						0		
Variations liées au périmètre de la période						0		
Transferts	0	0	0	0	0	0	0	
Transferts vers niveau 3						0		
Transferts hors niveau 3						0		
Solde de clôture (30/6/2018)	0	0	0	0	0	0	0	

(1) Ce solde inclut les gains et pertes de la période provenant des actifs détenus au bilan à la date de la clôture pour les montants suivants :

Gains/ pertes de la période provenant des actifs de niveau 3 détenus au bilan en date de clôture	-43
Comptabilisés en résultat	-43
Comptabilisés en capitaux propres	

Passifs financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

	Total	Passifs financiers détenus à des fins de transaction					Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	Instruments dérivés de couverture
		Titres vendus à découvert	Titres donnés en pension livrée	Dettes représentées par un titre	Dettes envers les établissements de crédit	Dettes envers la clientèle		
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Solde d'ouverture (01/01/2018)	0						0	0
Gains /pertes de la période (1)	0	0	0	0	0	0	0	0
Comptabilisés en résultat	0							
Comptabilisés en capitaux propres	0							
Achats de la période	0							
Ventes de la période	0							
Emissions de la période	0							
Dénouements de la période	0							
Reclassements de la période	0							
Variations liées au périmètre de la période	0							
Transferts	0	0	0	0	0	0	0	0
Transferts vers niveau 3	0							
Transferts hors niveau 3	0							
Solde de clôture (30/6/2018)	0	0	0	0	0	0	0	0

(1) Ce solde inclut les gains et pertes de la période provenant des passifs détenus au bilan à la date de la clôture pour les montants suivants :

Gains/ pertes de la période provenant des passifs de niveau 3 détenus au bilan en date de clôture	0
Comptabilisés en résultat	
Comptabilisés en capitaux propres	

10. Parties liées

Les parties liées à La Caisse Régionale de Crédit Agricole Loire Haute-Loire sont :

- des entités ayant le contrôle exclusif ou conjoint de Crédit Agricole Loire Haute-Loire, ou ayant une influence notable sur Crédit Agricole Loire Haute-Loire, directement ou indirectement ;
- des entités contrôlées Crédit Agricole Loire Haute-Loire, directement ou indirectement, en contrôle exclusif ou conjoint ;
- des entités soumises à l'influence notable de Crédit Agricole Loire Haute-Loire ;
- des entités soumises directement ou indirectement, à un contrôle commun avec Crédit Agricole Loire Haute-Loire ;
- des entités sur lesquelles une personne physique, partie liée à Crédit Agricole Loire Haute-Loire, détient le contrôle exclusif ou conjoint, une influence notable, ou encore détient un droit de vote significatif ;
- les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi bénéficiant au personnel de Crédit Agricole Loire Haute-Loire ou à celui d'une de ses parties liées.

Crédit Agricole Loire Haute-Loire n'a conclu aucune transaction significative avec des parties liées au-cours du 1er semestre 2018.

11. Périmètre de consolidation au 30 juin 2018

Informations sur la nature et l'étendue des intérêts détenus

Crédit Agricole Loire Haute-Loire n'est associée dans aucune coentreprise, ni aucun partenariat de nature stratégique pour le développement de son activité.

Composition du périmètre

Périmètre de consolidation de Crédit Agricole Loire Haute-Loire	Méthode de consolidation	Modification de périmètre (1)	Implantation	Siège social (si différent de l'implantation)	Type d'entité et nature du contrôle (2)	% de contrôle		% d'intérêt	
						30/06/2018	31/12/2017	30/06/2018	31/12/2017
Établissement bancaire et financier									
Crédit Agricole Loire Haute-Loire	Mère		France		Mère	100%	100%	100%	100%
Caisses Locales Loire Haute-Loire	Mère		France		Mère	100%	100%	100%	100%
FCT Crédit Agricole Habitat 2015	Globale		France		Filiale	100%	100%	100%	100%
compartiment CR845 Loire Haute-Loire									
Sociétés de crédit-bail et location									
COFAM	Globale		France		Filiale	100%	100%	100%	100%
SIRCAM	Globale		France		Filiale	100%	100%	100%	100%
LOCAM	Globale		France		Filiale	100%	100%	100%	100%
SCI									
SCICA LHL	Globale		France		Filiale	100%	100%	100%	100%

Au 30/06/2017, une nouvelle entité (FCT Crédit Agricole Habitat 2017) a été consolidée au sein du groupe Crédit Agricole, née d'une opération de titrisation réalisée par les 39 Caisses

régionales le 23 février 2017. Cette transaction est le premier RMBS français placé dans le marché par le Groupe.

Cette opération s'est traduite par une cession de crédits à l'habitat originés par les 39 Caisses régionales au « FCT Crédit Agricole Habitat 2017 » pour un montant de 1 milliard d'euros. Les titres senior adossés au portefeuille de créances habitat ont été placés auprès de 37 investisseurs européens (banques, fonds et banques centrales).

Au 30/06/2018, une nouvelle entité (FCT Crédit Agricole Habitat 2018) a été consolidée au sein du groupe Crédit Agricole, née d'une opération de titrisation réalisée par les 39 Caisses régionales le 26 avril 2018. Cette transaction est le second RMBS français placé dans le marché par le Groupe.

Cette opération s'est traduite par une cession de crédits à l'habitat originés par les 39 Caisses régionales au « FCT Crédit Agricole Habitat 2018 » pour un montant de 1 milliard d'euros. Les titres senior adossés au portefeuille de créances habitat ont été placés auprès d'investisseurs européens (banques, fonds et banques centrales).

Au 30 juin 2018 Crédit Agricole Loire Haute-Loire ayant participé aux opérations de titrisation a consolidé ses quotes-parts (analyse par silo), le complément de prix de cession, le mécanisme de garantie ainsi que la convention de remboursement interne limitant in fine la responsabilité de chaque cédant à hauteur des « gains et pertes » réellement constatés sur les créances qu'il a cédées au FCT.

12. Événements postérieurs au 30 juin 2018

Il n'existe pas d'éléments postérieurs à la clôture susceptibles de remettre en cause les résultats présentés ci-dessus.

PARTIE C - Déclaration des personnes physiques assumant la responsabilité des rapports financiers

Je soussigné Gérard Ouvrier Buffet, Directeur Général de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Loire Haute-Loire, atteste qu'à ma connaissance, les comptes consolidés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

A St Etienne, 31 juillet 2018

Le Directeur Général
Gérard Ouvrier-Buffet

PARTIE D - Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2018

CABINET ROYET

SIEGE SOCIAL : 25, AVENUE DE LA LIBERATION - BP 5 - 42001 SAINT-ETIENNE CEDEX 1

TEL : +33 (0) 4 77 32 38 72 - FAX : +33 (0) 4 77 41 70 15

SOCIETE ANONYME INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES DE LYON ET A LA COMPAGNIE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

CAPITAL DE 250 000 EUROS - RCS SAINT-ETIENNE 704 501 584

MAZARS

SIEGE SOCIAL : LE PREMIUM - 131, BOULEVARD STALINGRAD - 69624 VILLEURBANNE CEDEX

TEL : +33 (0) 4 26 84 52 52 - FAX : +33 (0) 4 26 84 52 59

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES DE LYON ET A LA COMPAGNIE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

CAPITAL DE 5 986 008 EUROS - RCS LYON 351 497 649

Aux Sociétaires

CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE LOIRE HAUTE-LOIRE
94, Rue Bergson
42000 Saint-Etienne

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes consolidés intermédiaires résumés de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Loire Haute Loire, relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes consolidés intermédiaires résumés ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

1. Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives, obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes consolidés intermédiaires résumés avec la norme IAS 34 - norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthode comptable relatif à l'application à compter du 1^{er} janvier 2018 de la nouvelle norme IFRS 9 "Instruments financiers" exposé dans la note 1.1 « Normes applicables et comparabilité » et le paragraphe « instruments financiers » de la note 1.2 « Principes et méthodes comptables » ainsi que dans les autres notes de l'annexe présentant des données chiffrées liées aux incidences de ce changement.

2. Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes consolidés intermédiaires résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés intermédiaires résumés.

Fait à Villeurbanne et Saint-Etienne, le 31 juillet 2018

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS

CABINET ROYET

Emmanuel Charnavel
Associé

Stéphane Guichard
Associé